



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

BANQUE DES MÉMOIRES

**Master de Droits de l'homme et droit humanitaire
Dirigé par Monsieur le Professeur Sébastien Touzé
2023**

***Le rôle de la muséologie dans la fonction
de mémorialisation du passé dans le cadre
de la justice transitionnelle***

Blandine PERILLOU

Sous la direction de Monsieur le Professeur Xavier Philippe

Remerciements

En premier lieu, j'adresse mes remerciements à Monsieur le Professeur Xavier Philippe, pour le sujet audacieux qui m'a été proposé, pour la confiance qui a été placée en moi afin de tâcher d'en esquisser des éléments de réponse, ainsi que pour l'autonomie dont j'ai pu jouir à cette fin.

Par ailleurs, mes remerciements vont à Madame Annaïg Lefeuvre et Messieurs Jacques Fredj, Philippe Hansch et Tad Roach qui ont eu la gentillesse de m'accorder un entretien, au cours desquels je me suis vue livrer les clés de compréhension nécessaires à la conception de ce mémoire. Je vous remercie pour le temps précieux que vous m'avez consacré, de même que pour la qualité de vos remarques.

Je remercie enfin l'ensemble du corps professoral du Master 2 Droits de l'homme et droit humanitaire pour cette année intellectuellement très riche, et plus particulièrement le Professeur Sébastien Touzé qui m'a permis d'accéder à cette formation.

Sommaire

PARTIE 1. METTRE LE MUSÉE AU SERVICE DE LA VALORISATION DE LA CONNAISSANCE DU PASSÉ

Chapitre 1. La préservation et la conservation de la connaissance : le rôle du centre d'archives, support de la mémoire

Chapitre 2. La communication de la connaissance : le rôle de la muséologie dans la fonction réflexive du site de conscience. Ou comment relier les petites histoires à la grande Histoire pour impliquer et faire réfléchir le visiteur ?

PARTIE 2. L'ANCRAGE DU MUSÉE AUX EFFETS DE RÉCONCILIATION

Chapitre 1. La réparation des victimes grâce à la muséalisation des violences du passé : la fonction ré-intégratrice du site de conscience

Chapitre 2. La reconstruction du tissu social : transformer le site de conscience en moteur interactif social

Liste des principales abréviations

AGNU : Assemblée Générale des Nations Unies

CDJC : Centre de Documentation Juive Contemporaine

Centre Mondial : Centre Mondial de la Paix, des Libertés et des Droits de l'Homme

CERCIL : Centre d'étude et de recherche des camps d'internements du Loiret

EJI : Equal Justice Initiative

GIJTR : Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation

ICA : Conseil international des Archives

ICOM : Conseil international des Musées

ICTJ : Centre international de la justice transitionnelle

ICSC : Coalition internationale des Sites de conscience

ONU : Organisation des Nations Unies

Introduction

Dans la mythologie grecque, Mnémosyne, fille de Gaïa et d'Ouranos, était la déesse de la mémoire. Pendant neuf nuits consécutives, Zeus vint s'unir à elle. De ces étreintes, naquirent neuf filles, les neuf Muses. ¹ Considérées comme des sources d'inspirations pour les artistes, chaque muse concernait un domaine spécifique des arts et des sciences.

Le mot musée, du grec ancien *mouseïon*², désigne les temples construits pour rendre grâce à ces mêmes muses. Les étudiants demandaient alors aux muses de veiller sur les universitaires et de leur accorder l'ingéniosité. En contenant des offrandes destinées à témoigner du caractère digne des mortels pour l'inspiration divine, les musées étaient souvent associés à des temples et à des sanctuaires. Dès l'origine, donc, les musées possèdent une double vocation ! Celle de **transmission**, et celle de **commémoration**.

Le lien entre Mnémosyne, les muses et les musées réside dans leur **interconnexion avec la mémoire et la préservation de la connaissance du passé**. Mnémosyne, source primordiale de la mémoire engendre l'inspiration créative, elle - même à l'origine des musées, manifestations concrètes de cette mémoire collective, qui viennent **rappeler et commémorer** des événements ou des personnes. Les musées, gardiens de la mémoire collective, offrent ainsi un accès à la sagesse et à l'histoire.

C'est précisément ce lien qu'il s'agira pour nous d'étudier, d'interroger, et d'approfondir à **l'aune de la justice transitionnelle**.

¹ Hésiode, *La Théogonie*, VIII^e siècle av. JC.

² Musée, Larousse. En ligne : [<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/musée/53378>]

« *Catalyzing Memory into Peace and Justice across the Globe* ³ » : Ainsi, s'ouvre la lettre d'information de début 2022 portée par la Coalition Internationale des Sites de Conscience.⁴ Cet adage nous invite à penser la mémoire comme un outil, une ressource, un support pour obtenir la justice.

1. Définition générale de la justice transitionnelle : qu'est - ce ?

Le Centre International de la Justice Transitionnelle vient poser la définition suivante : « La justice transitionnelle traite de la manière dont les sociétés répondent aux séquelles de violations graves et massives des droits de l'homme. [...] Avant tout, la justice transitionnelle concerne les victimes. » ⁵

La volonté de faire face aux séquelles, de confronter l'héritage de violence est donc à l'œuvre quand on évoque la justice transitionnelle. Il s'agit pour cela de renforcer et protéger le respect des droits de l'homme quand ceux - ci se sont vus bafouer de manière systématique ou flagrante. La justice transitionnelle permet de réfléchir sur les causes de la violence et en tirer des conséquences pour la paix.

Tournée vers les victimes, cette forme de justice inverse le paradigme de la justice classique : ce n'est pas tellement ce que la société perçoit comme étant juste, mais comment les victimes ressentent ce sentiment de justice.

Affinons ce premier jet de définition en citant le rapport de 2004 du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, selon lequel la justice transitionnelle « englobe l'éventail complet des **divers processus et mécanismes** mis en œuvre par une société pour tenter de faire face à des exactions massives commises dans le passé, en vue d'établir les **responsabilités**, de rendre la justice et de permettre la **réconciliation**. Peuvent figurer au nombre de ces processus des mécanismes tant **judiciaires que non judiciaires**, avec (le cas échéant) une intervention plus ou moins importante de la **communauté internationale**, et des **poursuites** engagées contre des individus, des **indemnisations**, des *enquêtes* visant à

³ Traduction proposée par l'auteur : « Catalyser la mémoire en paix et justice à travers le monde »

⁴ Coalition Internationale des Sites de Conscience. En ligne : [<https://www.sitesofconscience.org>]

⁵ Centre international de la justice transitionnelle. En ligne, rubrique « Qu'est-ce que la justice transitionnelle » : [<https://www.ictj.org/fr/what-transitional-justice>]

établir la vérité, une **réforme** des institutions, des **contrôles** et des **révocations**, ou une combinaison de ces mesures. »⁶

La richesse et la complétude de cette définition imposent que nous séparions son analyse en deux temps.

1.1 Les visées de la justice transitionnelle : pourquoi ?

La justice transitionnelle vise l'établissement des responsabilités et la réalisation de la réconciliation. Quelques années après la publication du rapport mentionné précédemment, Pablo de Greiff, premier Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, affine la réflexion et opère la distinction entre objectifs indirects, dont la réalisation peut nécessiter un certain nombre d'autres mesures, et les objectifs ultimes, requérant encore plus de moyens à cette fin, dont la réalisation doit s'entendre dans le cadre d'une approche globale.⁷

Les *objectifs indirects* recourent le fait de

reconnaître aux **victimes la qualité de victimes** titulaires de droits,

et de **promouvoir la confiance**, que ce soit entre les individus au sein de la société mais aussi la confiance que ceux-ci placent dans les institutions de l'État.

Les *objectifs ultimes*, quant à eux, sont

la contribution à la **réconciliation** passant par des excuses officielles jusqu'à la reconnaissance des responsabilités, en vue d'atteindre « une coexistence pacifique entre ces communautés, ainsi qu'à la construction d'une confiance civique envers les institutions »⁸

⁶ *Rétablissement de l'état de droit et administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit*, Secrétaire général de l'ONU, Conseil de Sécurité des Nations Unies, 23 août 2004. (S/2004/616). En ligne : [<http://www.ipu.org/splz-f/unga07/law.pdf>]

⁷ *Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition*, Pablo de Greiff, Conseil des droits de l'homme, 9 août 2012 (A/HRC/21/46). En ligne : [<https://undocs.org/fr/A/HRC/21/46>]

⁸ TOBBIA, Mariangela, *La mémoire collective aux temps de la justice transitionnelle*, p. 170, Université de Montréal, août 2016.

et le renforcement de **l'état de droit**, en promouvant un ordre social juste pour *in fine* concourir à la prévention de nouvelles violations.

1.2 Les processus et mécanismes et la justice transitionnelle : comment ?

Adoptés par les Nations Unies en 1997, les quatre piliers de la justice transitionnelle, dits « principes Joinet »⁹ fournissent des **orientations** pour les processus de justice transitionnelle et constituent des **droits au profit des victimes** : le droit de savoir, le droit à la justice, le droit à la réparation et le droit aux garanties de non-répétition.

- Le **droit de savoir** implique d'identifier et de documenter les violations, de conduire des enquêtes visant à établir la vérité aux victimes et à la société dans son ensemble, et ce faisant, lutter contre l'impunité.
- Le **droit à la justice** concerne l'obligation de traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme, notamment par l'instauration de tribunaux nationaux, internationaux, ou hybrides, voire de commissions vérité et réconciliation.
- Le **droit à la réparation** fournit un soutien matériel et psychologique aux victimes, à l'instar des indemnités ou des mesures symboliques.
- Le **droit aux garanties de non-répétition** vise à empêcher que des tels abus se reproduisent à l'avenir, y compris par la mise en place de réformes structurelles.

Les processus de justice transitionnelle **ne sont pas uniquement juridictionnels** ! Ils sont aussi non-juridictionnels. Ils impliquent et mêlent des éléments de justice traditionnelle (tribunaux, procès et poursuites pénales) et des mécanismes en dehors du système judiciaire classique (à l'instar des commissions vérité réconciliation évoquées précédemment, ou autre initiatives de réconciliations entre victimes et auteurs de violations). Il s'agit là d'une approche mixte qui permet de répondre au mieux aux besoins de la justice dans des contextes post-conflits ou de transition politique.

A ces quatre piliers classiques, il convient d'en ajouter un cinquième : la **mémorialisation**.

⁹ *Question de l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme civils et politiques*, Louis Joinet, Rapport final en application de la décision 1996/119 de la sous-commission, Nations unies, 2 octobre 1997, (E/CN.4/Sub.2/1997/20/Rev.1) En ligne : [<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G97/141/43/PDF/G9714143.pdf?OpenElement>]

2. Justice transitionnelle et mémorialisation du passé

En 2020, Fabián Salvioli, le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition présente son rapport sur **les processus de mémorialisation concernant des violations flagrantes des droits de l'homme et des violations graves du droit international humanitaire**, et les hissent au rang de cinquième pilier de la justice transitionnelle.¹⁰ Cette autonomisation de la mémorialisation s'inscrit en opposition avec la doctrine, qui a pendant longtemps considéré que la mémoire constituait un pan du droit de savoir.

La mémorialisation désigne l'action de **perpétuer la mémoire** en permettant d'honorer les victimes et rappeler les événements tragiques du passé. En bref, il s'agit d'un **effort communautaire qui se souvient publiquement d'un évènement**. Les initiatives de mémorialisation permettent ainsi à la mémoire de prendre forme, afin que les visiteurs reçoivent l'information et **qu'émergent en eux des questions politiques**, au sens noble du terme. Mémorialiser des événements, et en donner des interprétations constitue une piste pour comprendre la grande image. Ces initiatives peuvent résulter d'impulsion de la société civile et être suivies, ou non, par les entités étatiques.

Faisons à présent un détour pour expliciter le concept de **mémoire**¹¹, dont celui de mémorialisation s'extrait. L'étymologie du mot mémoire vient du latin *memoria*, qui se souvient. Deux acceptions du terme mémoire peuvent ici être retenues. En premier, il s'agit de « l'ensemble des faits passés qui reste dans le souvenir des hommes, d'un groupe. »¹² A titre d'exemple, on parlera de mémoire d'un peuple.

¹⁰ *Les processus de mémorialisation dans le contexte des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire : le cinquième pilier de la justice transitionnelle*, Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation, des garanties de non-répétition, Fabián Salvioli, Conseil des droits de l'homme, 9 juillet 2020, (A/HRC/45/45). En ligne : [<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G20/175/71/PDF/G2017571.pdf?OpenElement>]

¹¹ Les concepts de mémoire collective et de mémoire individuelle méritent une attention complémentaire : La **mémoire collective** est constituée de **mémoires individuelles**, et participe à la construction d'identité sociale. Cette mémoire individuelle, privée et intime se distingue ainsi de la mémoire collective, qui se construit à partir des vécus multiples des individus qui la composent. Parallèlement, la mémoire individuelle, se déploie toujours sur le fond d'une mémoire collective, qui fournit un cadre et un contenant. La mémoire collective reste elle-même liée à la **mémoire culturelle**, et signifie la « transmission du sens » qui permet aux traces du passé d'acquérir une signification dans le présent pour un individu, un groupe ou une société. Cette mémoire relative à un passé originel, mythique et commémoré implique l'existence d'une communication faisant vivre ce passé originel. v. en ce sens les travaux de Maurice Halbwachs, sur la mémoire collective, et ceux de Jan Assmann, sur la mémoire culturelle.

¹² Mémoire, Larousse. En ligne : [<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/mémoire/50401>]

En second, elle est définie comme étant le « souvenir qu'on a d'une personne disparue, d'un événement passé ; ce qui, de cette personne, de cet événement restera dans l'esprit des hommes ». ¹³ L'illustration est ici le fait d'honorer la mémoire d'un héros. Nous proposons de concevoir la mémoire de par sa finalité : ainsi, **la mémoire est vue comme l'action de poser des questions sur le présent avec les connaissances du passé.** La mémoire n'est pas uniquement tournée vers le passé, et en cela elle se distingue de l'histoire. Cette dernière vient du latin *historia*, du grec *historia* signifiant recherche, de *histôr*, qui sait. Cette notion concerne, quant à elle la « connaissance du passé de l'humanité ». ¹⁴ Leur différence repose principalement sur une divergence de visées. La mémoire permet une plus grande amplitude de visées, multiples et changeantes, et de modalités en cela qu'elle peut emprunter tous les registres du discours verbal et non-verbal. Notons toutefois que ces deux termes restent liés en cela que pour se souvenir, il faut savoir : une exigence de mémoire est souvent à l'origine d'une démarche de recherche historique. Parallèlement, la mémoire guide bien souvent l'ouverture de champs historiques.

Revenons à la mémorialisation. Ce pilier « autonome et transversal à la fois » ¹⁵ irrigue et se détache des quatre autres. Il permet de « favoriser la synergie entre l'ensemble des divers éléments constitutifs de la justice transitionnelle » ¹⁶, tout en étant un mécanisme à part entière. Il constitue même la pierre angulaire des autres mécanismes de justice transitionnelle. Sans mémoire, il n'y a ni droit à la vérité, ni droit à la justice, ni droit à la réparation et ni droit aux garanties de non-répétition !

Il faut se pencher sur les éléments de la justice transitionnelle promus à travers la mémorialisation, ainsi que sur les dynamiques qui les animent.

2.1 Mémorialisation et vérité

La mémorialisation du passé oeuvre à la mise en valeur et en perspective de la vérité. Les diverses formes que peuvent revêtir cette mémorialisation offrent un espace de restitution des faits par le biais de témoignages, d'expositions d'objets, de documents. *In fine*, la lumière mise sur la vérité permet de comprendre ce qui s'est passé.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Histoire, Larousse. En ligne : [<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/histoire/40070>]

¹⁵ *Les processus de mémorialisation dans le contexte des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, op. cit.*, p.5.

¹⁶ TOBBIA, Mariangela, *op. cit.*, p. 2.

Encore faut - il savoir de quelle vérité nous parlons, puisque le concept de vérité fait l'objet de débats. Rappelons uniquement qu'il y a autant de vérités qu'il y a de récits sur la vérité. Il existe pléthore de vérité, liée à différentes perspectives et interprétations des événements passés. Finalement, la compréhension de la vérité qui sera notre tout au long de ce travail est celle d'une vérité « holiste [...] résultante d'une complexité des vérités individuelles qui servent à en créer une nouvelle, possédant un caractère libéral, hétérogène, participatif, collectif, commun et partagé, indépendant et public. »¹⁷

A ce titre, le « travail de mémoire est lié à l'accès aux archives »¹⁸ : une attention particulière doit être portée à leur préservation dans la mesure où les archives constituent le matériau brut permettant d'accès à cette « vérité ».

2.2 Méorialisation et justice

La mémorialisation permet la justice. L'établissement des coupables ainsi que de leurs fautes peut résulter du recueil de preuves et témoignages lors des processus de mémorialisation. Le rôle des archives est en ce sens déterminant, que l'on songe à titre d'exemple au travail de Serge et Béate Klarsfeld dans la condamnation de Klaus Barbie¹⁹.

La justice permet la mémorialisation : inversement, les procès et verdicts rendus lors des poursuites judiciaires peuvent servir de base pour les narratifs de mémorialisation.

En outre, le triptyque mémorialisation vérité et justice se recoupe dans l'instrumentalisation qui est fait de la vérité par les auteurs de violations des droits de l'homme : « le silence et l'invisibilité sont les deux piliers fondamentaux qui permettent la continuation des violations des droits de l'homme et leur impunité ».²⁰ Silence sur la vérité, invisibilité des victimes. En oeuvrant à la mise en valeur de la vérité et à la lutte contre l'impunité, la **mémorialisation devient arme pour combattre les violations.**

¹⁷ *Ibid.* pp. 202-203.

¹⁸ *Les processus de mémorialisation dans le contexte des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, op. cit., p.13.*

¹⁹ KLARSFELD, Beate et Serge, *Mémoires*, Fayard/Flammarion, 2015.

²⁰ ABRÃO Paulo et DIÈNE Doudou, « Avant-propos », in *Renforcer la mémoire, la justice et les droits de l'homme au Brésil et dans l'hémisphère Sud*, Brasilia : Commission brésilienne d'amnistie, ministère de la justice ; New York : Coalition Internationale des Sites de Conscience, 2015, pp. 11- 12.

2. 3 Mémorialisation et réparation : healing through remembering²¹

La mémorialisation constitue une forme de réparation inscrite dans le temps. Il en va ainsi surtout pour les personnes touchées par le conflit qui ont été historiquement marginalisées. Le processus de mémorialisation assure que chaque groupe ait voix au chapitre.

En effet, en permettant leur **reconnaissance officielle**, les victimes jouissent d'un soutien public. Cela passe par le fait de leur donner voix, de valider leur expérience, notamment par la diffusion de leur parole, de les écouter et de les impliquer, selon l'adage « *victims know best* »²². Finalement, la victime est reconnue dans une communauté plus large et réintégrée dans la société.

Plus spécifiquement, le nom de la victime joue un rôle. Inscrit sur un mémorial, gravé dans la pierre, recensé dans un ouvrage d'une commission vérité réconciliation, il vient incarner et donner voix à sa souffrance. Il s'agit là d'une initiative de mémorialisation qui figure parmi les réparations symboliques qui permet de recouvrir la dignité qui lui a été volée.

En outre, le fait d'être reconnu comme victime amène à dépasser cette dimension de soi²³. La **mémorialisation fournit une place pour le deuil et la réflexion** et permet une guérison à long terme.

La relation mémorialisation - vérité - justice - réparation a été explorée par l'Assemblée générale de l'ONU.²⁴ Selon l'AGNU, les processus de mémorialisation font partie du droit d'obtenir réparation. Ce droit contient lui-même toutes les dimensions d'une réparation intégrale, notamment la satisfaction (§22), parmi laquelle figure « la vérification des faits et la diffusion publique et complète de la vérité » ; « une déclaration officielle ou décision de justice rétablissant la victime et les personnes qui ont un lien étroit avec elle dans leur dignité, leur réputation et leurs droits » ; « des excuses publiques, notamment la

²¹ Traduction proposée par l'auteur : « guérir par le souvenir »

²² Traduction proposée par l'auteur : « les victimes savent mieux ».

²³ v. en ce sens les travaux de Viktor Frankl, psychiatre autrichien, déporté et docteur dans les camps nazis.

²⁴ *Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international, des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire*, Résolution, Assemblée Générale des Nations Unies, 16 décembre 2005, (A/RES/60/147). En ligne : [https://legal.un.org/avl/pdf/ha/ga_60-147/ga_60-147_ph_f.pdf]

reconnaissance des faits et l'acceptation de responsabilité; des commémorations et hommages aux victimes. »²⁵

2.4 Mémoire et garanties de non-répétition

Garantir la non-répétition des abus constitue une nouvelle obligation dérivant des abus commis. En effet, les faits exposés lors des processus de mémorialisation **sensibilisent** la population aux conséquences des violations des droits de l'homme. Cela ouvre le dialogue sur la nécessité de prévenir de tels actes. Les projets de mémoire aboutissent à un apprentissage collectif, générant une « conscience critique et une condamnation morale de telles erreurs. »²⁶

Finalement, tous ces mécanismes, au travers de la mémorialisation, sont érigés en **garde-fous** et possèdent une **fonction préventive** quant à la répétition des crimes.

Au fond, la mémorialisation « représente un outil essentiel pour permettre aux sociétés de sortir de la logique de la haine et du conflit et d'engager un processus solide d'instauration d'une culture de la paix. »²⁷

Il faut à présent s'interroger sur les formes que revêtent les politiques de mémoire. Pour comprendre la façon dont la muséologie, faisant l'objet de notre étude, permet de faire mémoire dans le cadre de la justice transitionnelle, il a fallu, dans un premier temps, comprendre comment le processus de mémorialisation opère. A présent, nous pouvons nous concentrer sur l'objet au coeur de notre étude.

3. Mémoire et musées : un instrument des politiques de mémorialisation à étudier

Le Rapport de 2020, dans ses recommandations, invite à la réflexion :

« §105. Les politiques publiques en matière de mémoire doivent être pluridimensionnelles et comprendre, entre autres, des actions portant sur **l'espace public (monuments**

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Renforcer la mémoire, la justice et les droits de l'homme, op. cit., p. 11.*

²⁷ *Les processus de mémorialisation dans le contexte des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, op. cit., p.5.*

commémoratifs, parcs, places, etc.), des **manifestations artistiques (musées**, pièces de théâtre, récitals, expositions, etc.), la diffusion d'informations dans les médias, et des manifestations et des commémorations publiques aux dates importantes. S'agissant de l'éducation, ces politiques exigent la mise en œuvre de programmes à tous les niveaux, qu'il s'agisse de l'éducation formelle ou de l'éducation informelle, et la promotion d'une culture de la paix. »²⁸

Le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation, des garanties de non-répétition n'a pas été le seul à enjoindre la création de monuments commémoratifs, musées et mémoriaux ! En effet, plusieurs commissions Vérité Réconciliation, à l'instar de celle ayant pris place en Sierra Leone propose la même approche et recommande :

497. « Memorials are catalysts for interaction because they have the potential to bring victims and perpetrators together. Memorials do not have to be costly. Examples of memorials include the establishment of a monument, the renaming of a building or location, and the transformation of a site of conflict and violence into a useful building or space for the community.

498. The Commission recommends that at the least, the government should build one national war memorial. The Commission encourages local communities to explore their own means of creating public spaces for memory and dialogue. »²⁹

Il faut donc admettre que le choix d'aborder les musées vus comme mémoriaux s'inscrit dans de récentes réflexions, permettant par la même de répondre à l'invitation de la doctrine à se pencher sur l'intérêt de telles structures. En démontre l'ouverture proposée quant à la fonction qu'endosse les mémoriaux : « La reconstruction de l'État dans les situations post- conflictuelles ou en proie à des situations de violence extrême impose,

²⁸ *Ibid.* p. 20.

²⁹ *Witness to Truth: The Final Report of the Truth and Reconciliation Commission of Sierra Leone*, vol. 2, chap. 3, 2000. En ligne : [https://www.sierraleonetr.com/index.php/view-report-text-vol-2/item/volume-two-chapter-three?category_id=20]

Traduction opérée par DeepL : « Les monuments commémoratifs sont des catalyseurs d'interaction, car ils ont le potentiel de réunir les victimes et les auteurs d'actes criminels. Les monuments commémoratifs ne doivent pas nécessairement être coûteux. Il peut s'agir, par exemple, de l'édification d'un monument, du changement de nom d'un bâtiment ou d'un lieu, ou de la transformation d'un lieu de conflit et de violence en un bâtiment ou un espace utile à la communauté.

La Commission recommande que le gouvernement construise au moins un monument national à la mémoire des victimes de la guerre. La Commission encourage les communautés locales à explorer leurs propres moyens de créer des espaces publics de mémoire et de dialogue. »

non pas comme on l'a crû pendant longtemps, de passer par un oubli total mais davantage par la connaissance des faits et leur inscription dans la mémoire collective. [...] L'oubli n'est au rendez-vous que si le passé est connu. Les **mémoriaux** sont là pour nous le rappeler quotidiennement. »³⁰

Cette ouverture nous invite à explorer le sujet plus profondément. Il s'agira de vérifier et d'établir **comment la mémorialisation, à travers les musées, et plus précisément, à travers sa science, la muséologie, permet d'atteindre les buts de la justice transitionnelle**, définis par Pablo de Grieff.

Et de quelle manière l'oeuvre des musées alimentent les piliers de la justice transitionnelle puisqu'au fond, la mémorialisation se retrouve dans chaque grand principe.

Mais de quoi parlons nous lorsque nous parlons de musées et de mémoriaux ? Il convient à présent de proposer au lecteur un éclairage sémantique.

4. Muséologie : définition et objets

La muséologie désigne la « science [ainsi que les] techniques concernant la conservation, le classement et la présentation des collections, ainsi que l'organisation et l'animation socioculturelle [dont les activités et ressources pédagogiques] des musées. »³¹

La muséologie est donc **la discipline qui étudie la gestion et l'organisation des musées**. Plusieurs termes très pertinents peuvent être retenus à côté de celui - ci.

4.1 Lieu de mémoire : terme générique

En premier, le choix s'est porté sur l'expression de Pierre Nora, les **lieux de mémoire** ³². Définit comme étant un « site (monument, musée, vestiges industriels, etc.), œuvre, objet aptes à symboliser l'appartenance d'une collectivité à son passé, son patrimoine. » ³³

³⁰ PHILIPPE, Xavier, « La mémoire et l'oubli : la place de la justice transitionnelle », *Les Cahiers Portalis*, vol. 3, no. 1, 2016, pp. 33-42.

³¹ Muséologie, Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. En ligne : [<https://www.cnrtl.fr/definition/museologie>]

³² NORA, Pierre, *Les lieux de mémoire*, t. 1, Gallimard, coll. Quarto, 1997.

³³ Mémoire, Larousse. En ligne : [<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/memoire/50401>]

Ce terme de lieu de mémoire rejoint celui de **memoryworks** employé par Louis Bickford.

³⁴ Il convient à présent d'affiner le vocabulaire.

4.2 Musée

Le Conseil international des musées (ICOM) définit le musée comme étant « une institution permanente, à but non lucratif et au service de la société, qui se consacre à la **recherche, la collecte, la conservation, l'interprétation et l'exposition du patrimoine matériel et immatériel**. Ouvert au public, accessible et inclusif, il encourage la diversité et la durabilité. Les musées opèrent et communiquent de manière éthique et professionnelle, avec la participation de diverses communautés. Ils offrent à leurs publics des expériences variées d'éducation, de divertissement, de réflexion et de partage de connaissances. »³⁵

De ce terme, découlent le verbe « muséaliser » et le nom « muséalisation » que nous emploierons comme désignant **l'action de la mise en musée**.

4.3 Mémorial

« Destiné à conserver, à perpétuer le souvenir », le mémorial est un « monument commémoratif. »³⁶ Le mémorial représente donc une catégorie générique à l'intérieur de laquelle s'insèrent les musées. En aidant le peuple à affronter son passé par la médiation du souvenir, le **musée devient mémorial**.

4.4 Musée- mémorial

La dualité du musée - mémorial présentée lors du récit de l'origine du musée, temple des muses, reste prégnante tout au long de ce développement.

Pierre Nora identifie trois types de lieux de mémoire. Premièrement, les lieux de commémorations à l'instar des mémoriaux et monuments, ensuite, les lieux de mémoire institutionnalisés (musées et archives), et enfin les lieux de mémoire littéraires (romans et écrits).

³⁴ BICKFORD, Louis, « Memoryworks » *Transitional justice, culture and society. Beyond Outreach. Advancing Transitional Justice Series no. 6*, ICTJ, 2014, pp. 491 - 528.

³⁵ Conseil international des musées. En ligne : [<https://icom.museum/fr/ressources/normes-et-lignes-directrices/definition-du-musee/>]

³⁶ Mémorial, Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. En ligne : [<https://www.cnrtl.fr/definition/memorial>]

Précisément, notre étude porte sur les musées, mais qui sont aussi des mémoriaux. En cela, ils sont **commémoration et institutionnalisation**. Résultats d'une construction sociale et culturelle, ils viennent répondre à un **besoin de se souvenir** et de donner un sens à l'histoire. Ici, on se fonde sur la double nature du musée - mémorial. Le trait d'union dans le vocable « musée - mémorial » reflète la complexité du lieu et de son objectif. Il mêle l'un à l'autre : en effet, le musée est aussi mémorial en cela qu'il fait appel au souvenir, au recueillement, et le mémorial est bien souvent musée en cela qu'il s'inscrit dans une démarche scientifique et historique en interprétant et exposant le patrimoine.

Nous utiliserons volontiers le terme de musée - mémorial puisqu'il s'agit là de l'appellation officielle revendiquée par les sites de consciences qui feront l'objet de notre étude. Cependant, nous aurons recours à deux autres termes.

4.5 Le centre d'interprétation

La notion de centre d'interprétation, expression qui nous vient des Etats - Unis, peut aussi être retenue. Apparue au milieu des années 1950, elle désignait alors les parcs naturels qui ne possédaient pas de collection : c'est le site, les éléments du parc naturel qui constituent les « objets » de cette forme muséale nouvelle.³⁷ Le terme gagne d'autres pays et « en même temps qu'il s'internationalise, il quitte le giron des parcs naturels. [...] L'expérience et la sensibilité du visiteur sont sollicitées afin de relier le message présenté à ses connaissances préalables et à son vécu. L'intention n'est pas prioritairement de montrer des objets mais de communiquer des contenus, de partager un message. »

Cette formule trouve tout à fait sa place pour désigner un musée ou un monument de mémoire.

4.6 Le site de conscience

Notre attention s'est finalement portée sur l'expression **site de conscience** qui est « est un site de mémoire, tel un musée, un site historique, un mémorial ou une initiative de

³⁷ GOB, André, et DROUGUET, Noémie, « Chapitre 2. Définition et diversité des musées », *La muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels*, Armand Colin, 2021, pp. 43-63.

mémoire, qui juxtapose l'histoire de ce qui s'est passé à ses implications modernes. »³⁸
Son but, « [empêcher] l'effacement afin de garantir un futur plus juste et plus humain. »³⁹

Cette expression sera retenue tout au long de ce travail dans la mesure où cette définition, de par les visées décrites, correspond aux attentes de la justice transitionnelle et de son cinquième pilier, la mémorialisation. Les termes « site de conscience » et « centre d'interprétation » illustrent bien le côté relatif et humble de l'objet, où il n'y a finalement pas une vérité, pas une véracité. Il y a certes des faits historiques mais dont la réception différera selon la manière de les présenter : d'où centre d'interprétation et site de conscience.

5. Enjeu des musées : prolonger les effets de la justice transitionnelle

Comme son terme l'indique, la justice transitionnelle se focalise principalement sur les questions de « transition », ce qui fait de la justice transitionnelle une justice d'exception, entre deux périodes. L'enjeu profond est l'inscription de celle-ci dans le temps long. Le propos qui suit essaye de répondre à ce défi majeur auquel demeure confrontée la justice transitionnelle : **la continuité et la préservation de son oeuvre**, à l'instant même où les mécanismes de justice transitionnelle immédiats n'existent plus. L'incarnation de la mémorialisation, visible matériellement dans l'espace public à travers ces musées permet de prolonger ses effets. D'un autre côté, la muséalisation des violences subies, intervenant après un certain temps, permet d'attendre une période propice à l'apaisement.

Par extension, la lutte contre l'oubli rentre dans cette démarche là. Les musées-mémoriaux pallient à la forte capacité humaine à plonger dans l'oubli.

Encore faut-il éclaircir la controverse qui a lieu autour de l'oubli, puisque certaines parties au conflit préfèrent tout oublier.

Explicitons la démarche, ainsi que la prise de position de ce travail.

³⁸ Coalition Internationale des Sites de Conscience. En ligne, rubrique « à propos de nous » : [\[https://www.sitesofconscience.org\]](https://www.sitesofconscience.org).

³⁹ *Ibid.*

6. La question controversée de la mémoire : un aspect essentiel du processus de transition

Deux approches différentes concernant la manière de traiter les traumatismes ou les violations des droits de l'homme ont été forgées. Elles possèdent des perspectives contrastées sur la manière de faire face au passé douloureux, de chercher et d'atteindre la guérison et la réconciliation.

6.1 Forgive and Forget⁴⁰

Cette première approche repose sur le principe de **pardon lié à l'oubli**. Ce dernier étant « la perte du souvenir »⁴¹, il trouve sa source dans le pardon : « action de tenir pour non-venue une faute, une offense. »⁴²

Pour avancer et pour construire un avenir meilleur, il est préférable de ne pas s'attarder sur les souvenirs douloureux. Certains membres de la communauté préfèrent **l'invisibilité**, de peur que les notifications officielles provoquent davantage de violence, conséquence du ressentiment. Cette thèse prône la « déconstruction de la mémoire ».⁴³

Concrètement, cela s'incarne d'un point de vue normatif et juridique dans la politique de **l'amnistie**, qui, étymologiquement, concerne un « pardon collectif accordé par le pouvoir souverain ».⁴⁴ Réputée n'avoir jamais eu lieu, l'action punissable s'efface. Cette idée n'est pas nouvelle puisqu'à l'époque de la démocratie athénienne, l'amnistie constituait un outil au service de la *polis*, bâtie sur le consensus et l'unité.⁴⁵ Cette notion, en traversant le temps, a pu servir à la réécriture de l'histoire au profit du camp des vainqueurs.⁴⁶

⁴⁰ Traduction proposée par l'auteur : Pardonner et oublier.

⁴¹ Oubli, Littré. En ligne : [<https://www.littre.org/definition/oubli>]

⁴² Pardon, Dictionnaire de l'Académie française. En ligne : [<https://academie.atilf.fr/8/consulter/PARDON?options=motExact>]

⁴³ TOBBIA, Mariangela, *op. cit.*, p.168.

⁴⁴ Amnistie, Littré. En ligne : [<https://www.littre.org/definition/amnistie>]

⁴⁵ LORAUX Nicole, *La Cité divisée, l'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Éditions Payot, 1997. v. l'amnistie mise en place suite à la guerre du Péloponnèse en 403 av. J-C.

⁴⁶ MELLETT, Paul-Alexis, et FOA, Jérémie, « Une « politique de l'oubliance » ? Mémoire et oubli pendant les guerres de Religion (1550-1600) », *Après la guerre*, FOURNEL Jean- Louis et BIET Christian, Astérior (dir.), no 15, ENS éditions, 2016. En ligne : [<https://doi.org/10.4000/asterion.2829>]

v. en ce sens L'Édit de Nantes (1598), en son article premier « la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autre [...] demeurera éteinte et assoupie, comme chose non advenue ». L'Édit accorde ainsi une « amnistie générale et cherche à faire disparaître toute opposition catholique à Henri III et à son successeur. »

Les tenants de l'amnistie prônent la paix et l'apaisement issus de cet oubli. Victor Hugo disait à ce sujet « Demander : quelle quantité d'amnistie faut-il ? C'est comme si l'on demandait : Quelle quantité de guérison faut-il ? Nous répondons : il la faut toute. Quoi ! Fermer toute la plaie ? Oui, toute la plaie. L'amnistie seule le peut [...] La clémence, c'est la paix entre les citoyens ; l'amnistie, c'est le désarmement de l'avenir. »⁴⁷

Toutefois, nous pouvons adresser plusieurs **critiques à cette théorie**⁴⁸ : d'un côté, le défaut de reconnaissance des coupables conduit à **l'impunité**. Elle tait le désir de vérité et de justice des victimes. En demandant aux victimes d'abandonner leurs recours juridiques, l'amnistie laisse entendre que les abus du passé n'étaient pas graves au point d'être sanctionnés. Ce faisant, cette approche **minimise les souffrances des victimes**, ce qui s'inscrit à l'antipode des visées de la justice transitionnelle. De l'autre côté, et par conséquence, la politique du *Forgive and Forget*, pourrait donner naissance à de nouveaux conflits entre les différentes communautés dans la mesure où **l'injustice est terreau de retour à la guerre**. Les leçons ne sont pas apprises puisque cet effacement du passé se traduit en obscurantisme chez les nouvelles générations qui n'ont pas les clés en mains pour établir la paix.

Enfin, nous nous rangeons derrière l'avis de Pierre Hazan, selon lequel : « L'ennemi de la réconciliation n'est plus la mémoire mais l'occultation du passé. »⁴⁹

Une autre approche vient en opposition et permet de gommer les effets pervers de cette politique : celui du *Revealing is healing*.

6. 2 *Revealing is healing*⁵⁰

Présentée comme un « modèle de criblage total du passé »⁵¹, cette politique cherche à exposer et partager la vérité en vue d'atteindre une guérison, tant individuelle que sociale.

⁴⁷ HUGO, Victor. Discours tenu devant le Sénat revendiquant l'amnistie pour les communards, 22 mai 1876, BNF. En ligne [<http://expositions.bnf.fr/hugo/grand/345.htm>]

⁴⁸ TOBBIA, Mariangela, *op. cit.*, p. 188.

⁴⁹ HAZAN, Pierre, « L'ennemi de la réconciliation n'est plus la mémoire mais l'occultation du passé », par Marc Semo, *Le Monde*, 2023.

⁵⁰ Traduction proposée par l'auteur : Dévoiler c'est cicatriser

⁵¹ TOBBIA, Mariangela, *op. cit.*, p. 196.

Dès 1789, les sociétés s'érigent contre l'oubli, ainsi la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, en son préambule dispose : « Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements ... » Par la suite, et en réponse à la Seconde Guerre Mondiale, réponse incarnée dans les procès de Nuremberg et de Tokyo, cette volonté de faire face au passé par l'établissement des responsabilités s'amorce. L'idée sous-jacente est que le processus de guérison n'est possible qu'en **travaillant sur un passé encore présent**.⁵²

Il convient de noter d'emblée que cette deuxième approche n'est pas non plus le refus du pardon puisque comme l'affirme Jeffrey Blustein : « Forgiving is not forgetting; it's actually remembering and not using your right to hit back. It's a second chance for a new beginning. And the remembering part is particularly important. Especially if you don't want to repeat what happened». ⁵³

La justice transitionnelle et par extension, son objectif ultime de réconciliation, prend corps dans le mouvement des sites de conscience. Ceux-ci contribuent à la lutte contre l'oubli de diverses manières : monuments, plaques, archives, événements, manifestations, commémorations publiques, invitation à la réflexion. En offrant « des espaces sûrs pour se souvenir et préserver même les souvenirs les plus traumatisants, ils permettent d'établir des liens entre le passé et les problèmes contemporains liés aux droits de l'homme. » ⁵⁴

Cette seconde approche à laquelle nous adhérons durant tout le reste de notre développement nous semble plus juste, et plus à même de relever le défi porté par la justice transitionnelle : **l'apaisement par rapport au passé**. Selon cette théorie donc, la **mémorialisation devient un droit** ouvert tant aux victimes, qu'à la société dans son ensemble. Existe-t-il un devoir de mémoire, pendant de ce droit ?

7. Devoir de mémoire et travail de mémoire

⁵² TOBBIA, Mariangela, *op. cit.*, p.3.

⁵³ BLUSTEIN, Jeffrey M, *Forgiveness and Remembrance: Remembering Wrongdoing in Personal and Public Life*, Oxford University Press, 2014. p. 1.

Traduction proposée par l'auteur : « Pardonner n'est pas oublier; c'est en fait se souvenir et ne pas utiliser son droit de riposte. C'est une seconde chance pour un nouveau départ. Et le fait de se souvenir est particulièrement important. Surtout si vous ne voulez pas répéter ce qui s'est passé. »

⁵⁴ Coalition internationale des sites de conscience. En ligne, rubrique « à propos de nous » : [\[https://www.sitesofconscience.org/about-us/about-us-2/\]](https://www.sitesofconscience.org/about-us/about-us-2/)

Le lecteur pourra s'étonner de ne pas trouver l'expression « devoir de mémoire » au cours de ces travaux. Défini comme étant « l'obligation morale de témoigner, individuellement ou collectivement, d'événements dont la connaissance et la transmission sont jugées nécessaires pour tirer les leçons du passé (la Résistance ou la déportation pendant la Seconde Guerre mondiale, par exemple). »⁵⁵, ce terme demeure inadapté.

En effet, nous nous rangeons derrière les paroles avisées de Simone Veil : « En ce domaine, la notion d'obligation n'a pas sa place. Chacun réagit selon ses sentiments ou son émotion. La mémoire est là, elle s'impose d'elle-même - ou pas. [...] C'est cela aussi, la mémoire : ce qui revient sans que l'on sache comment, parce que c'est là, au plus profond de soi. Autre chose est le devoir d'enseigner, de transmettre. Là, oui, il y a un devoir. »⁵⁶

Nous préférons donc s'émanciper de cette expression et emploierons plutôt celle de **travail de mémoire**. En tant que membres d'une société, nous nous devons de donner un poids à la mémoire. Au fond, ce travail de mémoire est lié au travail d'érudition et d'investigation des archives, **de connaissance et de reconnaissance**. Encore pourrions nous parler de manière générale de **transmission**. Ce travail de mémoire sera compris comme la possibilité de rétablir une vérité qui dérange en regardant les situations en face.

La réponse apportée à la question précédente est qu'il existe bien un droit de mémoire auquel répond un travail de mémoire.

8. Méthodologie et justification des objets d'études

La méthodologie qui fut mienne au cours de ce travail de recherche consiste en une démarche empirique, constituée par la visite des sites de consciences choisis. Par ailleurs, j'ai pu réaliser un entretien avec les directeurs respectifs ou autre membre de l'équipe des sites de conscience. Ces entretiens ont constitué le matériau premier pour ce travail de recherche.

Si le *Mémorial de la Shoah* et le *CERCIL* ont fait l'objet de visite physique, j'ai dû me contenter d'une visite virtuelle du *Legacy Museum - National Memorial for Peace and Justice* ainsi que du *Centre pour la Paix à Verdun*.

⁵⁵ Mémoire, Larousse.

⁵⁶ VEIL, Simone, *Le nouvel observateur*, par Agathe Logeart, no. 2097, janvier 2005.

L'étude se base sur la compréhension de la muséologie des sites de conscience suivants :



En premier lieu donc, **le Mémorial de la Shoah**, situé à Paris, et de son antenne basée à Orléans, **le Centre d'étude et de recherche des camps d'internement du Loiret, le Musée-Mémorial du CERCIL**. La mémoire de la Shoah étant une mémoire compliquée au pays des droits de l'homme, qui a été lente à cristalliser, il m'a semblé judicieux de se pencher dessus. De plus, l'étude de la mémorialisation de ces événements est particulière en cela même que la mémoire des Juifs fut

tentée d'être effacée. En effet, l'oubli appartenant au projet initial d'extermination, et à ce titre, la nécessité de mémoire appartient à l'Histoire⁵⁷. La visite de ces sites s'est vue complétée d'un entretien avec les directeurs respectifs : Monsieur Jacques Fredj, pour le mémorial de la Shoah, et Madame Annaïg Lefeuvre, pour le CERCIL.



En deuxième lieu, le **Centre de la Paix, des Libertés et des Droits de l'Homme**, a été choisi pour la pertinence du propos de Monsieur Philippe Hansch, son directeur depuis 2013, dont les travaux cherchent précisément à lier

mémoire et réconciliation. Ce site traite de la mémoire militaire notamment de la Grande Guerre, et offre un éclairage sur l'histoire franco - allemande et européenne. Ce centre d'interprétation propose une grille de lecture pour comprendre un monde en évolution et protéger les libertés et les droits de l'homme.

Enfin, le **Legacy Museum : from Enslavement to Mass Incarceration** accolé au **National Memorial for Peace and Justice**. Ce musée présente une histoire complète des Etats - Unis en mettant l'accent sur l'héritage de l'esclavage : les lynchages, la ségrégation raciale de Jim Crow, et aujourd'hui les présomptions de culpabilité et la violence policière



⁵⁷ WAYSBORD, Hélène, « Transmettre la Shoah : un défi », *Inflexions*, vol. 13, no. 1, 2010, pp. 69-79.

dont souffrent les Noirs américains⁵⁸. Par ailleurs, j'ai intégré à mon travail le site du *National Memorial*, véritable musée à ciel ouvert, offrant une interprétation de l'histoire qui emprunte aux fonctions muséales, et qui se base sur un travail scientifique rigoureux. Les sites étant intrinsèquement liés, une étude exhaustive voulait qu'ils furent analysés conjointement. Ouverts en 2018, ils sont l'oeuvre de l'*Equal Justice Initiative* (EJI), une organisation non gouvernementale qui offre une représentation juridique aux prisonniers condamnés à mort. Le musée - mémorial incarne une vision que son fondateur, Bryan Stevenson, a cherché à défendre : approfondir la conversation sur le racisme aux Etats - Unis, en proposant d'éduquer les individus sur les problèmes raciaux souvent hors de portée car méconnus et non discutés. En outre, la comparaison de ce site avec le *Mémorial de la Shoah* est éclairant, en cela qu'ils visent tous deux à rendre justice à une minorité dont l'humanité même a été déniée. Un entretien très riche avec Monsieur Tad Roach, membre à la tête du service éducatif de l'EJI, a permis de mieux cerner les aspirations du site et de nourrir mon propos.

9. Problématique posée par le sujet

Nous nous évertuerons à saisir la manière dont la muséologie est mise au service des politiques mémorielles lors de processus de justice transitionnelle. Finalement, comment la muséologie permet de faire de son objet un mémorial ? Qu'implique le recours à cet instrument ? Par quels biais permet - il de faire perdurer l'oeuvre mémorialisatrice ? Quelles conséquences en découlant ? Quelles réactions attendre ?

10. Réponse à la problématique

Le point de départ de la réponse à apporter à ce problème demeure dans la triple fonction de la muséologie : se souvenir, réfléchir, reconstruire.

Pour se souvenir, encore faut - il avoir pu préserver la connaissance du passé et la véhiculer ; en somme encore faut - il valoriser la connaissance, pour faire vivre la mémoire. Force est de constater que les archives constituent en ce sens un outil utile de l'Etat de droit dans les sociétés souffrant des séquelles d'un conflit.⁵⁹ La recours à la

⁵⁸ Equal Justice Initiative. En ligne, rubrique « Museum » : [<https://museumandmemorial.eji.org/museum>]

⁵⁹ *Les instruments de l'Etat de droit dans les sociétés sortant d'un conflit, Les archives*, Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, 2015, (HR/PUB/14/4). En ligne : [https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/HR_PUB_14_4_Archives_FR.pdf]

muséologie à travers la **valorisation et la diffusion de la connaissance** feront l'objet d'une première partie.

Les musées visent à la réconciliation des communautés affectées par le conflit, et de la société dans son ensemble en proposant une **manière apaisée de partager une histoire qui a profondément meurtri**. Ils offrent une place où s'incarne matériellement, physiquement, la justice transitionnelle. L'enjeu est primordial : que le peuple puisse se réconcilier avec lui - même. En ce sens, nous envisagerons le travail de mémoire comme une véritable « arme de réconciliation massive ».⁶⁰ La vocation démocratique des musées permet un éclairage de l'histoire en vue de promouvoir un avenir plus juste. Ainsi, **l'approche reconstructive et réconciliatrice** embrassée par les musées guidera notre propos dans une seconde partie.

⁶⁰ FILIPPI, Clara, « Le travail de mémoire : arme de réconciliation massive », TEDxNouméa.

Partie 1. Mettre le musée au service de la valorisation de la connaissance du passé

« Ne rien occulter des heures sombres de notre histoire, c'est tout simplement défendre une idée de l'homme, de sa liberté et de sa dignité. »⁶¹

L'objectif du musée s'insère pleinement dans cet objectif de **révélation de la connaissance**, oeuvrant par la même à la défense des droits humains.

Dans cette partie, nous nous évertuerons à répondre aux questions qui interrogent le « que ? », ainsi que le « comment ? » .

Au fond, que doit véhiculer et traiter le site de conscience pour pouvoir faire de la mémorialisation ? Et grâce à quoi ? Ces questions jalonnent notre premier chapitre portant sur la **préservation de la connaissance**. Ensuite, comment le site de conscience permet - il d'assurer cette fonction duale qu'est la diffusion couplée à la réception de son objet ? La **transmission** de cette connaissance fera l'objet d'un second chapitre.

⁶¹ CHIRAC, Jacques, allocution du 16 juillet 1995. En ligne : [<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/rafle-du-vel-d-hiv-jacques-chirac-reconnait-les-fautes-du-passe>]

Chapitre 1. La préservation et la conservation de la connaissance : le rôle du centre d'archives, support de la mémoire

Les archives recourent « l'ensemble des documents, quel que soit leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité. »⁶²

Ainsi, nous définirons les archives comme la somme des collections organisées et préservées de documents et de matériaux historiques. Les documents officiels, les correspondances, les photographies, les journaux, les rapports, les publications, ou encore les paroles de témoin, représentent autant d'éléments qui viennent alimenter un centre d'archives. De plus, ces archives peuvent être publiques c'est - à - dire émaner d'institutions officielles, ou privées, quand elles ne relèvent pas de l'Etat.

Trois fonctions lui sont souvent attribuées : la conservation, la présentation, et le « média exposition », à savoir la recherche du contenu même de l'exposition. ⁶³

L'étude des deux dernières fonctions énoncées sera intégrée dans le cadre d'une catégorie plus vaste, la communication, faisant l'objet d'un seconde chapitre. Dans celui - ci, nous nous concentrerons sur la fonction de conservation.

Les archives jouent un rôle prépondérant dans la préservation de la mémoire collective. Elles fournissent un appui indéniable à la recherche, étant une ressource inestimable pour les chercheurs et les universitaires, et oeuvrent au rétablissement de la vérité (Section 1). En s'ancrant dans le temps long la connaissance, elles s'érigent en véritables remparts contre les violations des droits de l'homme (Section 2).

⁶² Article L211-1, Code du Patrimoine.

⁶³ GOB, André, et DROUGUET, Noémie, « Chapitre 8. La recherche au musée : la fonction scientifique », *La muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels*, Armand Colin, 2021, pp. 271-288.

SECTION 1. LES ARCHIVES, GARDIENNES DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE

§1. Sur la fonction de recherche au musée

C'est ainsi que Georges Henri Rivière, père de la muséologie, invitait à associer la fonction de recherche à la définition même du musée.⁶⁴ Il théorise même la formule de musée-laboratoire.

Une attitude scientifique doit irriguer la fonction de recherche : esprit critique, curiosité et volonté de participer à l'accroissement des connaissances sont les trois piliers sur lesquels doivent s'appuyer les musées.⁶⁵

Cette recherche peut être scindée. Les musées-mémoriaux, à travers les archives, sont des lieux de recherche, quant à l'objet du musée-mémorial (A), et un lieu où on réfléchit à la façon de faire de la mémorialisation (B).

A - La contribution du centre d'archives quant à l'objet du musée-mémorial

Qualifié de « laboratoire »⁶⁶, le *Mémorial de la Shoah* fascine en cela qu'il recoupe et combine de nos jours trois composantes en un seul lieu, ayant pour point de départ historique le centre d'archives : un lieu d'histoire, une oeuvre de mémoire et une ressource pour la justice et les justiciables. On liera dans notre propos centre d'archives et recherches dans la mesure où le centre d'archives est à la fois le lieu et l'outil où se déploie l'activité scientifique de recherche.

Pour la section qui suit, nous appuierons notre propos principalement sur les éléments d'analyse issus du *Mémorial de la Shoah*.

⁶⁴ Georges Henri Rivière n'ayant laissé que peu d'écrits, c'est l'exposition virtuelle « Georges Henri Rivière. Voir, c'est comprendre » réalisée par le Mucem qui constitue l'appui principal de notre propos. En ligne : [<https://www.mucem.org/programme/exposition-et-temps-forts/georges-henri-riviere>]

⁶⁵ GOB, André, et DROUGUET, Noémie, « Chapitre 8. La recherche au musée : la fonction scientifique », *La muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels*, Armand Colin, 2021, pp. 271-288.

⁶⁶ BOCHURBERG, Claude, Podcast « Mémoire et vigilance », RadioShalom. En ligne : [<http://radio-shalom-94-8.website-radio.com/podcasts/memoire-et-vigilance-154/memoire-et-vigilance-avec-jacques-fredj-1188>]

a) La recherche oeuvrant à l'écriture de l'histoire

« Il n'y a pas d'Histoire sans archives ⁶⁷ » !

Un retour en arrière sur le processus ayant conduit à la création du *Mémorial de la Shoah* permet d'entamer la réflexion à ce propos. La particularité de celui - ci réside dans le fait qu'il est **né d'un centre d'archives**, le Centre de documentation juive contemporaine (CDJC).⁶⁸ La création du CDJC reste elle - même liée à un nom : celui d'Isaac Scheersohn, industriel venu de Russie, qui fonde de manière clandestine en avril 1943 à Grenoble, le fonds d'archives, appelé à l'origine comité Scheersohn. Un travail de recensement se met en place pour planifier l'après-guerre et s'enquérir des biens spoliés. Préparer le cahier des revendications, et ce dans une visée de reconstruction de la communauté sous - tend la création de ce comité. La force du futur CDJC réside dans la multiplicité et la quantité de sources, dès l'origine : caisses d'archives de la sûreté nationale, archives de l'administration SS en France, archives privées des familles, ou encore procès verbaux du tribunal de Nuremberg constituent les matériaux bruts à disposition des chercheurs, qui n'étaient, à l'origine, pas historiens.

Aujourd'hui, le centre a continué de s'enrichir et tout a fusionné au sein de la Fondation : on compte plus de 40 millions de documents d'archives recoupant des sources allemandes, françaises, ainsi que du procès de Nuremberg. Véritable service du *Mémorial*, le centre d'archives s'est étoffé de cinq fois son nombre à sa création.

Il en va de même au sein du *Legacy Museum* et du *National Memorial for Peace and Justice*, dont le travail d'archives a débuté en 2010 lorsque les membres de l'équipe de l'EJI ont commencé à enquêter sur les milliers de lynchages de terreur raciale dans le Sud des États-Unis, dont beaucoup n'avaient jamais été documentés.⁶⁹ Les recherches se sont également portées sur les conséquences de cette violence, à savoir l'exil de six millions de Noirs. **Ce travail d'histoire constitue la pierre angulaire du travail de mémoire**, qui peut se reposer sur les archives. Précisément, elle vient poser la base d'une conversation que les Etats - Unis n'avaient jamais eu à propos des injustices raciales.

⁶⁷ BRAIBANT, Guy, *Les archives en France : rapport au Premier ministre*, La Documentation française, 1996, p.9.

⁶⁸ Mémorial de la Shoah. Podcast en trois épisodes « Le récit inédit du sauvetage des archives de la Shoah » réalisé pour les 80 ans du CDJC. En ligne : [<https://www.memorialdelashoah.org/podcasts.html>]

⁶⁹ Equal Justice Initiative. En ligne, rubrique « reports » : [<https://eji.org/reports/>]

Les archives sont une composante essentielle du musée ! Elles permettent aux sites de conscience **d'être emprunts d'une épaisseur historique**, élément essentiel tant à leur **crédibilité** qu'à leur **visibilité**. En effet, ces archives, bases du savoir historique sont la première pierre à apporter à l'édifice, et apparaissent souvent avant même que le besoin de mémoire ne se manifeste. Il convient à ce stade de rappeler les paroles de Clause Levi Strauss selon lequel « la vertu des archives est de **nous mettre en contact avec la pure historicité**. D'une part, elles constituent l'événement dans sa contingence radicale, d'autre part, elles donnent une existence physique à l'histoire, car en elles seulement est surmontée la contradiction d'un passé révolu et d'un présent où il survit. »⁷⁰

b) La recherche au service des enquêtes et des poursuites pénales

Le gouvernement français, par l'entremise d'Edgar Faure, l'un des procureurs adjoints, demande au CDJC de prêter main forte à la partie française aux procès de Nuremberg. Les éléments d'archives collectés dès 1943, grâce à l'intuition d'Isaac Scheersohn ont permis de constituer les **preuves nécessaires pour que la justice pénale internationale puisse faire son oeuvre**. Ce mouvement a par la suite continué et c'est ainsi que Georges Wellers, le responsable scientifique du CDJC est appelé à déposer au procès Eichmann en avril 1961 à Jérusalem.

Il faut également souligner le rôle que le CDJC a pu avoir au sein même de la **justice nationale**. Serge Klarsfeld retrouve le télex d'Isieux, preuve déterminante dans le procès Barbie de 1987. Le *Mémorial* gagne en importance grâce à ce précieux document qui a permis d'incriminer pour crime contre l'humanité un haut - dignitaire.

c) La recherche au service des réparations

A côté de cela, mentionnons le rôle que le centre d'archives endosse jusqu'aujourd'hui **s'agissant de l'aide proposée aux victimes**. Ce rôle débute dès la sortie de la guerre, quand des recherches ont été entreprises pour tracer les biens qui n'avaient plus d'ayant droits, à l'instar des comptes bancaires bloqués. Ces avoirs devant bénéficier à la communauté juive dans son intégralité, un énorme travail de recensement a été entrepris. A côté de cela, les victimes peuvent jouir d'une documentation et d'une expertise lorsqu'il s'agit pour elles de prouver qu'un bien de leur ancêtre a été spolié, ouvrant droit à réparation.⁷¹

⁷⁰ LÉVI-STRAUSS, Claude, *Oeuvres*, p.819-820

⁷¹ v. l'oeuvre de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (CIVS).

d) La recherche visant à l'organisation de la mémoire : atteindre un vaste public

Le CDJC parvient à dépasser la seule visibilité du centre d'archives en construisant sur un terrain donné par la ville de Paris, **le tombeau du martyr juif inconnu** en 1956.

Comment accélérer la marche de la mémorialisation ?

En 1995, la célèbre déclaration de Jacques Chirac quant à la reconnaissance officielle de la responsabilité Vichy dans la collaboration et la déportation des juifs de France marque un tournant dans l'histoire. Le centre de recherche de la Shoah ayant pris une telle ampleur en Europe et à travers le monde, un agrandissement du bâtiment se révèle nécessaire. C'est ainsi que bénéficiant de fonds provenant de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, de l'Etat, de la Ville de Paris, et de la Région Ile-de-France, le nouveau Mémorial voit le jour en 2005. Désormais, il peut contenir des **salles de lectures**, des **salles d'activité**, qui implique davantage de place pour les chercheurs, et qui permet de déployer des expositions.

En somme, les centres d'archives intégrés aux musées jouent un rôle essentiel dans la préservation de la mémoire collective. En collectant des documents et en recueillant des témoignages, ils permettent **d'enrichir la mémoire des événements historiques** ou des **individus** associés au site de conscience. De plus, le **travail des chercheurs, des historiens voire du grand public est grandement facilité** grâce à l'organisation méthodique des documents collectés, indexés et catalogués.

Les archives permettent à la **recherche académique** d'avoir un lieu dans lequel prendre corps et éclore, puisque les historiens et chercheurs peuvent y étudier les événements commémorés de manière approfondie. Une **réflexion critique** sur l'histoire y est aussi à l'oeuvre : les recherches effectuées contribuent à une meilleure compréhension des faits historiques, de leur contexte et de leurs implications. En effet, la recherche **encourage la réflexion** sur la manière dont les événements passés en ressortent interprétés et commémorés : de ce fait, elle permet d'en appréhender les différentes perspectives.

B - La recherche sur la mémorialisation : l'oeuvre pédagogique menant à la prise de conscience

En effet, le musée-mémorial propose un travail de mémoire, qui est, **une réflexion suite à la visite du musée**. Le visiteur se trouve invité à se questionner non seulement sur lui-même, mais aussi, sur l'autre. Au fond, ce n'est qu'en faisant le travail lui-même pour découvrir l'histoire que celle-ci deviendra mémoire.

Ainsi, le site de conscience se demande **comment se souvenir de ces expériences ? Quelles histoires** raconter ?

Si les résultats de cette recherche en mémorialisation constitueront le propre du chapitre suivant, (Partie 1. Chapitre 2) évoquons toutefois les différents facilitateurs qui existent et permettent d'amorcer une réflexion.

La mise en réseau des musées. Un réseau de musées - mémoriaux traitant de sujets similaires existe, et permet la communication ainsi que la **circulation d'archives**, des catalogues, des **informations**, des **expositions temporaires communes** ou encore des **manières de faire**... Cela permet aux musées de petite et moyenne taille de collaborer. Le Réseau des lieux de mémoire de la Shoah en France rassemble « treize institutions adossées à un site historique et liées à l'histoire et à la mémoire de la persécution, de la déportation, de l'extermination, du sauvetage ou de la résistance des Juifs de France durant la Seconde Guerre mondiale ». ⁷² Parallèlement à cela, l'équipe de direction et de conception du *Mémorial de la Shoah* entretient des contacts étroits avec *Yad Vashem* à Jérusalem et avec le *United States Holocaust Memorial Museum* à Washington. Ces trois institutions reposent sur le même triptyque : un Mémorial, un lieu d'éducation à travers le musée, et un lieu d'archives. Différents réseaux permettent de se réunir autour de thématiques communes.

La collaboration avec des partenaires extérieurs. A partir des fonds d'archives donc, des études scientifiques diverses sont menées par le personnel attaché à l'institution mais aussi par des chercheurs extérieurs. En effet, il existe une conviction unanimement partagée, selon laquelle « tout musée qui doit mener des recherches, suppose une adéquation entre son personnel scientifique et la nature de ses objets. Dès lors, le recours à des historiens extérieurs est nécessaire pour mener à bien une étude spécifique, ou pour monter une exposition sérieuse. Les dernières décennies ont ainsi été marquées par un dialogue (à la fois constant et ténu) entre universitaires et

⁷² v. le détail des treize lieux composants ce Réseau. En ligne [<http://www.memorialdelashoah.org/wp-content/uploads/2016/04/2017-reseau-lieux-bd.pdf>]

conservateurs de musées à propos de l'histoire des fonds et de l'analyse des objets. » ⁷³ Des experts viennent collaborer, que ce soit en histoire, en sociologie, en psychologie, ou encore en études culturelles : leurs contributions proposent un approfondissement des événements commémorés au sein du musée.

La double fonction du musée, en témoin d'histoire, et institution créatrice de mémoire illustre parfaitement la pensée de Bernard Schiele, selon laquelle : « Ils [les musées] ont été obligés de se **réinventer**, et en se réinventant de devenir autres ; et en devenant autres de **repenser chaque fois leur rapport au savoir, à la culture et au monde** ; et, ce faisant, d'inventer d'autres formes de **diffusion** en phase avec leur modernité, mais sans jamais rompre le pacte avec le passé qui a fait jusqu'à présent de toutes les formes successives adoptées par ces organisations des institutions-mémoires. » ⁷⁴

§ 2. Un musée-mémorial évolutif : une avancée perpétuelle permise grâce au centre de recherche

Le musée-mémorial évolue en permanence grâce à l'actualisation de la recherche.

Le Mémorial de la Shoah. Prenons un exemple, le Mur des Noms, inauguré en 2005 a été rénové en 2020 pour mettre à jour les informations des personnes inscrites, notamment quant à l'orthographe de leur nom, trop souvent inexacts. La **collecte et la documentation** continues permettent donc d'enrichir les connaissances sur le sujet, et ce faisant, **contribuent à la mémorialisation**. Les sites de conscience possèdent naturellement une vocation à évoluer en permanence. La recherche à cette fin y est vivement encouragée : ainsi, la bibliothèque située au dernier étage du Mémorial dispose d'un panneau d'affichage. Ce panneau à petits mots offre une véritable tribune à la fois pour les victimes, et pour les chercheurs.

⁷³ POULOT, Dominique. « Histoire de l'histoire des musées : configurations et enjeux », *La muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels*. Armand Colin, 2021, pp. 38-41.

⁷⁴ SCHIELE, Bernard, « Le présent en héritage », *Musées, mutations*, Le Marec Joëlle, Schiele Bernard et Luckerhoff Jason (dir.), OCIM, 2019, p. 32.

Le site de conscience se doit de forger la capacité à se renouveler (A) et à assumer les zones de flou par la muséalisation de l'histoire en cours d'écriture (B).

A - Forger la capacité à se renouveler

a) Agir face à l'éloignement de l'évènement historique

L'enjeu du musée-mémorial est clair : **continuer à collecter des archives**, car pour comprendre l'histoire et faire mémoire, il faut pouvoir s'appuyer sur des **documents matériels**. Cet enjeu est sans fin. Ce faisant, l'institution peut demeurer attractive pour le grand public. Avec le changement de génération, les enfants ou petits-enfants découvrant des documents chez leurs aïeux souvent suite à un décès, le centre d'archives du *Mémorial de la Shoah* s'enrichit. Cette redécouverte par les héritiers est au cœur des préoccupations à l'instant même où l'on vit un éloignement par rapport à l'évènement historique qui est en cause. La disparition des survivants du génocide donne une importance accrue aux archives, qu'il s'agisse de photos, d'objets...

b) Le recours aux avancées technologiques

Parallèlement à cela, le monde de la recherche mue.

La recherche et l'innovation permettent d'améliorer l'expérience des visiteurs : dès la **consultation du site internet**, de multiples onglets, allant de la planification de la visite à la possibilité de rechercher un nom ou un document officiel, présentent un contenu qualitatif et didactique. À côté de cela, le musée-mémorial peut se doter de réseaux sociaux, à l'instar d'une Youtube afin d'accroître sa visibilité. L'innovation favorise également l'intégration de nouvelles technologies dans les expositions et programmes éducatifs, que l'on songe par exemple aux vidéos diffusées des témoignages ou aux photos projetées sur un pan de mur. Enfin, les chercheurs actuels bénéficient de **tribunes plus larges grâce à internet**. En résulte, une large accessibilité, des acteurs de consultation démultipliés, une communauté de chercheurs dynamisée. Des méthodes créatives et originales permettent de susciter l'intérêt du public et de le saisir. Des « plateformes d'échanges et de co-construction des savoirs permettent de réinventer la participation muséale ». ⁷⁵ Cette adaptation assure la **pertinence continue du musée par l'actualisation de son fonctionnement, ainsi que de son contenu**.

⁷⁵ GOB, André, et DROUGUET Noémie, « Chapitre 8. La recherche au musée : la fonction scientifique », *La muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels*, Armand Colin, 2021, pp. 271-288.

c) L'intégration des défis actuels

Nous l'avons vu, la mémoire permet précisément de venir interroger le présent grâce aux connaissances sur le passé. Ces dernières années, les vagues de terrorisme qui ont meurtri la France, ont poussé le *Mémorial de la Shoah* à se réinventer et à embrasser d'autant plus son côté militant : ainsi, une réflexion sur les conséquences de l'antisémitisme et du conspirationnisme à l'ère d'Internet est amorcée. Au *Legacy Museum*, une réflexion s'engage sur les conséquences actuelles du racisme.

S'il faut mentionner dès ce stade ce défi, l'étude des outils fournis fera l'objet d'une étude approfondie au cours de la deuxième partie de ce travail.

B - La place faite au vide : la muséalisation de l'histoire en cours d'écriture

Les musées doivent se prémunir contre l'idée d'un passé absolu. Quelque fois, **l'histoire reste floue et inconnue !** Le site de conscience doit révéler et assumer cela.

C'est ainsi qu'au CERCIL, Le Mémorial des enfants prône ce vide, le revendique. Ainsi, pour les enfants dont le portrait reste inconnu, une case blanche apparaît à la place d'une photographie. Cela **incarne cette histoire qui s'écrit,** se découvre au gré

de la collecte de témoignages et assume, ce faisant, une part de l'histoire ignorée : c'est aussi cela, faire de la mémorialisation. Cette scénographie de la mémoire n'est pas sans

rappeler les oeuvres de **Christian Boltanski** ⁷⁶, qui, faisant une place au vide, invite à la réflexion et présente une fonction pédagogique intéressante. Au fond, il n'est pas besoin d'un visage, d'une photographie pour ressentir une présence, celle des enfants dont la mort est évoquée.

Grâce aux dons, la photothèque se complète et c'est ainsi qu'un ajout a pu voir le jour en 2017, et qu'un second d'une cinquantaine de photographies va prochainement être effectué.

SECTION 2. LES ARCHIVES : « REMPART PUISSANT CONTRE LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME » ⁷⁷

Le lien entre archives et droits de l'homme a été tardivement pris en compte. Il l'a été pour la première fois en 2003, au cours d'une réunion de la Conférence internationale de la Table Ronde des Archives au Cap. Lors de celle - ci, l'Archevêque Desmond Tutu prononce le discours d'ouverture de la séance plénière et ce sont sur ses mots qu'il convient de revenir en guise de propos introductifs :

« Les archives sont cruciales pour nous permettre de rendre des comptes... Elles sont un rempart puissant contre les violations des droits de l'homme. Nous devons nous rappeler notre passé pour faire en sorte qu'il ne se répète pas. »⁷⁸

Ainsi, le fait de **se rappeler** le passé **oeuvre pour la lutte contre l'oubli**, véritable pierre angulaire de la justice transitionnelle (§1), dont découle directement le fonction de **conservation** attribuée au musée (§2).

⁷⁶ Artiste plasticien, cinéaste, qui réfléchit sur les problématiques de la mémoire. Pendant la guerre, sa mère avait dû cacher son père sous le plancher de leur appartement, en simulant un divorce, pour lui permettre d'échapper à la déportation des juifs. v. « Christian Boltanski : l'art et la mémoire », le Podcast France Culture ,14 novembre 2019. En ligne : [<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/l-invite-e-des-matins/christian-boltanski-l-art-et-la-memoire-4775601>]

⁷⁷ TUTU, Desmond, 38^{ème} Conférence internationale de la Table Ronde des Archives, Le Cap, Afrique du Sud, 21-25 octobre 2003. v. Conseil International des Archives. En ligne : [<https://www.ica.org/fr>]

⁷⁸ *Ibid.*

§1. Les archives dans la lutte contre l'oubli

A - Le danger de l'effacement du passé : le poids du silence

« Un pays amnésique par rapport à sa propre histoire a précisément besoin d'éclairer urgemment son passé. »⁷⁹

La volonté de **comprendre le présent par le déchiffrement du passé** repose sur le postulat que ce dernier soit connu et révélé. En somme, cette idée rejoint la sagesse populaire de l'Afrique qui rappelle que si tu ne sais où tu vas, n'oublies pas d'où tu viens.⁸⁰

Les archives sont précisément l'objet d'éliminations quand les responsables des exactions disposent du temps après une période de transition pour effacer leurs traces. En effet, « il est arrivé que les nouveaux gouvernements fassent détruire les dossiers après la phase d'épuration, sous prétexte d'en finir avec le passé et parce qu'ils contiennent des informations mensongères potentiellement nocives. La rédaction de l'histoire de la répression devient alors dépendante des témoignages individuels qui sont nécessairement subjectifs. Et ce sont les victimes et les générations futures qui sont finalement lésées. »⁸¹

L'idée de **constituer des archives pour venir témoigner du passé** constitue une idée fédératrice tant pour les chercheurs que pour les témoins. S'inscrivant en porte à faux contre l'oubli, la volonté de faire émerger cette mémoire enfouie ressort lorsque le poids du silence a été vécu. **Il faut savoir, et faire savoir !**

B - Le droit de savoir à l'origine de cette volonté de préserver les archives

Le rôle des archives dans la construction de la paix est primordial.

⁷⁹ ARNAUD, André-Jean, PHILIPPE, Xavier, et VIEIRA Rafael B., « À propos du thème Justice, Vérité, Mémoire », *Droit et société*, vol. 86, no. 1, 2014, pp. 201-208.

⁸⁰ Proverbe du Togo.

⁸¹ CARNAVAGGIO, Perrine, « Archives et violation des droits de l'homme : le point de vue de l'archiviste », *Actes de conférence la justice transitionnelle : une voie vers la réconciliation et la construction d'une paix durable* tenue du 17 au 19 novembre 2009 à Yaoundé, au Cameroun. En ligne : [<https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Countries/Africa/ActesConf2JusticeTransit.pdf>]

Parmi les quarante « Principes pour la protection et la promotion des droits de l'homme pour la lutte contre l'impunité »⁸², figure le **droit de savoir**, lui même intrinsèquement lié au **droit à la vérité**. Il est formulé par Louis Joinet comme suit : « Chaque peuple a le droit inaliénable de connaître la vérité sur les événements passés, ainsi que sur les circonstances et les raisons qui ont conduit, par la violation massive ou systématique des droits de l'homme, à la perpétration de crimes aberrants. »

Le droit de savoir collectif. « La connaissance par un peuple de l'histoire de son oppression appartient à son patrimoine. »⁸³ La société détient le droit de connaître la vérité sur **les événements du passé**, et sur les **raisons** qui ont laissé la place à ceux - ci de s'incarner.

Le droit de savoir individuel. Les victimes, et plus souvent, les familles de victimes jouissent du droit de connaître la vérité sur ce qui est arrivé à leurs proches. En cela, l'accès aux archives doit être facilité, ce droit étant reconnu indépendamment de toute action en justice. En effet, mettre en place des archives historiques en documentant les projets de mémorialisation des violations des droits de l'homme permet de participer à des processus plus larges de révélation de la vérité après un conflit. Les sites de consciences eux - mêmes fournissent des preuves matérielles de violations des droits de l'homme.

Comme l'indique Carol Mottet, « ce droit a un corollaire qui implique l'obligation pour l'Etat de **prendre des mesures pour protéger la mémoire collective de l'oubli** et se prémunir ainsi contre le développement des arguments révisionnistes. »⁸⁴

⁸² *Question de l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme civils et politiques*, op. cit., p. 16.

⁸³ *Ibid.*, p.5.

⁸⁴ MOTTET, Carol. « Traitement du passé : quels défis et quelles opportunités pour une paix durable ? » *Actes de conférence la justice transitionnelle : une voie vers la réconciliation et la construction d'une paix durable* tenue du 17 au 19 novembre 2009 à Yaoundé, au Cameroun.

§2. La fonction de conservation du musée-mémorial : se prémunir contre le révisionnisme et la réécriture du passé

L'assurance de conserver intactes les archives permet de se prémunir contre les thèses négationnistes et révisionnistes. Les thèses négationnistes forment un système de pensée qui visent à réfuter certains passages historiques, les révisionnistes quant à eux modulent et relativisent l'histoire.

Au fond, c'est à cela que doit répondre la fonction de conservation du musée-mémorial. Cette fonction suit une logique duale : préserver (A) et ouvrir les archives (B).

Ce qui est en cause ici dans les deux cas est la **transmission de ce matériau brut, témoin du passé, et support de la mémoire**, de génération en génération.

A - La fonction de préservation

La préservation du patrimoine culturel. La préservation représente un défi majeur auquel sont confrontés les sites de conscience. Etant un lieu de rassemblement du patrimoine, le **musée assure la conservation à long terme** des documents, photographies, objets, et autres archives liés aux événements dont il a la charge de présenter.⁸⁵

La conservation matérielle. La protection contre le vol, la perte et les dégradations rentre dans l'objectif d'ancrer sur le temps long le processus de mémorialisation. En effet, la mise en oeuvre de mesure de préservation vise *in fine* à préserver ces sources primaires pour les générations futures. C'est en cela que **garantir la longévité des pièces d'archives** permet d'en assurer la transmission.

S'opposer à la falsification. En outre, le droit de savoir implique la mise en oeuvre de sanctions pénales pour s'opposer à la soustraction, la destruction, la dissimulation ou la falsification des archives.

La méthodologie. Différents guides ont été édictés, qui sont d'autant d'aide pour la préservation des archives. Le site du Ministère de la Culture regorge d'outils pour

⁸⁵ Il faut noter que dans années 1980, face à la montée en puissance des discours révisionnistes, Eric de Rothschild, président du Mémorial de la Shoah avait créé un comité pour assurer la sauvegarde et la restauration des archives.

accompagner les professionnels en ce sens.⁸⁶ En outre, Louis Joinet consacre quatre des quarante Principes à leur préservation.⁸⁷ Parmi ceux - ci, figure la nécessité de coopération entre pays tiers détenteurs d'archives, en vue d'une coopération et d'une restitution. Enfin, mentionnons l'action de l'association Archivistes Sans Frontières qui oeuvre à faire prendre conscience de l'intérêt de la conservation des archives pour garantir les droits de l'homme.

B - L'ouverture et l'accès aux archives

L'organisation et l'accessibilité des archives constituent des facteurs qui permettent d'appuyer la recherche. Leur ouverture a permis de créer un véritable inventaire et de lutter contre la censure. Au *Mémorial de la Shoah*, l'accès au public est assuré via le service de **consultation sur place, ou via la version numérisée d'archives en ligne** ⁸⁸. L'Etat doit permettre l'accès aux archives dans un souci de transparence. La recommandation du Comité des ministres relative à l'enseignement de l'histoire en Europe au XXIème siècle hissent les archives au rang de sources devant être utilisées pour la connaissance des faits historiques et leur apprentissage critique.⁸⁹

Pour conclure, les mots de Dominique Poulot, paraissent opportuns afin de synthétiser l'esprit de ce premier chapitre et conduire à la réflexion d'un prochain chapitre « Les musées mémoriaux sont [...] autant chargés d'annoncer un futur reconfiguré que de faire l'inventaire de terreurs et d'erreurs passées. » ⁹⁰

⁸⁶ Ministère de la Culture. En ligne : [<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musees/Pour-les-professionnels/Conserver-et-gerer-les-collections/Documenter-et-archiver-en-musee>]

Un guide particulièrement didactique a été rédigé par une archivistique française. Bien que celui - ci s'adresse aux ONG, les recommandations peuvent être appliqués de même aux musées-mémoriaux. v. LE GOFF, Armelle, « Les archives des ONG : Une mémoire à partager », ICA, 2004. En ligne : [https://www.ica.org/sites/default/files/ICA_Les-archives-des-ONG_FR.pdf]

⁸⁷ Ainsi, le principe 13 traite des mesures de préservation des archives. Le principe 15 relate la coopération des services d'archives avec les tribunaux et les commissions non judiciaires d'enquête. Le principe 16 est relatif aux mesures spécifiques concernant les archives à caractère nominatif et enfin par extension apparait le principe 17 sur les mesures spécifiques relatives aux processus de rétablissement de la démocratie et/ou de la paix ou de la transition vers celles-ci.

⁸⁸ Mémorial de la Shoah. En ligne, rubrique « recherche avancée de personne ou de collectivité » : [https://ressources.memorialdelashoah.org/rechav_pers.php]

⁸⁹ *Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'enseignement de l'histoire en Europe au XXIe siècle*, Conseil de l'Europe, 31 octobre 2001, p. 7, Rec (2001)15. En ligne : [<https://rm.coe.int/09000016805e2c1f>]

⁹⁰ POULOT, Dominique. « Histoire de l'histoire des musées : configurations et enjeux », *La muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels*, Armand Colin, 2021, pp. 38-41.

Nous l'avons vu donc, **le centre d'archives agit comme support de la mémoire**. La recherche permet d'en extraire les informations à destination des chercheurs et du public. Dans un second temps, il serait intéressant d'étudier la façon dont la muséologie à travers les sites de conscience véhicule ces connaissances, ; en bref, **penchons nous sur la façon de présenter les résultats glanés**.

Chapitre 2. La communication de la connaissance : le rôle de la muséologie dans la fonction réflexive du site de conscience

Ou comment relier les petites histoires à la grande Histoire pour impliquer et faire réfléchir le visiteur

« Parce que la Shoah a été le mal absolu, elle doit continuer à interpeller, tout à la fois la mémoire collective et la conscience de chacun. Ainsi, chaque passant ou visiteur doit comprendre qu'en exterminant les Juifs, c'est l'Humanité toute entière qui a été assassinée à Auschwitz, Maïdanek, Belzec, Buchenwald, Tréblinka ou Sobibor. »⁹¹

Ce sont par ces mots de Simone Veil que nous éveillerons notre réflexion à la question de l'implication du visiteur du musée. **Comment susciter son intérêt** afin qu'il ressorte avec une connaissance et une conscience ? Grâce à quels éléments et mécanismes ?

Le musée opère cela non seulement à **l'intérieur de ses murs**, grâce au parcours muséologique et aux éléments qui y sont disposés (Section 1), mais également hors les murs. En quelque sorte, **la muséologie concourt à faire sortir le musée du musée** (Section 2).

SECTION 1. L'IMPLICATION ÉMOTIONNELLE DU VISITEUR GRÂCE AU PARCOURS MUSÉOLOGIQUE

§1. La fonction d'exposition et le devoir de vulgarisation du musée narratif

Le devoir de vulgarisation au sein du musée-mémorial fait référence à la responsabilité qui pèse sur l'institution de **rendre l'information et les connaissances compréhensibles et intéressantes pour le grand public**. Que l'on songe à la clarté des informations présentées, à la contextualisation des événements historiques, ou encore à

⁹¹ VEIL, Simone, allocution du 23 janvier 2005. En ligne : [<https://www.youtube.com/watch?v=2ICImYCPy8M>]

l'interactivité créée avec le visiteur, il s'agit au fond de mettre l'information à portée de tous. **L'exposition** constitue en ce sens « le média par excellence de l'institution »⁹², la voie naturelle qu'emprunte le musée.

Jean Davallon définit l'exposition « comme un dispositif résultant d'un agencement de choses dans un espace avec l'intention de rendre celles-ci accessibles à des sujets sociaux. »⁹³ L'exposition constitue une construction de la réalité. Le terme d'accessibilité doit être compris de manière holistique : une accessibilité non seulement **physique** (l'exposition doit être ouverte même aux porteurs d'handicap), mais aussi **intellectuelle** et **sociale** (la gratuité permet en ce sens de faire tomber certaines barrières élitistes).

La transmission de l'histoire des violations au travers des expositions renvoie à trois éléments.⁹⁴ En premier lieu, la transmission repose sur **l'information**, elle repose ensuite sur la capacité à construire une **initiation en phase avec le public** qui réceptionne, et enfin pour transmettre, le recours aux **oeuvres d'art** s'impose. Ces trois éléments se retrouvent tant dans les expositions permanentes (A) que temporaires (B).

A - Les expositions permanentes

Une exposition permanente demeure l'exposition de référence du musée, qui s'articule autour de sa thématique centrale, dont elle présente une vue d'ensemble. Elle est prévue pour durer de façon « permanente », bien souvent une quinzaine d'années.⁹⁵

a) L'immersion : créer un voyage

Le musée, pour faire mémoire, commence bien souvent par la **narration**, que celle - ci soit thématique ou encore chronologique. Cette narration conduit le visiteur à voyager, en lui, et à travers le temps. **Ainsi, les musées font le choix de l'immersion totale, pour délivrer leur message.** Divers procédés permettent d'appuyer cela, de la conception même de la salle, aux différents éléments qui constituent l'exposition.

⁹² GOB, André, et DROUGUET Noémie, « Chapitre 3. Des musées pour quoi ? Rôles et fonctions du musée », *La muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels*; Armand Colin, 2021, pp. 69-97.

⁹³ DAVALLON, Jean, *L'Exposition à l'œuvre*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 11.

⁹⁴ WAYSBORD, Hélène, « Transmettre la Shoah : un défi », *Inflexions*, vol. 13, no. 1, 2010, pp. 69-79.

⁹⁵ GOB, André, et DROUGUET Noémie, « Chapitre 6. L'exposition », *La muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels*. Armand Colin, 2021, pp. 165-214.

Au Mémorial de la Shoah à Paris, le parcours muséologique est pensé pour suivre naturellement le cours de l'Histoire : 750 mètres carrés utilisés selon une **structuration somme toute classique, la chronologie**.

Ainsi, le visiteur évolue au gré des différentes étapes qui ont conduit au génocide. L'oeuvre de contextualisation permanente offerte par le site de conscience implique que le parcours débute par l'histoire de l'antisémitisme en France, l'opinion publique hostile aux juifs, notamment avec l'Affaire Dreyfus. Le début du parcours est donc marqué par les éléments présents dans la société ayant facilité le génocide juif. Les transitions sont fluides et particulièrement soignées, entre les différentes salles et les thématiques abordées.

Prenons un exemple en particulier : l'Histoire s'enchaîne et le visiteur arrive au moment de la déportation. L'événement est conceptualisé par deux immenses panneaux blancs, de la taille d'une façade, où sont projetés, sur l'ensemble, des chemins de fer. Le visiteur doit passer entre ces deux pans, avancer, à travers ce chemin de fer, pour poursuivre sa visite.

Le visiteur suit la chronologie et découvre le point de vue des bourreaux, donc l'idéologie nazie, mais également, et surtout, la restitution de la parole des victimes à travers divers documents d'archives.

Le tout reste emprunt de **sobriété**. La seule scénographie reste la mise en valeur du document d'archive. C'est dire, il n'y a **guère d'ambiance dramatisante**, des techniques de simulation : au fond, **l'émotion réside dans l'Histoire**.

Au *Legacy Museum*, le choix d'une narration chronologique a également été fait. Le visiteur débute l'exposition en étant confronté à la capture d'esclaves africains et à leur traversée jusqu'en Amérique. **Des bustes de statues y sont ainsi disposés, noyés dans l'océan Atlantique chahuté**, évoqué par des grands panneaux bleus mouvants. Le visiteur continue de déambuler dans le musée ; le commerce des esclaves aux Etats-Unis, les composantes économiques de l'esclavage, la reconstruction, les lynchages, la ségrégation raciale codifiée par Jim Crow et l'émergence de l'incarcération de masse font l'objet d'examen successifs.



Le Centre pour la Paix à Verdun a lui aussi été pensé pour que le visiteur puisse s'immerger.

L'exposition Drôles de Paix de l'histoire de l'Europe entre 1945 et aujourd'hui. Chaque module présente des immersions. Ainsi, la salle traitant de la guerre froide s'est vue polarisée : un rideau de fer, symbolisé et incarné par un pan de mur, coupe la salle en deux. D'un côté, l'Ouest est dépeint, de l'autre, l'Est. A l'autre bout de l'exposition, le monde multi-polaire plonge les visiteurs dans la pénombre. Ceux - ci s'entassent au milieu, représentant l'Europe. De part et d'autres, la Chine et les Etats - Unis. Cette expérience immersive reflète bien la réalité d'un monde éclaté.

b) L'interaction : développer l'empathie grâce à la proximité⁹⁶

Le musée doit chercher à **interpeller son visiteur**. Un contact doit être créé, un lien noué. Des dispositifs interactifs permettent à l'utilisateur d'intervenir sur le déroulement d'une séquence, souvent il s'agit d'un bouton à actionner pour faire apparaître un contenu. **Le musée vient ici précisément chercher son visiteur**, pour **entamer une discussion** et susciter une réaction chez lui. L'interaction lutte contre la passivité du visiteur, contre sa possible indifférence.

Ecran tactile et borne interactive. Ces moyens permettent d'approfondir les contenus. Par le truchement de celles - ci, on peut faire « défiler, sélectionner ou rechercher des informations qui apparaissent sous forme de textes, d'images fixes ou animées, parfois avec un contenu sonore. »⁹⁷ Elles s'adressent à un **public spécialement intéressé** car elles exigent un temps de consultation plus long, selon la curiosité de l'utilisateur. Quels

⁹⁶ v. la vidéo Bryan STEVENSON « The power of Proximity » sur Unyte.Life

⁹⁷ *Ibid.*, p. 205.

que soient les supports utilisés, « les contenus proposent des approches diverses et complémentaires : ludique, scientifique, pédagogique. »⁹⁸

De même, au *Legacy Museum*, des cabines téléphoniques permettent au visiteur de décrocher le combiné, et de parler avec un condamné à mort, dont l'image est projetée en face d'eux. **Un lien spécial se tisse** : l'individu regarde le détenu, écoute et s'imprègne de son histoire, de la description du trauma ressenti, de la séparation d'avec la famille, de son expérience du couloir de la mort, comme s'il était un proche en visite. La **proximité** couplée à **l'intimité** qu'offre cette expérience vient prendre le visiteur à partie.



Les cabines téléphoniques au Legacy Museum

Visite guidée ou média-guidé. Les visites guidées sont pensées pour assurer la **participation du public**. Tout au long de la visite commentée, le public répond aux questions posées par le guide, partage avec l'ensemble du groupe ses connaissances, compare ses réflexions. **L'interaction favorise un sentiment d'histoire partagée.** L'interaction peut amener les visiteurs à se demander ce qu'ils peuvent faire aujourd'hui pour éviter que l'histoire du site ne se reproduise et pour trouver des réponses, par eux-mêmes.

Certains visiteurs quant à eux vont préférer emporter un audio-guide, qui va lui suggérer un itinéraire, lui donner à sa demande un commentaire ou une information plus générale sur tel ou tel élément. Ces audio-guides oeuvrent pour une plus grande accessibilité dans la mesure où de nombreuses langues y sont disponibles, le spectre du public s'en voit d'autant élargi.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 205.

B - Les expositions temporaires

Se distinguant de l'exposition permanente, l'exposition temporaire porte, quant à elle, « sur une thématique spécifique, en marge de la thématique générale du musée et est présentée pour une durée moyenne de quelques mois. »⁹⁹

Etudions les diverses fonctions qui lui sont dévolues.

a) Eclairer les événements selon une actualité mémorielle

Il s'agit là de la fonction première des expositions temporaires. Régulièrement renouvelée et attendue par le grand public, les musées-mémoriaux viennent célébrer et commémorer une date incontournable. Par exemple, au *Mémorial de la Shoah* à Paris et son antenne à Orléans, on pense nécessairement aux génocides arméniens et tutsis. La Rafle du Vel d'Hiv représente également un élément historique qu'il convient de rappeler.¹⁰⁰

Cette première fonction demeure purement événementielle : elle présente la vitrine du site de conscience. Pour se faire, **le geste mémoriel doit être vu et doit interpeller.**

b) Susciter le visitorat : fidéliser et interroger le public

1. Diversifier le public

Les expositions temporaires permettent de **cibler un certain public à un instant donné.**

L'exposition « *Spirou dans la tourmente de la Shoah* » tenue du 9 décembre 2022 au 30 août 2023 attire les enfants. Dès l'entrée, l'utilisation de couleurs vives et primaires rappelle l'univers de Spirou. L'entrée et l'accès à cette exposition sont même pensées pour les enfants, avec un rideau dont le dessin évoque ce qui fera suite au sein de l'exposition. La structuration de cette exposition repose elle aussi sur une narration. En effet, au fur et à mesure que le visiteur avance, il suit le fil d'une histoire via des planches de bande - dessinée. Cette histoire, à travers la confrontation des planches de Spirou et la figure de Felix Nussbaum, permet d'en apprendre davantage sur l'occupation en

⁹⁹ *Ibid.*, p. 173.

¹⁰⁰ Exposition tenue du 1er juillet au 7 novembre 2022 « Cabu, dessins de la Rafle du Vel d'Hiv » . En ligne : [<https://1942.memorialdelashoah.org/exposition-cabu-dessins-de-la-rafle-du-vel-dhiv.html>]

Belgique, ainsi que sur Jean Doisy, rédacteur en chef de l'hebdomadaire créée en 1938. Enfin, un suivi interactif avec l'enfant permet, au gré de sa progression, de retrouver certains éléments pour continuer sa visite : une signalétique adaptée, et le recours à une mascotte permettent de faciliter cette tâche.

2. Fournir un autre support : l'exemple de la musique

L'exposition « *La musique dans les camps nazis* »¹⁰¹ qui se tient du jeudi 20 avril 2023 au dimanche 25 février 2024 à la fois au *Mémorial de la Shoah* et au *CERCIL* vient se servir d'un autre support pour venir toucher le visiteur : la musique. Dépeignant les usages de la musique alors en fonction à l'intérieur des camps, cette exposition fait de la musique un véritable support, un médium par lequel transmettre l'information. Les partitions associées concourent également à venir matérialiser le propos.

c) Faire circuler l'information et renouveler les connaissances

En outre, les expositions temporaires « **fournissent aux chercheurs l'opportunité de travailler sur des oeuvres éloignées**, de réaliser des comparaisons inédites, de reconstituer des ensembles dispersés. »¹⁰² En effet, elles permettent d'enrichir le travail du musée et de **montrer d'une autre manière**.

¹⁰¹ Exposition qui se tient du 20 avril 2023 au 25 février 2024, « La musique dans les camps nazis ». En ligne : [<https://expo-musique-camps-nazis.memorialdelashoah.org>]

¹⁰² POULOT, Dominique. « Histoire de l'histoire des musées : configurations et enjeux », *La muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels*. Armand Colin, 2021, p. 39.

En plus de cela, elles offrent « l'occasion de concevoir des propositions mobilisant des collections habituellement conservées en réserve. »¹⁰³ Appartenant à d'autres musées ou à des collections privées, **les expositions temporaires assurent la rotation des collections**. Rotation et circulation de l'information qui concourent elles - mêmes à la **fonction démocratique** assurée par le site de conscience.

L'exposition temporaire participe aussi à la fonction scientifique du site de conscience en **permettant les recherches sur un sujet donné, très pointu**. Pour cela, l'appel à des contributeurs extérieurs reste souvent bienvenue.

d) Laboratoire à muséologie : le caractère expérimental de l'exposition temporaire

La recherche en muséologie bénéficie des expositions temporaires en cela qu'elles présentent l'opportunité d'expérimenter des idées ou des pratiques nouvelles. En somme, **le recours aux innovations lors des expositions temporaires permet d'être reprises au sein des expositions permanentes** si l'expérience s'est révélée positive.¹⁰⁴

e) Faire écho au présent

Au *Centre de la Paix à Verdun*, l'exposition temporaire « *After September 11 - Images from Ground Zero* » dans les jardins lie la menace terroriste récente au monde d'après Guerre Froide.¹⁰⁵ L'exposition offre un panorama de réflexion autour des attentats, liant passé et présent. L'exposition « *Ukraine, Guerre Totale* » actuellement présentée dans les jardins à la française ouvre quant à elle sur une conflictualité actuelle.

Nous l'avons vu, l'exposition possède un langage en propre. Elle emprunte aux éléments verbaux et non - verbaux. Penchons - nous sur certaines parties particulièrement riches à l'étude qui l'a compose : les photographies (§2), les objets (§3), et enfin les témoignages (4).

¹⁰³ GOB, André, et DROUGUET Noémie, « Chapitre 6. L'exposition », *La muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels*. Armand Colin, 2021, p. 173.

¹⁰⁴ *Ibid.*, pp. 165-214.

¹⁰⁵ Exposition tenue du 6 septembre au 30 octobre 2021, « *After September 11 - Images from Ground Zero* ». En ligne : <https://cmpaix.eu/fr/exposition-after-september-11-images-from-ground-zero/>

§2. Les photographies : « arrêts sur image » ¹⁰⁶

La célèbre photographie d'André Malraux, debout dans son salon, au milieu de ses photographies, occupé à préparer et sélectionner les tirages de son *Musée imaginaire*, musée sans mur, nous invite à réfléchir sur le **pouvoir de « métamorphose » de la photographie.**

Ce paragraphe nous conduit à se pencher sur l'importance des images, au travers de la photographie. L'image photographiée, par son **pouvoir de fixation**, engendre la **permanence du souvenir**. En cela, les images sont des traces de ce que nous avons été, vecteur de pensée qui marque d'autant plus que les mots. Les photographies nous laissent voir ce que nous ne pourrions voir autrement.¹⁰⁷

La survivance de la mémoire grâce aux images, suppléments d'identité. La déperdition de la mémoire menaçant, il **faut restituer aux victimes leur identité volée, et cela passe par le fait de leur donner un visage.** C'est rendre justice aux victimes face à la volonté des bourreaux d'effacer leur existence, notamment en brûlant les albums de famille. Leurs photographies retrouvées évoquent la vie, **la vie avant la mort.** En effet, « ces photographies de souffrance et de martyr sont plus que des rappels de la mort, de l'échec, de la victimisation. Elles évoquent le miracle de la survie. »¹⁰⁸

¹⁰⁶ MUXEL, Anne, *Individu et mémoire familiale*, Nathan, 1996.

¹⁰⁷ En complément d'information : à noter que la photothèque du *Mémorial de la Shoah* a bénéficié de la collecte continue grâce aux rendez-vous du mardi où les familles amènent leurs propres photos. Ce département a vu le jour en 1995 et disposait alors de 8000 photos. Aujourd'hui, trente ans plus tard, elle dispose de 400 000 dont 50 000 photos venant des familles. Grâce au projet « Un visage sur un nom » lancé en 2012, 18 800 photographies ont pu être retrouvées et identifiées.

¹⁰⁸ SONTAG, Susan, « Regarding the pain of others. Un commentaire », *Diogène*, vol. 201, no. 1, 2003, p. 132.

Voir le visage. Comme au CERCIL, le *Mémorial de la Shoah* possède son Mur des visages d'enfants, éclairés par transparence. D'un coup d'oeil, d'un seul, le visiteur prend **conscience de l'ampleur** de ce que fut la déportation. De même au *Legacy Museum*, les pans de murs de la dernière pièce sont recouverts de photographies de victimes. Ces mémoriaux de visage rythment la fin de l'exposition, touche ultime de mémoire.

L'utilisation du noir et blanc. La couleur représente la normalité pour une photographie. A *contrario*, **le noir et blanc renvoie à l'incarnation dans le passé.** Le choix de n'avoir pas recours au processus de colorisation de photographies renforce cette dimension quasi-religieuse à laquelle est confrontée le visiteur.



La photographie réintroduit du réel. La comparaison avec la peinture et le discours permet de comprendre en quoi l'image, **en offrant un support visuel et concret, objectivise le passé** : « La peinture, elle, peut feindre la réalité sans l'avoir vue. Le discours combine des signes qui ont certes des référents, mais ces référents peuvent être et sont le plus souvent des chimères. Dans la photographie, je ne puis jamais nier que la chose a été là. Il y a double position conjointe : de réalité et de passé. »¹⁰⁹

Notons toutefois qu'à côté de cette double position, de réalité et de passé, la photographie **peut se voir investie d'interprétation différenciée.** En cela, précisément qu'elle ne dit pas ce qui n'est plus.¹¹⁰ Elle ne montre pas ce qui n'est pas.

Au *Centre de la Paix à Verdun*, l'exposition « *Ukraine, Guerre Totale* » est actuellement présentée dans les jardins à la française. Sur les façades du Centre, des photographies géantes se succèdent, illustrant la résistance à Kiev. Sur les écrans, les images se succèdent à un rythme effréné, sans que le visiteur n'ait le temps d'imprimer. Quand il rentre, il doit composer avec ce côté oppressant. Le décalage entre le calme des jardins et la force des photos ne fait qu'augmenter la perception de l'intensité du conflit. On le

¹⁰⁹ BARTHES, Roland, *La chambre claire. Note sur la photographie*, Editions de l'Etoile, Gallimard, le Seuil, 1980. p120.

¹¹⁰ MUXEL, Anne, *Individu et mémoire familiale*, Nathan, 1996.

voit avec cet exemple précis, **la photographie peut être tournée vers l'évaluation critique lié à la dimension affective.**

N'oubliez pas ! Pour conclure sur cette partie dédiée aux images, rangeons nous derrière les mots de Susan Sontag, qui évoque la fonction des images : « Il faut laisser ces images nous hanter, même si ce ne sont que des images, des symboles [...] : elles remplissent, néanmoins, une fonction vitale. Les images disent : « **Voilà ce que les gens sont capables de se faire les uns aux autres !** »¹¹¹ » En faisant mémoire, en incarnant un passé qui lie le présent, les images constituent des gardes - fous qui s'inscrivent pleinement dans les garanties de non - répétition grâce à la **sensibilisation du visiteur.**

§3. Les objets : « des passeurs de la mémoire »¹¹²

L'art permet de monter aux autres ce qui est soi. En littérature, ce procédé est à l'oeuvre. Si aujourd'hui on peut lire Marcel Proust et se sentir profondément concerné, c'est parce qu'il ne parle pas de lui, mais de chacun de ses lecteurs : en effet, on a tous été jaloux, eu une tante ou un oncle ridicule...¹¹³

Avec les objets, c'est au fond le même processus qui s'opère. Ils **incarnent l'histoire individuelle et quotidienne**, nécessaire à la compréhension de la grande Histoire en raison d'aller-retours constants proposés par le musée.

Une mémoire concrète. Avec les objets, « c'est la part visible de l'iceberg qui est montrée ».¹¹⁴ La mémoire devient concrète, partageable en raison de la matérialité de ces vecteurs. Ils **offrent une médiation directe avec le passé**, c'est en cela que leur présence est indispensable au langage muséal. **Leur matérialité les font parler, « et les ramènent dans les décors du présent.** Grâce à eux, des temps et des existences séparés peuvent cohabiter et retracer une histoire commune. »¹¹⁵ L'action de conservation revête la tentative de dissiper la mort de leurs propriétaires.

¹¹¹ SONTAG, Susan, « Regarding the pain of others. Un commentaire », *Diogène*, vol. 201, no. 1, 2003, p. 138.

¹¹² MUXEL, Anne, *Individu et mémoire familiale*, Nathan, 1996.

¹¹³ BOLTANSKI, Christian, podcast « l'art et la mémoire », *op. cit.*

¹¹⁴ MUXEL, Anne, *op.cit.*

¹¹⁵ *Ibid.*

La symbolique des objets. Au Centre de la Paix à Verdun, est exposée la cloche de la paix franco allemande et européenne. Celle - ci a été créée à l'occasion du soixantième anniversaire du Traité de l'Élysée pour souligner l'importance de l'amitié franco-allemande au service de l'Europe. Exposée dans les Jardins franco-allemands et européens du

Centre Mondial de la Paix, elle **invite chacun à la faire sonner en résonance** avec ses convictions franco-allemandes et européennes.¹¹⁶

§4. Les paroles de témoins : puissance émotionnelle

« Qui répondrait en ce monde à la terrible obstination du crime, si ce n'est l'obstination du témoignage ? » questionnait Albert Camus.

Le témoignage constitue un genre à part, qui se situe à mi - chemin entre littérature de fiction et autobiographie. Il permet de « dire une expérience qualifiée d'intransmissible par ceux - même qui tentent de la transmettre ».¹¹⁷

*Entendre, lire et voir pour ne jamais oublier.*¹¹⁸ **Les musées offrent une expérience du témoignage**, qu'il s'agit là de vidéos d'enregistrement de témoins diffusés ou de lettres publiées. S'agissant du recours à l'écrit, il demeure dans bien des cas le substitut d'une parole que le témoin n'est pas en mesure de prendre. En ce sens, le témoignage figure parmi les genres de l'écriture thérapeutique.

¹¹⁶ Centre Mondiale de la Paix à Verdun. En ligne : [<https://cmpaix.eu/fr/la-cloche-de-la-paix-du-centre-mondial-de-la-paix/>]

¹¹⁷ WAINTRATER, Régine, *Sortir du génocide ; témoignage et survivance*, Payot, coll. Petite Bibliothèque, 2011.

¹¹⁸ Podcast « La Voix des Témoins », Mémorial de la Shoah. En ligne : [<https://www.memorialdelashoah.org/podcasts.html>]

S'agissant de la Shoah, Simone Veil disait que si les témoins n'ont pas parlé directement à la sortie de la guerre, ce n'est pas parce qu'ils veulent l'oubli, en effet ils se retrouvent entre eux, mais c'est précisément car ils ne sont pas entendus¹¹⁹. **A ce droit de témoigner correspond donc un devoir d'écouter**, devoir qui incombe à la société dans son ensemble, **devoir dont la muséologie a conscience puisqu'elle met en paroles le témoin.**

Une recherche du semblable. Le témoignage s'adresse à l'autre, qui représente la **communauté humaine dans son entièreté**, cette même communauté dont le témoin a été isolé par l'événement dont il témoigne. Celui qui recueille le témoignage, appelé témoignaire, représente « le groupe imaginaire des interlocuteurs, sorte de communauté affective importante pour la réintégration du témoin dans la communauté des humains. »

¹²⁰ Le témoin se sert du témoignaire pour **transmettre une part de son histoire individuelle sur laquelle la mémoire se construit**. Il révèle à l'autre un monde inconnu, en cela il sert de facilitateur à la transmission.¹²¹

La dimension publique du témoignage. Le témoignage vient former une sorte de **testament**¹²², par les témoins à leurs descendants, et à la société dans son ensemble. L'origine du témoignage étant avant tout juridique, il convient de rappeler que le témoignage relève d'une **exigence de vérité, qui sera la vérité du témoin**. Il joue un rôle prépondérant suite au mouvement de remise en cause de l'histoire qui débute en 1978 avec le personnage de Robert Faurisson, négationniste.¹²³ La contestation radicale de l'histoire a incité les survivants à témoigner, pour la société toute entière.

Comprendre grâce à l'expérience des témoins : partage et identification. Par l'écoute d'un témoignage, la vérité individuelle s'établit, se rétablit. En outre, « celui qui écoute un

¹¹⁹ VEIL, Simone, discours du 19 octobre 2002 au Conseil de l'Europe de Strasbourg. En ligne : [\[https://www.coe.int/fr/web/holocaust/1st-ministerial-seminar-day-of-remembrance-\]](https://www.coe.int/fr/web/holocaust/1st-ministerial-seminar-day-of-remembrance-)

¹²⁰ WAINTRATER, Régine, *op. cit.*

¹²¹ *Ibid.*

¹²² PESCHANSKI, Denis, Podcast « Témoigner pour transmettre », Mémorial de la Shoah.

¹²³ ROUSSO, Henry, Podcast « La mémoire, un combat », Mémorial de la Shoah.

témoin le devient à son tour »¹²⁴ : le **phénomène d'empathie permet de prendre à partie celui qui réceptionne le témoignage**. Cela conduit à **légitimer les expériences des victimes**, de **valider publiquement les témoignages** des survivants et *in fine* de promouvoir le respect des droits des citoyens. Par le témoignage, **les victimes au conflit s'incarnent dans une histoire commune, histoire dont le partage est assuré par le musée**. Shoshana Felman disait que « le témoin a souvent vu sans comprendre ».¹²⁵ De là vient la nécessité pour les musées de re-contextualiser les témoignages partagés. La question de l'intelligibilité du témoignage se pose par ailleurs. Ainsi, il peut se définir comme l'action par laquelle « un muet tente de parler à un sourd qui essaye d'entendre »¹²⁶ Cette expression résume la complexité de ce vecteur de mémoire.

¹²⁴ WIESEL, Elie, « Qui écoute un témoin le devient à son tour », *La Source*, vol.13, éd.5, par Guillaume Debaene, 2012.

¹²⁵ FELMAN, Shoshana, « À l'âge du témoignage. *Shoah* de Claude Lanzmann », *Au sujet de « Shoah » : le film de Claude Lanzmann*, Michel Deguy et Bernard Cuau (dir.), Belin, 1990, p. 55-145.

¹²⁶ WIEVIORKA, Anette, Podcast « Témoigner d'un monde englouti », Mémorial de la Shoah.

Enfin, les écrits présentés ne constituent pas nécessairement le fruit des témoins directs, mais peuvent proposer une réflexion et une **expression artistique influencée par des expériences historiques.**

En démontre le poème d'Elizabeth Alexander, auteur afro - américaine connue pour ses oeuvres littéraires axées sur des thèmes liées à l'identité et à la culture afro - américaine, *Invocation*, ci - contre, poème disposé à l'entrée du *National Memorial for Peace and Justice*.

SECTION 2. CONTINUER L'OEUVRE DE MÉMORIALISATION HORS LES MURS

Le processus par lequel la mémoire se perpétue vient s'incarner hors les murs en permettant de faire circuler l'information (§1) et d'ancrer dans l'espace public cette mémoire grâce à l'architecture (§2). Aller au - delà du musée permet **d'atteindre tout un pan de la population qui n'irait pas au musée** et ne serait pas intéressée par les sujets proposés. Au fond, il s'agit de **les interpeller dans la rue et de les faire participer** à ces idées.

§1. Sortir le musée des musées

Les expositions itinérantes **(A)** ainsi que l'investissement de l'histoire locale **(B)** concourent à cette circulation de l'information.

A - Les expositions itinérantes : le lien communautaire

L'exposition itinérante, du latin *itinerans -antis, voyageur*¹²⁷, représente, comme son étymologie l'indique, une **exposition qui voyage** : elle est en effet conçue pour être présentée successivement dans divers lieux, que ce soit des établissements scolaires, ou publics de manière générale, des centres de recherche, des bibliothèques ou encore d'autres musées que celui de conception...

Accessibilité. **L'exposition itinérante amène le musée au peuple.** L'exposition doit donc être adaptable et modulable selon le lieu où elle sera présentée. Son itinérance permet de toucher un nombre augmenté d'individus, dans la mesure où le musée vient à eux. Elle dépasse de fait les difficultés liées au déplacement, à l'inaccessibilité du site. Les expositions mises à disposition des établissements **gratuitement** renforcent cette accessibilité.

La création de lien, à l'échelle d'une même communauté. Ouvrant à la diffusion de la connaissance, l'exposition itinérante permet de **tisser du lien à la fois entre les structures d'envoi et d'accueil**, donc la création d'un véritable réseau, mais également **entre les communautés locales**, en venant rassembler les visiteurs autour de thèmes communs. La mise en valeur du patrimoine culturel commun aide à la transmission de la mémoire collective en permettant une meilleure compréhension du passé. L'exposition

¹²⁷ Itinérant, itinérante, Larousse. En ligne : [<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/itinérant/44581>]

itinérante du *CERCIL* intitulée « Les justes. Le sauvetage des Juifs dans le Loiret pendant la Seconde Guerre mondiale » met en avant les **sauveurs et les sauvés locaux : ceux du Loiret**, donc à l'échelle du département.¹²⁸ Il en va de même avec l'exposition itinérante « *Lynching in America* » créée par le *Legacy Museum* que les communautés peuvent accueillir. Celle - ci comprend des cartes interactives indiquant les lieux de lynchages, au Sud des Etats - Unis ainsi que des récits audios et courts documentaires.¹²⁹

Commémoration. Ces expositions peuvent être organisées lors d'anniversaires d'événements et **invitent alors le public à réfléchir à l'héritage culturel de leur société.** A titre d'illustration, l'exposition du *CERCIL* « Les Juifs et la Grande Guerre » a été réalisée dans le cadre du centenaire de la guerre 14-18.¹³⁰

En outre, cette façon d'exposer peut « permettre de monter des expositions plus prestigieuses, qui rassemblent davantage d'œuvres ou collections importantes ou de concevoir une scénographie plus attractive, plus spectaculaire. »¹³¹

B - Investir l'histoire locale

La rue où l'on habite, l'école que nous avons fréquentée, le parc où nous allons marcher... constituent d'autant d'éléments de l'histoire locale. **Le site de conscience, dans sa vocation à mémorialiser le passé, cherche à entrer par la porte de l'histoire locale** pour toucher, en évoquant des **référents connus** au visiteur.

Les parcours de mémoire. Des visites commentées sont organisées en ce sens par les musées, appelées « parcours de mémoire » . Elles **permettent aux visiteurs de se rendre sur le site historique à la recherche de traces du passé.** Ainsi, au *CERCIL*, la visite « Orléans sous l'Occupation » conduit le public sur les lieux de bombardements, de persécutions, de résistances. Les fermes de Sologne qui ont été utilisées comme annexes des camps de Pithiviers et Beaune - la - Rolande viennent aborder le quotidien des internés ainsi que les relations qu'ils ont pu entretenir avec les habitants. De plus, l'ancienne gare de Pithiviers, lieu emblématique de l'internement et de la déportation des

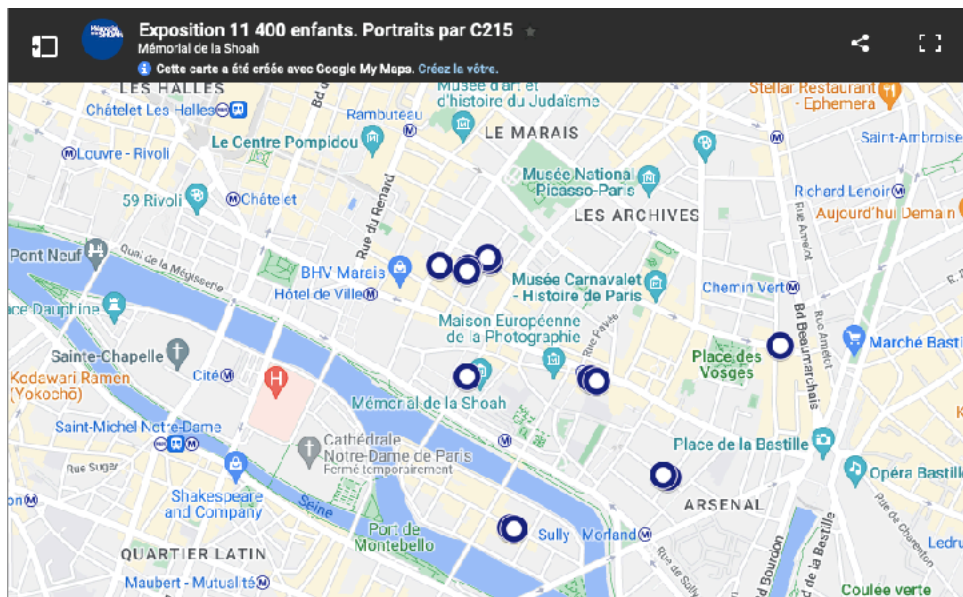
¹²⁸ DELMAS, Olympe, « Une exposition en hommage aux Justes et Actes de sauvetage dans le Loiret », *République du Centre*, 2018. En ligne : [https://www.larep.fr/orleans-45000/actualites/une-exposition-en-hommage-aux-justes-et-actes-de-sauvetage-dans-le-loiret_12816522/]

¹²⁹ Equal Justice Initiative. En ligne : [<https://eji.org/reports/lynching-in-america/>]

¹³⁰ CERCIL, rubrique « expositions itinérantes ». En ligne : [<https://www.musee-memorial-cercil.fr/les-expositions-itinerantes/>]

¹³¹ GOB, André, et DROUGUET, Noémie, « Chapitre 6. L'exposition », *La muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels*, Armand Colin, 2021, p. 174.

Juifs de France, a été réhabilitée en musée grâce à un partenariat avec la SCNF : sa visite permet d'expliquer le rôle de la gare de Pithiviers dans la déportation. La scénographie de ce lieu de mémoire, pensée par Martin Michel, fait **côtoyer le présent (côté rues) au passé (côté voies)** au travers des murs, conservés au plus près de leur état d'origine.¹³²



Quand l'art s'en mêle. Le Mémorial de la Shoah s'est associé au *street - artist* C215 pour venir rappeler les événements historiques qui se sont déroulés dans les rues de Paris. Des rues de l'Île Saint Louis à celles du Marais, l'exposition « 11 400 enfants. Portraits par C215 »¹³³

présente quatorze portraits au pochoir d'enfants raflés à Paris, puis déportés et assassinés à Auschwitz. L'exposition permet de **revisiter le quartier à travers l'histoire de ces enfants**.

§2. L'architecture comme muséification de l'espace public : une expérience physique du musée - mémorial

Un lieu de mémoire doit « **arrêter le temps, bloquer le travail de l'oubli, fixer un état des choses, immortaliser la mort, matérialiser l'immortel.** »¹³⁴

Quoi de plus fort à cette fin que d'immortaliser cela dans le marbre ?

L'architecture, entendue comme étant le « caractère, l'ordonnance, le style d'une construction »¹³⁵ permet à la fois de transmettre **(A)** et de guérir **(B)**.

¹³² Mémorial de la Shoah, « Inauguration officielle de la gare de Pithiviers ». En ligne : [<https://www.memorialdelashoah.org/inauguration-gare-pithiviers.html>]

¹³³ Exposition tenue du 16 juin 2022 au 31 janvier 2023 « Portraits par C215 ». En ligne : [<https://1942.memorialdelashoah.org/exposition-c215.html>]

¹³⁴ EL KENZ, David, et NÉRARD, François - Xavier, « Introduction », *Commémorer les victimes en Europe, XVIe-XXIe siècles*. Seyssel : Champ-Vallon, 2011.

¹³⁵ Architecture, Larousse. En ligne : [<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/architecture/5078>]

A - L'évocation de l'horreur ou comment parler d'actes innommables

L'humilité, vecteur d'émotion. Les trois architectes qui ont conçu l'architecture du bâtiment abritant le *Mémorial de la Shoah* à Paris, à savoir Alexandre Perzitz, Georges Goldberg et Léon Arretche ont été guidés par une volonté **d'humilité, de modestie et de pudeur**. Résultants, des espaces simples. Nulle arrogance dans le dessin ni de mise en valeur du contenu.¹³⁶ Au fond, l'expressivité architecturale repose dans la simplicité, la sobriété. Cela fait écho à la sobriété incarnée jusque dans les expositions.

Un sens plus profond à l'expérience des visiteurs. L'architecture affecte le comportement humain, notamment par le biais des façades du bâtiment. ¹³⁷ Une façade simple, sans relief entraîne un sentiment négatif, qui vient transmettre un **message émotionnellement puissant** pour rappeler les souffrances subies pour les victimes.

Forme. Les monuments à l'étude, majestueux et imposants, viennent créer un sentiment de **grandeur et de solennité**. Le bâtiment vertical de quatorze mètres, qui contient les archives, écrase le visiteur. Les angles aigus et formes géométriques angulaires rappellent l'idée de brisure, de violence, de chaos.

Symbolisme. Selon Serge Klarsfeld, l'oeuvre architecturale du *Mémorial de la Shoah* à Paris reflète ce qu'a été la Shoah : le bâtiment vertical

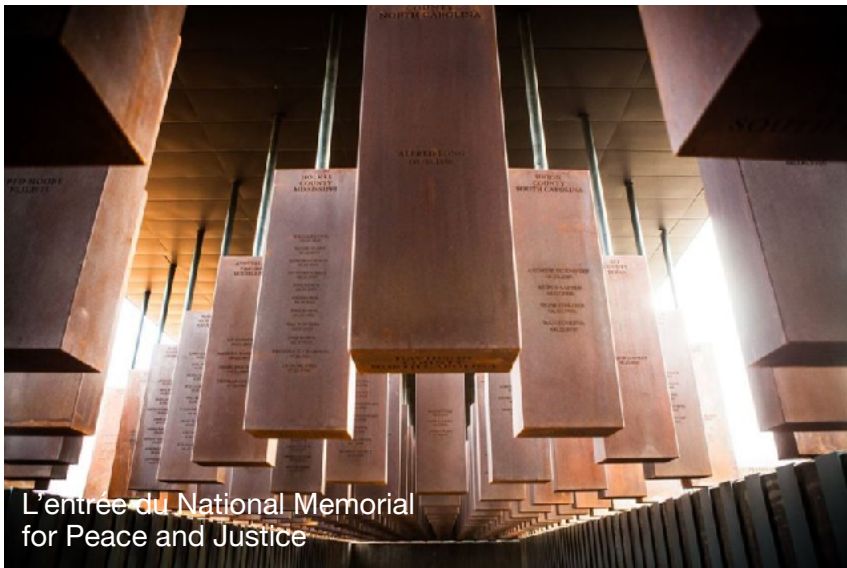
fixé d'une étoile juif assomme par sa immensité, son ampleur. La crypte horizontale rappelle les chambres à gaz. Sur le parvis, un large cylindre de bronze gravé du nom du ghetto de Varsovie et des principaux camps symbolise les cheminées des camps de la mort.

¹³⁶ FREDJ, Jacques, Podcast « Transmettre l'héritage », Mémorial de la Shoah.

¹³⁷ v. les études de Colin Ellard, chercheur à l'université de Waterloo, Ontario, Canada, qui étudie l'impact psychologique de la conception des villes. L'une des conclusions d'Ellard est que les populations sont fortement influencées par les façades des bâtiments.

B - Redonner espoir et guérir grâce à l'architecture

Guérir du silence. Michael Murphy¹³⁸, a pensé l'entrée du mémorial comme un **voyage pour contextualiser la terreur raciale**. Vue de loin, la disposition semble tout à fait anodine, faite de colonnes, somme toute classiques.



En entrant, **le sol s'effondre des pieds du visiteur** et la perception change ! Le monde extérieur disparaît. Les colonnes suspendues, ne touchant pas le sol, viennent rappeler les lynchages qui ont eu lieu sur la place publique. Sur celles - ci, **le nom des lynchés**. Elles servent de sépulture pour ceux qui n'en ont pas eu. La structure commémorative est ainsi constituée de 800 stèles en acier

corten, dont la couleur rappelle la **couleur de peau des victimes**. Chacune, gravée d'un nom et d'un lieu donc, suspendue au plafond, rappelle le corps d'un pendu se balançant

¹³⁸ MURPHY, Michael, « Une architecture faite pour guérir », TedTalk. En ligne : [https://www.ted.com/talks/michael_murphy_architecture_that_s_built_to_heal]

au bout d'une corde.¹³⁹ Ces stèles ne sont pas sans évoquer le Mur des Noms du *Mémorial de la Shoah*, ainsi que les dalles de béton de Peter Eisenman au *Mémorial aux Juifs assassinés d'Europe*, à Berlin.

Interroger la culpabilité locale. A l'extérieur, un double de chaque monument en acier se tient horizontalement, comme une morgue à ciel ouvert, incarnant les lynchés attendant avant d'être placés dans les comtés où ces lynchages ont eu lieu. Dans les années à venir donc, le *National Memorial for Peace and Justice* servira de témoin quand tous ces marqueurs seront **réclamés** par les comtés et **placés de façon visible dans l'espace public**. Ainsi, le succès de cette proposition permettra d'identifier les communautés souhaitant affronter le



passé, et les autres, qui seront déshonorées par la présence des cercueils non réclamés. **Par ce biais, l'architecture rend visible les aspirations collectives de justice sociale.**

La symbolique de la flamme. Symbolique fréquemment utilisée pour représenter à la fois la vie et la mort, la flamme est présente dans la Crypte du *Mémorial de la Shoah*. **La flamme incarne la mémoire** : elle symbolise l'effort communautaire de se souvenir. Construit par analogie avec la tombe du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe, ce lien en dit long sur l'identité et sur le cheminement de Isaac Schneersohn et la France.

¹³⁹ LE BARS, Stéphanie, « En Alabama, un mémorial rappelle les heures sombres du lynchage des Noirs », *Le Monde*, 2018.

Les arbres, partie intégrante du paysage muséal. Symboles de renaissance, de croissance et de survie malgré les épreuves, les arbres s'intègrent pleinement à la dynamique d'espoir portée par les sites de conscience. Situés à des endroits clés du musée, à l'entrée, près d'un lieu de recueillement, ils accompagnent le visiteur et concourent à l'apaisement.

L'inscription des noms des victimes : mesure de réparation et d'historicisation. A l'entrée du *Mémorial de la Shoah*, 76 000 noms de juifs déportés sont gravés de la pierre. Ce Mur incarne le **passage du drame collectif au drame individuel**. Eric de Rothschild, Président

du Mémorial, lors de l'inauguration en 2005 dira à ce sujet : « Il aura fallu soixante ans pour avoir le courage de faire face à ses 76 000 pierres tombales, pour que nous puissions individualiser cette douleur aux membres, faire face à cette abîme béant de toute la communauté. »¹⁴⁰ Il en va de même pour le *National Memorial for Peace and Justice*, qui a pris soin d'inscrire chaque nom des victimes sur les stèles d'acier.

¹⁴⁰ ROTSCHILD (de), Eric, discours du 27 janvier 2005.

« True reconciliation is never cheap, for it relies on forgiveness which is costly. Forgiveness in turn depends on repentance, which has to be based on acknowledgement of what one has done wrong and therefore, on disclosure of truth. You cannot forgive what you do not know. »¹⁴¹

Dans ce précédent chapitre, nous avons envisagé le fait de **confronter publiquement la « vérité »** par l'intermédiaire de la **conservation** des archives, de **l'utilisation** de celles - ci et de la **transmission** à la fois au sein du musée, et en dehors de celui - ci. Cette première étape du processus de mémorialisation vise finalement à la réconciliation d'une société déchirée par son passé.

Ainsi, les problématiques de réconciliation, de pardon et de repentance irrigueront la seconde partie de notre propos.

¹⁴¹ TUTU, Desmond, discours du 30 novembre 1995 suite à sa nomination à la commission vérité et réconciliation. En ligne : [<https://www.justice.gov.za/trc/media/pr/1995/p951130a.htm>]

Traduction opérée par DeepL : « Une véritable réconciliation n'est jamais bon marché, car elle repose sur le pardon, qui est coûteux. Le pardon dépend à son tour du repentir, qui doit être fondé sur la reconnaissance de ce que l'on a fait de mal et, par conséquent, sur la révélation de la vérité. On ne peut pas pardonner ce que l'on ne connaît pas. »

Partie 2. L'ancrage du site de conscience aux effets de réconciliation

La muséologie employée au service de la fonction de mémorialisation du passé représente un instrument de processus de vérité - réconciliation en cela qu'elle vient fournir un **espace apaisé** au sein du musée-mémorial, en vue de réconcilier la société avec elle - même.

La **muséalisation du passé oeuvre à la réparation des victimes** en permettant de **remémorer et commémorer** les violations commises envers celles - ci , mais également en permettant de les **légitimer** en tant que groupe social. Cette attention portée sur les victimes fera l'objet d'un premier chapitre. En outre, la mémoire incarnée dans les sites de conscience vise à **l'ouverture au dialogue à propos de questions qui n'auraient autrement pas été traitées, faute de support pour être déployées**. L'étude de cette fonction dédiée au musée nous animera au cours d'un second chapitre.

Les sites de conscience, grâce à la combinaison des deux éléments mentionnés à l'instant, permettent donc d'atteindre la réconciliation nationale en entraînant la société vers un mouvement transformatif général. Prenant conscience des maux dont elle souffre, la société les dépasse pour **accepter de vivre ensemble**.

Encore faut - il s'entendre sur ce qu'est la **réconciliation**. Définie comme le « processus d'acceptation et de déculpabilisation dans l'opinion publique d'une nation, après un épisode honteux de l'histoire récente du pays, »¹⁴² elle implique nécessairement les notions de solidarité nationale, de pardon, de compréhension, de restauration du lien, de justice sociale.¹⁴³

¹⁴² Réconciliation nationale, Larousse. En ligne : [https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/reconciliation_nationale/185920]

¹⁴³ LEFRANC, Sandrine. « Chapitre II. Réconciliation nationale et construction politique de l'unité », *Politiques du pardon*, Presses Universitaires de France, 2002, pp. 295-344.

Chapitre 1. La réparation des victimes grâce à la muséalisation des violences du passé : la fonction ré-intégratrice du site de conscience.

La réconciliation passe par la **réparation** : celle du **dommage subi** par la victime, et à plus grande échelle, celle du **lien social** qui a été brisé entre la victime, l'auteur du crime, la communauté.

Il convient de rappeler à titre liminaire que la notion de victime est intrinsèquement liée à la définition du lieu de mémoire puisque ce dernier vient précisément faire perdurer la mémoire des souffrances de la victime. Définie comme étant **l'envers du crime** ¹⁴⁴, la victime se voit dotée d'un statut qui ouvre droit à réparation et au travail de mémoire, s'incarnant dans l'objet de la muséologie.

Dénigrées dans leur humanité même, rejetées car différentes, les victimes d'exactions doivent être ré-intégrées dans la société, en tant que membre à part entière. La mémoire constitue un enjeu de réintégration dans la communauté nationale. En ce sens, les sites de conscience jouent un rôle prépondérant dans leur **réintégration**, et ce, de plusieurs manières ; à la fois lieu de **souvenir, d'honneur et de recueillement**. Ils constituent une tentative d'apporter de la dignité, de l'honneur, de la paix et de la gratitude à ces victimes (Section 1). En outre, en tant que lieu de **résilience, de prise de conscience**, ils visent à provoquer une action pour le futur en **intégrant les vivants au processus de paix** (Section 2). A plus grande échelle donc, les sites de conscience qui reflètent les traumatismes du passé concourent à **guérir la psyché nationale**.

¹⁴⁴ BARIL, Micheline, « L'envers du crime, étude victimologique ». *Les cahiers de recherches criminologiques*, cahier no 2, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal, 1984.

On se range également derrière la définition de la victime proposée par l'Assemblée Générale des Nations Unies . Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir, Assemblée Générale des Nations Unies, 29 novembre 1985, (A/RES/ 40/34). En ligne : [<https://www.un.org/victimsofterrorism/fr/node/30>] « On entend par "victimes" des personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice, notamment une atteinte à leur intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle, ou une atteinte grave à leurs droits fondamentaux, en raison d'actes ou d'omissions qui enfreignent les lois pénales en vigueur dans un Etat Membre, y compris celles qui proscrivent les abus criminels de pouvoir »

SECTION 1. REMÉMORATION ET COMMÉMORATION AU SEIN DU MUSÉE-MÉMORIAL

Les sites de consciences permettent la survivance du souvenir. Ils permettent ainsi la **remémoration** entendue comme l'action de « remettre quelque chose en mémoire. »¹⁴⁵ Parallèlement, ils offrent un espace physique où les survivants, et les familles de victimes, victimes elles - mêmes, peuvent venir se recueillir. Empreints d'une dimension **commémorative**, ils impliquent une dimension plus sacrée, faite de célébration.

§1. Commémorer sans cadavre ¹⁴⁶ : un désir de transcendance de l'humain

Le point commun entre le *Mémorial de la Shoah* à Paris et le *Legacy Museum* à Montgomery réside dans les conséquences de l'événement principal dont il est question : un génocide qui, en voulant effacer ses traces, **n'a pas laissé de corps sur lesquels pleurer**, et des lynchages qui procédaient à la vue du corps par le public de nombreux jours après l'acte, dans le but d'instiller la terreur et de maintenir la suprématie blanche. Dans ce second cas, les familles **n'accédaient que très rarement au corps du défunt** : confrontées à des blocages administratifs, rares furent les familles qui pouvaient organiser des funérailles appropriées.

Au fond, ces sites de consciences proposent d'offrir **une sépulture à ceux qui n'ont pu en avoir**. Ils proposent de faire réapparaître les êtres humains disparus. Les musées s'emparent ce faisant du défi auquel est confrontée la justice transitionnelle : faire le deuil quand il n'y a ni corps, ni pierre tombale !

Nous nous rapprochons ici de la pensée de David El Kenz et François-Xavier Nérard pour qui le lieu de mémoire se lit, se voit et se met en scène mais demeure surtout « dans la tête de ceux qui souffrent de leur passé, individuellement, collectivement, de ceux qui n'ont pas de sépulture où aller se recueillir, pas de photographie à regarder, pas de voix à entendre : [le lieu de mémoire] est pleurs et prière. »¹⁴⁷

¹⁴⁵ Remémoration, Larousse. En ligne : [<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/rememoration/67987>]

¹⁴⁶ Cette problématique n'est pas sans rappeler l'arrêt de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, *Bámaca Velásquez c. Guatemala* du 25 novembre 2000, et en particulier l'opinion séparée du juge Antonio Augusto Cançado Trindade. Il analyse la culture maya du défunt, qui a pour tradition de maintenir un lien entre les vivants et les morts. L'absence de sépulture digne a ainsi porté préjudice non seulement au défunt, mais aussi à ses proches, à son peuple, à la solidarité humaine. Selon lui, une *opinio juris* existe, qui prévoit le respect des traditions spirituelles, dont le respect dû aux morts. Il dresse ici une **forme de préjudice spirituel** pour les peuples qui ne peuvent enterrer leurs défunts.

¹⁴⁷ EL KENZ, David, et NÉRARD, François - Xavier, *op. cit.*

A - Honorer les morts

Sur le fronton du *National Memorial for Peace and Justice*, les lignes suivantes invitent dès l'entrée à lutter contre l'évacuation de la mémoire : « *May we never forget all those who suffered and died because they asserted their basic human right to be free.* »¹⁴⁸

Le souvenir constitue ainsi un acte radical, de pérennisation des morts. Le « lieu de mémoire serait donc la pérennisation dans les mémoires, jusque dans le présent, d'un haut-lieu de désastre, de tragédie, cristallisants les horreurs chez les descendants [...] des victimes disparues depuis parfois des siècles. »¹⁴⁹

Souder la communauté. Ces sites de conscience, en y facilitant et organisant des commémorations, **mettent en récit, en mot, en geste la mémoire.**¹⁵⁰ S'agissant plus spécifiquement du *Mémorial de la Shoah*, cette fonction explicite de commémoration permet de consolider « le monde juif autour du souvenir ». En somme, **il s'agit de faire corps autour des morts** pour « constituer une entité plus solide et plus forte face aux défis à relever de la reconstruction. »¹⁵¹ Donc, les commémorations consolident la cohésion autour d'un rituel politique et social, qui vise à honorer les morts.

Cela conduit *in fine* le site de conscience à **embrasser une fonction identitaire** : il permet de manifester des appartenances à certains groupes. Toutefois, et de manière complémentaire, les commémorations proposées par ces musées ne sont pas uniquement des rassemblements d'individus issus de groupes victimaires : au contraire, **les simples citoyens y sont non seulement présents mais participent activement.** Les citoyens et communautés du monde entier, amenés à s'identifier à la souffrance des victimes, rendent hommage par leur présence.

Restituer l'identité. Les sites de conscience permettent de restituer aux victimes ce qui était leur première et immédiate dignité, et qui leur a été enlevé : **leur identité.** Que l'on songe au Mur des Noms au *Mémorial de la Shoah*, ou encore à l'inscription des noms sur chaque stèle d'acier au *National Memorial for Peace and Justice*. Thème déjà abordé dans la partie précédente, nous concluons par ces mots de Simone Veil : « Chaque victime a un nom. Ce ne sont pas que des chiffres : ce sont des histoires humaines, des

¹⁴⁸ Traduction de l'auteur : « N'oublions jamais ceux qui ont souffert et sont morts parce qu'ils ont affirmé leur droit humain fondamental d'être libres. »

¹⁴⁹ EL KENZ, David, et NÉRARD, François - Xavier, *op. cit.*

¹⁵⁰ Podcast « Aux origines de la mémoire », Mémorial de la Shoah.

¹⁵¹ PEREGO, Simon, *Ibid.*

tragédies humaines. Nous devrions les voir et les considérer comme des êtres humains. »¹⁵²

B - Instaurer un cadre propice à la réflexion et à la guérison émotionnelle

A côté de la réparation symbolique, à savoir la reconnaissance des souffrances des victimes et des violations vécues par la société au sens large, le musée - mémorial se doit de fournir une **place pour permettre le deuil et la réflexion.**

La conception de l'espace interne permet de créer une **atmosphère propice à la commémoration.** Les éléments architecturaux ayant déjà été mentionnés dans la partie précédente, et notamment la présence de la flamme, porteur d'espoir, dans la Crypte, il faut rajouter ici la **présence de bougies** posées spontanément par les visiteurs. Ci - joint, des bougies déposées au pied de la photographie d'Aline

Korenbajzer, devenue emblème du *CERCIL*, enfant internée au Vel' d'Hiv puis à Beaune-la-Rolande, elle a été assassinée le jour de ses trois ans à Auschwitz-Birkenau. Sur la photographie, les grandes bougies, au nombre de six, représentent les six millions de victimes de la Shoah.

Des espaces permettent aux visiteurs de se **recueillir.** Des formes douces, fluides évoquent à cet égard l'apaisement. Des zones semi - privées, comme des coins isolés invitent le visiteur à l'introspection. C'est ainsi qu'au *Mémorial de la Shoah*, un renforcement de l'espace a été exploité pour la lecture d'une lettre d'enfants, qui raconte le déchirement vécu par sa famille.

¹⁵² VEIL, Simone, discours du 23 janvier 2005 à l'inauguration du Mur des Noms. En ligne : [\[https://www.crif.org/fr/lecrifenaction/Discours-de-Madame-Simone-Veil-le-23-janvier-2005-a-l-inauguration-du-Mur-des-Noms-du-Memorial-de-la-Shoah4242\]](https://www.crif.org/fr/lecrifenaction/Discours-de-Madame-Simone-Veil-le-23-janvier-2005-a-l-inauguration-du-Mur-des-Noms-du-Memorial-de-la-Shoah4242)

Lié à ces zones, **l'éclairage** crée une ambiance réfléchie. Une lumière tamisée ainsi que des installations lumineuses subtiles visent à renforcer l'intimité de l'espace.

Au fond, ces différentes composantes cherchent à **instaurer des lieux de méditation**, voire de **prière**, où les visiteurs peuvent prendre le temps à la fois de se recueillir et de réfléchir. La présence de **bancs isolés**, de recoins, témoigne de ce mouvement là : le visiteur doit se sentir à l'aise, en toute intimité.

En outre, la simplicité constitue une composante récurrente au sein des sites de conscience à l'étude. **L'esthétique épurée rappelle la gravité du sujet**. Par extension, mentionnons les **matériaux et couleurs neutres et naturels** qui restent eux aussi empreints de sobriété : une place de choix est faite en ce sens au **bois et à la pierre**. L'objectif est de permettre aux visiteurs une connexion émotionnelle, sans se laisser submerger par des éléments visuels trop accaparants. La visite de ces lieux constitue déjà une épreuve physique et psychique pour les visiteurs, il s'agit de ne pas trop en faire en ce sens.

§2. « Healing begins where the wound was made » ¹⁵³

Le choix du lieu du musée-mémorial ne doit pas être laissé au hasard ! Pour guérir et surmonter les traumatismes d'un passé violent, il est nécessaire de **confronter directement les blessures**. La manière dont le lieu est activé représente un « **indicateur de la force ou de la faiblesse du processus démocratique**, et du potentiel de la société civile s'engager dans un dialogue critique. » ¹⁵⁴

De manière très symbolique, le *CERCIL* prend place dans une ancienne **école** maternelle. Ce lieu incarne d'autant plus la fonction éducative dévolue au site de conscience, qui fera l'objet d'un second chapitre. (Partie 2. Chapitre 2) En outre, ce choix n'est pas sans rappeler que l'histoire des camps reste intrinsèquement lié à l'arrivée des enfants du Vel d'Hiv. Cette philosophie qui irrigue la justice transitionnelle trouve à s'incarner dans la ville même qui vient abriter le site de conscience.

¹⁵³ WALKER, Alice, *The Way Forward Is with a Broken Heart*, Ballantine Libri, 2001. Écrivaine et militante féministe américaine ; elle s'engage pour les femmes et les droits des Noirs, elle reçoit pour son roman *la Couleur pourpre* un prix Pulitzer en 1983. Traduction proposée par l'auteur : « La guérison commence à l'endroit où la blessure a été faite ».

¹⁵⁴ MCKIERNAN, Zachary, « Création et exploitation d'un site historique : activation du TSSL en un musée de la paix », *Renforcer la mémoire, la justice et les droits de l'homme au Brésil et dans l'hémisphère Sud*, Brasilia : Commission brésilienne d'amnistie, ministère de la justice ; New York : Coalition Internationale des Sites de Conscience, 2015, p.55.

Des raisons historiques, géographiques et symboliques. Le projet muséal et mémorial porté par Bryan Stevenson tient précisément place à Montgomery, non pas à Washington. Le site est construit près de **l'ancien marché de Montgomery où les Afro-Américains étaient vendus comme esclaves**. Perché en haut d'une colline qui domine la ville dans son intégralité, donnant vue sur la rivière et les lignes ferroviaires où le plus grand port de commerce intérieur d'esclaves avait un jour prospéré, et sur les marches de la Rotonde où George Wallace a prononcé le fameux discours « *segregation now, segregation tomorrow, segregation forever* »¹⁵⁵. Cette ville reste aussi celle qui a vu naître la Confédération le 8 février 1861. De l'autre côté, Montgomery est le lieu de naissance du **mouvement des droits civiques** avec le refus de Rosa Parks de céder son siège à un passager Blanc dans un bus en 1955. Ce boycott a marqué le début d'une série d'événements qui ont conduit à des changements majeurs dans la ségrégation raciale et ont contribué à l'avancée des droits civiques pour les Noirs américains. Le choix de Montgomery pour installer le *Legacy Museum* et le *National Memorial for Peace and Justice* permet donc **d'ancrer les processus de mémorialisation dans l'histoire locale**. Cela faisant, l'identité de la ville toute entière peut être refondée et repensée en incarnant le message envoyé par la création et, dans sa foulée, par les travaux du musée-mémorial : **une identité qui n'a pas besoin d'être basée sur les divisions, qui embrasse toutes les parts de son histoire et en crée un tout cohérent**.

Il en va de même pour la création du *Mémorial de la Shoah à Paris*, qui s'est vu prendre la place du centre d'archives, le CDJC. L'implantation dans la capitale est symbolique suite au rôle joué par Vichy dans l'Holocauste. En plaçant le *Mémorial de la Shoah* dans une ville aussi visitée, les concepteurs espéraient atteindre un **public diversifié et international**, contribuant ainsi à sensibiliser le monde aux horreurs de l'Holocauste et à promouvoir la tolérance et la lutte contre l'antisémitisme.

SECTION 2. L'IMPLICATION DES VICTIMES DANS LA PROMOTION DE LA PAIX : L'INTÉGRATION DES VIVANTS AU PROCESSUS DE JUSTICE TRANSITIONNELLE

Les pays en proie à un passé violent se doivent **d'impliquer toutes les composantes de la société dans la reconstruction**. Les groupes qui furent marginalisés sont en premier chef concernés par ce processus. Que l'on songe aux survivants, aux familles et proches de victimes directes... : il faut **concevoir ici le terme de victime dans son acception la plus large possible**.

¹⁵⁵ WALLACE, George, discours du 14 janvier 1963 pour son investiture en tant que Gouverneur de l'Alabama. En ligne : [https://www.youtube.com/watch?v=cQIDkRlx_68]

Le processus de **guérison** des victimes se dédouble : il est à la fois **personnel et collectif**. Si le partage d'expérience participe au premier pan de la guérison, l'appropriation du projet menant à la reconnaissance dans une communauté plus large relève du second.

Cela se passe en deux étapes : le moment de mise en musée constitue une **catharsis**, dont l'œuvre de participation n'est pas sans rappeler la pratique rwandaise **d'Ubudehe**, définie comme la valeur culturelle de l'assistance mutuelle entre les personnes vivant dans la même région afin de surmonter ou de résoudre leurs problèmes¹⁵⁶ (§1) menant au fond à un processus de **résilience** au sein de la société (§2).

§1. La mise en musée : moment cathartique. Ou comment faire intérioriser la violence ?

La Nation, pensée comme un corps blessé, demande à être soignée. L'objectif, nous l'avons vu : la réconciliation à travers la confrontation du passé. Elle doit conduire à **l'implication des communautés** locales dans la **conception** même des sites de conscience et favoriser un sentiment **d'appropriation et d'inclusion**.

A titre liminaire, rappelons le parcours de Bryan Stevenson, fondateur du *Legacy Museum* et du *National Memorial for Peace and Justice* accolé, afin de comprendre sa volonté de panser les plaies nationales. Né quelques années après le célèbre arrêt de la Cour suprême des Etats - Unis, *Brown v. Board of Education* (1954), qui a mis fin au précédent du « séparés, mais égaux »¹⁵⁷ en déclarant inconstitutionnelle la ségrégation raciale dans les écoles publiques, Bryan Stevenson a toutefois commencé ses études dans une école de couleur en raison de la résistance locale à la déségrégation des écoles au Delaware. Le gouvernement de cet Etat du Sud ayant cherché à éviter une déségrégation complète et immédiate, il a fallu plusieurs années avant que l'arrêt soit mis en oeuvre. **Victime directe d'un système profondément raciste**, Bryan Stevenson s'engage pour le respect de la primauté du droit. Avocat oeuvrant à l'élimination de la peine de mort, luttant contre la discrimination raciale, il observe encore une réelle discrimination, un sectarisme au sein de la société. Raison pour laquelle il se plonge par la suite dans les sciences humaines à **travers l'éducation et la sensibilisation du public aux questions liées à la justice raciale** et sociale aux Etats-Unis. C'est ainsi que naît son projet du musée - mémorial, dont le narratif permet à la fois **d'impliquer les individus et de guérir les victimes**.

¹⁵⁶ Home Grown Initiative, rubrique « Ubudehe ». En ligne : [<https://rwandapedia.rw/hgs/ubudehe/overview>]

¹⁵⁷ Cour suprême des Etats - Unis, *Plessy v. Ferguson* (1896).

L'exemple du collecting soil : un projet thérapeutique.

Le projet communautaire *Collecting soil* du *Legacy Museum* est un exemple parlant de ce sentiment d'appartenance qui cherche à être favorisé. Débuté en 2015, ce projet, soutenu par l'EJI, est le résultat d'un travail conjoint de différentes communautés à

travers le pays dont le but est la collecte de la terre sur les sites de lynchage.



Descendants of three victims of racial terror lynching in Newton County, Mississippi, joined with community members and EJI staff to collect soil from lynching sites in August 2019.

*L'art de la collecte du sol : acte de **justice réparatrice**.* Les communautés travaillent premièrement à la **recherche de l'histoire** de chaque victime de lynchage, ils **identifient ensuite un lieu** potentiel pour la collecte de la

terre, traitent des opportunités d'éducation, et planifient une **cérémonie de collecte** de la terre, occasion de prier collectivement de de prononcer des vœux.¹⁵⁸

Décharge de douleur et guérison spirituelle. La collecte de cette terre permet de se **connecter aux temps, aux événements, aux hommes** qui sont morts, et à ceux qui les célèbrent. Cette collecte se fait avec les **membres de la famille, les descendants, les membres de la communauté voire des dirigeants**. Les partenaires expriment la « signification profonde et l'impact émotionnel de ces expériences. »



Hundreds of people gathered at the Douglas County Courthouse in Omaha, Nebraska, to remember the September 1919 lynching of Will Brown.

¹⁵⁸ Equal Justice Initiative, rubrique « Our Work ». En ligne : [<https://eji.org/projects/community-remembrance-project/>]

Lutter pour la paix. Anthony Ray Hinton, qui a passé près de trente ans en prison pour un crime qu'il n'a pas commis, aujourd'hui acquitté grâce à l'aide de Bryan Stevenson, milite pour une justice équitable. Il a ainsi participé à la collecte du sol où a été lynché Will McBride en 1923, et ses mots résonnent tant il parvient à illustrer la portée de cet acte :

« If Will McBride left one drop of sweat, one drop of blood, one hair follicle - I pray that I dug ip up and now that his whole body would beat peace¹⁵⁹. »

La mise en exposition : confronter visuellement l'indéniable et l'indicible

Les jarres de terre, partie intégrante du processus mémoriel, constituent aujourd'hui une partie de l'exposition du *Legacy Museum*. En outre, certaines communautés ont choisi de créer des expositions locales permanentes avec ces bocaux de terre : celles - ci expriment **l'engagement permanent à confronter cette histoire d'injustice raciale**. Au fond, cette exposition vient ouvrir un **dialogue symbolique entre le musée et le reste du pays** : elle vient interroger les causes de cet événement, pourquoi et comment cela s'est t - il produit ? Elle interroge également la reconnaissance de ces crimes, dont l'étude de ce mécanisme fera l'objet d'un second chapitre.



Les jarres de terre mises en exposition au Legacy Museum

¹⁵⁹ Traduction proposée par l'auteur : « Si Will McBride a laissé une goutte de sueur, une goutte de sang, un follicule capillaire, je prie pour que je le déterre et que son corps tout entier puisse reposer en paix. »

Nous concluons ce paragraphe sur les mots percutants de Bryan Stevenson, qui vient précisément illustrer cette volonté **d'intériorisation et de transmutation de la violence** grâce à la « cohabitation de la temporalité de l'acte en cause »¹⁶⁰ :

« In this soil, there is the sweat of the enslaved. In the soil there is the blood of victims of racial violence and lynching. There are tears in the soil from all those who labored under the indignation and humiliation of segregation. But in the soil there is also the opportunity for new life, a chance to grow something hopeful and healing for the future¹⁶¹. »

Ce qui s'est fait au *Legacy Museum* a également été promu au *Mémorial de la Shoah*, que l'on songe par exemple à la manière dont les victimes ou les familles ont pu participer à la construction du musée grâce aux dons de photographies, aux partages d'histoires familiales, de récits individuels...

Quant au *CERCIL*, il n'aurait jamais vu le jour sans l'impulsion d'Hélène Mouchard-Zay, qui décide de militer contre l'oubli, ayant elle - même souffert du poids de la mémoire oubliée. Son père, Jean Zay, ministre du Front Populaire lors de sa naissance, a été emprisonné par Vichy et assassiné par la milice. Orpheline d'un père résistant, haï parce que juif, son père restera près de quarante ans sans sépulture avant d'entrer au Panthéon en 2015. Cet héritage d'une mémoire bafouée se retrouve dans la volonté de recueillir, archiver, conserver, et étudier ceux dont la mémoire n'ont gardé aucune trace jusqu'en 1990.

Au fond, le **processus participatif** importe davantage que le résultat final. Il permet de favoriser le souvenir et contribue à sensibiliser la population locale en offrant un espace pour que puisse se tisser une **identité communautaire** qui donne la priorité à **l'établissement de la vérité et à la réparation des dommages**.

¹⁶⁰ PESCHANSKI, Denis, Podcast « témoigner pour transmettre », *op. cit.*

Il avance l'idée que la mémoire réside dans la cohabitation du passé que l'on raconte, du présent où l'on témoigne, et qui pèse sur le futur, porteur d'espoir.

¹⁶¹ Traduction proposée par l'auteur : « Dans ce sol, il y a la sueur des esclaves. Dans ce sol, il y a le sang des victimes de la violence raciale et du lynchage. Il y a les larmes de tous ceux qui ont travaillé dans l'indignation et l'humiliation de la ségrégation. Mais dans le sol, il y a aussi la possibilité d'une nouvelle vie, une chance de faire grandir quelque chose d'optimiste et de guérisseur pour l'avenir. »

§2. Créer de la résilience ¹⁶²

Concept venant de la physique pour définir la résistance aux chocs d'un matériau, la résilience, en psychologie, désigne « l'aptitude d'un individu à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques. »¹⁶³

La muséologie cherche à aider les victimes à se remettre du trauma en **connectant la douleur individuelle à celle des autres**. Le fait de voir leur propre histoire dans un récit plus large constitue un premier pas vers la guérison : l'individu trouve un sens à son expérience traumatique en la situant dans un contexte plus large, en reconnaissant qu'elle n'est pas isolée, mais **partagée**.

Se tisse alors un **véritable réseau** ¹⁶⁴ **de confiance entre victimes** : c'est d'ailleurs l'un des points communs des musées que nous avons choisi d'étudier. Hélène Mouchard - Zay par exemple a pu développer et entretenir un lien personnel avec les familles des victimes. Se connecter avec les communautés descendantes aide à la préservation de l'histoire : de manière très concrète, cela facilite l'adhésion des familles à l'oeuvre de recherche et d'identification. Ce réseau entre victimes constitue en outre une sorte de **soutien psychologique** nécessaire à la guérison.

De victime à survivant. La **validation et la reconnaissance sociales** mentionnées plus haut à travers la mise en musée des traumas visent à atteindre ce but grâce à la **réduction de l'isolement**¹⁶⁵ dont pourrait souffrir les victimes. S'en suit une prise de conscience : les victimes contribuent largement à la reconstruction de la société, à la

¹⁶² v. en ce sens et pour les propos qui suivent les travaux de Boris Cyrulnik, psychiatre de formation qui a rendu populaire le concept de résilience qu'il définit dans son ouvrage *Le Murmure des fantômes* comme une « déchirure raccommodée. » Né de parents juifs polonais déportés à Auschwitz, lui - même arrêté et parvenant à s'échapper *in extremis* lors d'une rafle de Juifs, il explique comment faire du traumatisme une force.

¹⁶³ Résilience, Larousse. En ligne : [<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/resilience/>]

¹⁶⁴ Boris Cyrulnik parle de « tuteur de résilience » sur lequel s'appuyer pour reprendre vie.

¹⁶⁵ Boris Cyrulnik fait de la solitude un facteur de destruction, véritable entrave à la résilience. v. en outre sur cette lutte contre l'isolement, les objectifs de la Journée internationale des musées de 2023 qui vise à « Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, en particulier concernant la santé mentale et l'isolement social ».

promotion de la justice.¹⁶⁶ En cela, elles peuvent transformer leur rôle de « victime » en « survivant » ayant oeuvré au changement.

La célébration de la force humaine. Les musées - mémoriaux peuvent également dépeindre des **histoires de survie**, des personnes et des mouvements qui ont lutté pour l'égalité : partant, ils montrent comment les communautés et les victimes se sont relevées. Ces histoires honorent la **résilience face à l'adversité** ! A Montgomery, c'est la logique visée derrière la mise en exergue de portraits tel que celui de Rosa Parks, de Martin Luther King...

¹⁶⁶ *Les processus mémoriels*, Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, Mme Farida Shaheed, Conseil des droits de l'homme, 23 janvier 2014, (A/HRC/25/49). En ligne : [<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G14/105/02/PDF/G1410502.pdf?OpenElement>] « Certains conservateurs considèrent que la participation des intéressés à la préparation de l'exposition revêt un intérêt thérapeutique. Il convient d'encourager et de promouvoir la participation de ces personnes aux recherches et à la rédaction d'écrits historiques. »

Chapitre 2. La reconstruction du tissu social : transformer le site de conscience en moteur interactif social

Dans ce chapitre, l'aspect de la muséologie qui concentrera notre attention réside dans les **activités pédagogiques** proposées, donc par extension, les services et missions assignés.

Dans un premier temps, rappelons que les victimes laissent leurs marques comme héritage aux nouvelles générations : travailler pour garder leur mémoire en vie, aider la communauté à se souvenir permet de dépasser les traumatismes selon l'adage « *The more you know of your history, the more liberated you are.* »¹⁶⁷ Les sites de conscience étant précisément des lieux où toutes les générations se croisent, ils endossent d'autant plus ce relai de **facilitateur**, au travers du **rôle d'éducation** qui leur est dévolu. (Section 1)

Par ailleurs, le musée donne la connaissance à tout un chacun. Au fond, dans un musée, « il n'y a pas de petite personne, il n'y a pas de grande personne. »¹⁶⁸. Acteur essentiel de la vie culturelle de sa ville, de sa région, de son pays, le site de conscience promeut précisément **un dialogue social juste**, en vue de **transformer la société grâce à cette connexion passé - présent**. (Section 2)

Avant de rentrer dans le vif du sujet, précisons ce que nous entendons par **dialogue**.

Défini comme une « conversation, discussion, négociation menée avec la volonté commune d'aboutir à une solution acceptable par les deux parties en présence »¹⁶⁹, le dialogue incarne les différences, leur permet d'exister. Il informe, éduque l'autre en autorisant un échange d'idées à travers différents points de vue.

Cette notion de dialogue n'est pas sans rappeler celle de **maïeutique socratique**, l'art de faire accoucher les esprits. Pour Socrate, le bon questionnement couplé à l'interaction engendre la connaissance. Employée pour encourager les visiteurs à explorer les sujets

¹⁶⁷ ANGELOU, Maya, *I know why the caged bird sings*, Random House, 1969.
Traduction proposée par l'auteur : « Plus vous en savez sur votre histoire, plus vous êtes libérés »

¹⁶⁸ KEITA, Baba Fallo, « Le rôle des musées dans les sociétés d'aujourd'hui », UNESCO. En ligne : [<https://www.youtube.com/watch?v=ZIU54KgusnA>]

¹⁶⁹ Dialogue, Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. En ligne : [<https://www.cnrtl.fr/definition/dialogue>]

liés à l'histoire, à la mémoire et à l'identité, cette idée jalonne le parcours muséologique. Débats et discussions menés au sein du site de conscience reflètent bien l'orientation pédagogique choisie, orientation précisément basée sur l'engagement critique et la réflexion.

En somme, ce chapitre **vise à étudier la façon dont la muséologie parvient à créer des processus dialogiques**, la façon dont ils prennent place, appellent le visiteur, ainsi que les **conséquences** que cela représente en terme de réconciliation, notamment par l'incitation à l'action pour créer une **culture fondée sur le respect des droits**.

SECTION 1. FONDER UN DIALOGUE INTER-GÉNÉRATIONNEL : ÉDUQUER UNE GÉNÉRATION D'APRÈS - GUERRE À UN FUTUR DE PAIX

Les différents musées qui font l'objet de notre étude possèdent tous un **service éducatif développé et actif** : c'est dire l'importance conférée à la fonction éducative du site de conscience ! Le service en cause propose des actions à la fois éducatives (§1) et culturelles (§2).

Bien que « l'enseignement de la Shoah ne constitue pas un vaccin contre l'antisémitisme »¹⁷⁰, il joue un rôle crucial dans la **sensibilisation** des violations passées, dans la **prévention** de l'extrémisme : raison pour laquelle **l'éducation représente une solution importante face à la violence**. Concevons dans cette section le musée-mémorial comme vecteur de cette éducation.

Les populations ciblées ici sont donc principalement les **jeunes générations**, dont l'événement relaté demeure inatteignable, inaccessible. Néanmoins, la disparition des survivants rend compliqué les rencontres avec les témoins directs. S'agissant de la Shoah, ils ne sont plus qu'une poignée à être en mesure d'intervenir devant des élèves : cela demeure possible mais les années passant, ils se font fort rares. Nous envisageons plutôt ce dialogue sous forme **d'apprentissage à travers l'expérience d'autrui, qu'il soit ou non présent, à travers le questionnement du passé**. Cela peut être complété par des rencontres avec des historiens, cinéastes, philosophes... Quant au *Legacy Museum*, les individus avec lesquels un dialogue inter-générationnel sera entamé recoupent les **victimes actuelles du racisme**, condamnés à tort, victimes de violences policières... qui interviennent volontiers au sein de l'institution.

¹⁷⁰ VEIL, Simone, discours de 2010, en soutien à l'initiative des ambassadeurs de la mémoire. En ligne : [<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/index.php/fr/simone-veil>]

§1. Les actions éducatives

A - Le musée : environnement d'apprentissage informel et actif

Les établissements scolaires travaillent conjointement avec les musées. Ces derniers s'alignent sur les besoins éducatifs, tout en proposant une **approche différente**, souvent **complémentaire**. Le site de conscience n'étant pas centré sur un système de notation, et d'évaluation, dès lors il permet d'attirer et de captiver le pan le plus complet d'étudiants.

La question qui se pose est celle de comprendre comment rendre « actif le savoir [...] pour que l'élève en tire une capacité à juger et agir conforme au respect de l'humanité ? »

¹⁷¹ Il **s'agit d'appréhender un passé lointain et d'y transposer des valeurs universelles** : tel est le défi de l'éducation.

L'accueil de groupe : un apprentissage collaboratif. Les musées offrent des opportunités d'interaction avec autrui, souvent au sein d'un même groupe d'étudiants, ce qui provoque le **partage d'idées**. En premier lieu, ils favorisent **l'échange** avec les guides et les médiateurs puisque les étudiants participent activement, en répondant, ou posant des questions. Cet apprentissage fait appel à des éléments concrets. Le *CERCIL* propose en ce sens la **manipulation de documents d'archives**, dans la mesure du possible, donc selon l'état du matériau en cause. Le fait de tenir dans la main les archives aident précisément au soutien de la matérialisation de l'histoire. Les étudiants endossent alors un **rôle d'enquêteur** et sont invités à travailler en groupe : ils doivent interpréter les archives, ce qui implique de comprendre les facteurs sociaux, politiques, économiques et culturels qui leur ont permis de voir le jour.

Si nous avons préalablement évoqué le fait que le recours direct aux survivants s'agissant des objets d'études n'est plus possible, il convient de relever que cela est le cas dans d'autres musées, qui traitent de problématique similaire mais ayant un objet historique plus proche du présent. Indiquons uniquement ici à titre informatif et comparatif que le *Kigali Genocide Memorial* implanté au Rwanda emploie les survivants du génocide des Tutsi en tant que guides touristiques : capables de partager leurs expériences, de mettre des mots sur les traumatismes, non seulement ils travaillent à la **guérison** mais constituent aussi un **outil d'éducation direct** pour les générations futures. ¹⁷²

¹⁷¹ WAYSBORD, Hélène, « Transmettre la Shoah : un défi », *Inflexions*, vol. 13, no. 1, 2010, p. 71.

¹⁷² *Kigali Genocide Memorial*, rubrique « Meet our team ». En ligne : [<https://kgm.rw/about/meet-the-team/>]

Un apprentissage ouvert. En outre, une autre façon d'apprendre se dessine au sein du site de conscience, notamment par le biais du **visuel**. Les expositions, les projections de photographies, de vidéos, mais aussi la projection de films en ciné plein air sont d'autant de sources efficaces pour **assimiler facilement de nouvelles informations**. Quand il ne prend pas part à une visite guidée, l'élève explore le musée en toute liberté, choisissant le sujet et le temps correspondant consacré, selon son intérêt, son rythme : en résulte une **curiosité** stimulée, une autonomie dans le processus d'apprentissage.

La transmission grâce aux ateliers. Le *Mémorial de la Shoah* et le *CERCIL* proposent des ateliers pédagogiques, aussi bien aux élèves de primaires qu'aux secondaires.¹⁷³ Concluant sur une visite commentée du lieu, elles prennent place en salle pédagogique, et regroupent des thèmes aussi divers et variés qu'« éduquer contre les préjugés », « résister en temps de guerre » ou encore « décrypter les sons et les images ». Par ailleurs, cette institution participe activement au *concours national de la Résistance et de la Déportation* visant à « perpétuer chez les élèves la mémoire de la Résistance et de Déportation pour leur permettre de s'en inspirer et d'en tirer des leçons civiques dans leur vie d'aujourd'hui. »¹⁷⁴ A cette fin, il **livre les clés de compréhension** pour accompagner élèves et enseignants dans leur réflexion.

L'exportation du service pédagogique : l'éducation, mission de portée universelle. Parallèlement à cela, le service éducatif du musée - mémorial se propose également d'aller à la rencontre d'élèves en **intervenant directement dans les établissements scolaires**, peut être plus défavorisés. Le nombre de scolaires touchés se démultiplie grâce à **l'élimination des contraintes géographiques, et financières** (tel que le coût de déplacement n'étant de fait pas supporté par l'établissement en question). Le service pédagogique de l'EJI propose quant à lui des **discussions en vidéo-conférence** avec des groupes d'élèves, il crée le débat au sein des classes : les élèves développent des compétences critiques d'analyse, ainsi que de communication. S'insérant dans cette même optique, des stades de citoyenneté sont dispensés par le *Mémorial* pour des condamnés de délits antisémites ou racistes.

¹⁷³ Mémorial de la Shoah, rubrique « Pédagogie et formation ». En ligne : [<https://www.memorialdelashoah.org/pedagogie-et-formation/actualites.html>]

¹⁷⁴ Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le concours national de la résistance et de la déportation.

B - Fournir des clés d'enseignement

S'agissant de la Shoah, l'enseignement de sa mémoire est inclus dans les programmes scolaires, d'une façon adaptée à l'âge des élèves. Le Comité des ministres de l'Europe **recommande** ¹⁷⁵ **le recours aux « différents types de musées du XXème siècle créés à travers toute l'Europe et les « lieux de mémoire » qui favorisent la perception concrète par les élèves des événements récents »** s'agissant de la transmission de la mémoire. Les sites de consciences en deviennent donc des **sources d'information de qualité**. De plus, dans le cadre de la coopération existante entre le *Mémorial de la Shoah* et le Conseil de l'Europe, le *Mémorial* intervient comme « consultant pour la mise en œuvre de certaines activités, mettant ses ressources et son expertise à la disposition du Conseil de l'Europe »¹⁷⁶ ; des **séminaires** pour formateurs d'enseignants prennent alors place au Mémorial.

Une multitude de ressources en ligne : s'emparer des NTIC. En plus du centre d'archives qui effectue un réel travail de transmission par sa diffusion en ligne, les musées rassemblent des ressources diversifiées et complètes à l'attention des enseignants et éducateurs. Celles - si sont gratuites et accessibles. Le *Centre Mondial*, doté d'un service éducatif et d'un centre de documentation animés par trois professeurs, offre son **aide à la préparation de la visite** en guidant le professeur qui souhaite s'y rendre avec sa classe quant à la définition des objectifs d'une telle visite, informe sur la programmation. A cette fin, le service éducatif dispose de livrets pédagogiques, qui correspondent aux expositions, accompagnés de questionnaire à faire remplir par l'étudiant en vue de nourrir sa réflexion. Cette même démarche figure parmi les préoccupations du *Mémorial de la Shoah*, qui dispose de documents d'archives en ligne, de cartes, de fiches thématiques, de frise chronologique... allant jusqu'à la réalisation de websérie pédagogique, accessible grâce à un QR Code. Pour les enfants, un site interactif a été pensé, le *Grenier de Sarah* : ainsi, selon l'objet que l'internaute souhaite découvrir, il lui est proposé des contes, des photographies, des proverbes...



¹⁷⁵ *Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'enseignement de l'histoire en Europe au XXIe siècle*, op. cit., p. 8.

¹⁷⁶ *Transmission de la mémoire de l'Holocauste et prévention des crimes contre l'humanité : une approche transversale*, Conseil de l'Europe, 9 février 2011, p.7.



Avant-propos

Le Grenier de Sarah est un site d'introduction à l'histoire de la Shoah qui s'adresse spécifiquement aux enfants de 8 à 12 ans, dans le respect de leur sensibilité.

Ce site leur donne à voir et à entendre des contes et des expressions qui montrent la diversité des cultures juives transmises avant, pendant et après la Seconde Guerre mondiale.

Il propose également neuf parcours qui témoignent de la vie quotidienne des Juifs pendant la guerre, à partir de documents d'archives émanant notamment du Mémorial de la Shoah.

L'EJI, quant à lui, a mis en **libre accès l'ensemble de ses rapports** : depuis l'esclavage et le lynchage par terreur raciale, pour atteindre la ségrégation et l'incarcération de masse, en passant par la peine de mort, la condamnation d'enfants et la sélection raciale des jurés aux Etats - Unis.¹⁷⁷

En outre, et cela a déjà été mentionné, les établissements scolaires ont la possibilité d'emprunter aux musées des **expositions itinérantes**, participant à la circulation de l'information.

§2. Les actions culturelles

Au fond, les actions culturelles répondent au même besoin que les activités éducatives : la nécessité de **transmission** aux fins de mémorialisation. Dressons un inventaire non - exhaustif des actions menées par les musées.

A - L'organisation de voyages de mémoire

Le *Mémorial de la Shoah* organise une dizaine de voyages de mémoire par an au camp d'Auschwitz. Encadrés par des historiens, ces voyages de mémoire permettent une **transmission vivante** : en étant directement confrontés aux lieux historiques, physiques,

¹⁷⁷ Equal Justice Initiative, rubrique « reports ». En ligne : [<https://eji.org/reports/>]

l'histoire s'incarne, devient concrète. Ces voyages doivent être pensés de manière complémentaire à la visite du *Mémorial*. Le fait que le conseil régional d'Ile - de - France prend en charge la totalité du coût pour trois voyages d'étude chaque an, dénote une volonté politique de renforcement de la mémoire collective.

A côté de cela, mentionnons l'existence **d'universités d'été** à Paris, à Toulouse, et en Pologne, sur l'enseignement de l'histoire de la Shoah. Ces programmes intensifs permettent l'interaction avec des experts et l'approfondissement des connaissances.

B - La création de partenariat

Le réseau des lieux de mémoire de la Shoah en France, déjà mentionné au sein du premier chapitre de la partie une, s'appuie sur les **ambassadeurs de la mémoire**, dispositif qui réunit des jeunes, collégiens et lycéens, désireux de s'engager dans une démarche historique et citoyenne. *Le Mémorial*, ainsi que son antenne au *CERCIL*, jouissent du dynamisme de ces acteurs **en les impliquant par exemple dans les cérémonies**, ce qui permet par la même la réflexion à l'avenir de ces gestes.

Des **programmes d'échange** existent entre les élèves des lycées de l'Ile-de-France et de Berlin-Brandebourg sur l'histoire et la mémoire de la Shoah, grâce à l'action du *Mémorial* et de la Maison de la conférence de Wannsee. Un autre aspect de cette coopération franco-allemande prend place dans le cadre de l'accord de coopération décentralisée, signé par la Région Centre-Val de Loire et le Land de Saxe-Anhalt. Dans ce cadre, le *CERCIL* participe à un projet intitulé Mémoires Croisées, traitant de la pédagogie de la mémoire.

Créer la symbiose autour de la gastronomie. Concluons cette section par l'évocation de l'événement « dessert emblématique franco-allemand et gastronomie diplomatique » qui a réuni au Centre Mondial de la Paix plusieurs chefs des cuisines de dirigeants européens, et à l'occasion de laquelle le **dessert de l'amitié franco-allemand** a été

présenté. Dessert ayant lui - même été servi à l'occasion du soixantième anniversaire du traité de l'Elysée. « Dès l'origine du projet, l'ambition était élevée : qu'un tel gâteau puisse naître, puis devenir un nouveau symbole franco-allemand populaire dans les cultures des deux pays, véritable repère et nouveau pont entre les deux rives du Rhin, réalisé dans les pâtisseries ou par chacun, mais qu'il puisse aussi être servi lors d'occasions officielles. » ¹⁷⁸ Sous l'égide du Pâtissier international Pierre HERME, ce projet hautement symbolique en terme de **réconciliation, et de coopération**, a arrêté son choix sur la cerise, qui s'est imposée comme fruit commun à la France et à l'Allemagne. Ensuite, ce fut la réunion de la Forêt Noire allemande et du Saint-Honoré français.

Le truchement à la gastronomie ici a permis **d'impliquer les jeunes générations**, plutôt réticentes aux méthodes traditionnelles de transmission du centre de documentation. Ce projet a pu amener les élèves du Lycée Hôtelier de Verdun, dont la recette fait désormais l'objet d'enseignement, **à se pencher sur des thématiques de conscience**. Finalement, à travers la gastronomie franco - allemande, c'est la **dimension mémorielle qu'il s'agit d'explorer**, au travers de la promotion de la diversité culturelle.

Si le dialogue instauré au sein du site de conscience à destination des jeunes générations méritait une attention d'analyse particulière, celui - ci doit s'attacher à toucher la société dans son ensemble.

SECTION 2. FONDER UN DIALOGUE SOCIAL : ATTEINDRE LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ

Dans cette section, nous nous penchons sur l'oeuvre de reconstruction, visée de la justice transitionnelle, aux travers des mécanismes de mémorialisation portés par la muséologie. Celle - ci permet **d'entamer une réflexion sur les causes des violences**.

Ce dialogue social prend place au coeur des échanges intellectuels et scientifiques qui animent et jalonnent la vie culturelle du site de conscience.

¹⁷⁸ Centre Mondial de la Paix à Verdun, rubrique « divers ». En ligne : [<https://cmpaix.eu/fr/le-gateau-emblematique-franco-allemand-toujours-plus-officiel/>]

Physiquement, au niveau de l'espace, **ce dialogue s'incarne**. Des centres de conférences sortent véritablement de terre : du centre commémoratif pour la paix et la justice à Montgomery qui accueille des événements communautaires avec des artistes, écrivains et universitaires de renommée nationale, à l'étage réservé aux tables rondes au *Mémorial de la Shoah*, son auditorium, jusqu'aux immenses salles de colloques du *Centre de la Paix*. La présence de bibliothèque concourt également à cette idée d'échange.

La visée de ce dialogue social est triple : participer à l'écriture, ou plutôt à la réécriture, du roman national (§1), amorcer les questions de responsabilité (§2), et étudier les symptômes des violences dans une visée préventive (§3).

§1. (Ré)écrire le roman national

Le site de conscience se propose d'envisager le passé de manière directe, de manière honnête pour résoudre les problèmes qui surviennent de celui - ci. Pour cela, il faut dans un premier temps **interroger le récit que la société se fait d'elle - même**.

La question qui se pose est donc celle de comprendre **comment construire un récit partagé**, se déployant au coeur d'une société profondément divisée, dont le roman national, bien souvent, n'inclut jusqu'alors qu'une unique perspective et ne prend pas en compte les groupes marginalisés. Pour créer un sentiment d'identité commune et l'incarner dans un récit national, encore faut - il **écouter ceux à qui la parole n'a pas été donnée**.

De la dialectique fondée sur l'acte d'écouter et sur le droit d'être écouté naît ce dialogue que le musée - mémorial cherche à instaurer. En effet, des nouvelles versions de la vérité peuvent émerger quand tous les côtés de l'histoire sont réunis : les différentes significations d'un événement, les parties manquantes revêtent d'autant de composantes à intégrer au roman national ! C'est en cela que les sites de conscience offrent des lieux où **prennent vie de nouvelles histoires, jusqu'alors tues**, faute de support pour être déployées, faute d'oreilles qui souhaitent écouter.

La mémorialisation vise à **construire un récit partagé**, sur la façon dont une communauté, une Nation, pense à son passé et partage une histoire commune de la violence : pour cela, elle se doit d'intégrer les minorités historiquement marginalisées (**A**), et réussir à composer avec les différentes communautés (**B**).

A - L'intégration des minorités au roman historique : la singularisation des groupes de victimes

« Les mémoriaux et les monuments reflètent le discours public qu'une nation crée sur ce qui est important. Les personnes qui sont honorées, ce dont on se souvient et ce qui est commémoré racontent l'histoire d'une société qui ne peut être reflétée d'une autre manière. »¹⁷⁹

Inclure tous les groupes sociaux et ne pas taire pas la vérité constitue le premier pas de la démarche mémorielle. Les « nouvelles formes d'expression mémorielle [...] sont d'abord **affirmation de dignité et de visibilité** »¹⁸⁰ précisément à l'égard de ceux qui ont été dans l'ombre.

Tout un système de croyances et de convictions doit être balayé pour construire un grand récit partagé, lui - même participant à la construction de l'identité de la société dans sa globalité.¹⁸¹

Ainsi, pour le *Legacy Museum*, « le grand mal de l'esclavage américain est [la création du récit] selon lequel les Noirs sont présumés dangereux, présumés coupables, ne sont pas pareils aux Blancs »¹⁸². Ce récit a lui - même donné naissance à une idéologie suprémaciste blanche, qui, étant ancrée dans les croyances, conduit à perpétuer sous diverses formes la hiérarchie raciale, et à alimenter la violence contre les Noirs Américains. Cette acclimatation à la violence, cette normalisation de la présomption de dangerosité, doit laisser la place à **l'éducation, à l'engagement et à la commémoration** : le musée-mémorial cherche à faire cela en fondant une nouvelle ère qui s'appuie sur un roman national juste.

Si la question de l'injustice raciale, véritable « ombre sur le paysage américain », a été amorcée récemment, en 2018, date de création du projet muséal, l'intégration des Juifs de France au roman national a quant à elle été réalisée il y a de cela une vingtaine

¹⁷⁹ STEVENSON, Bryan, EJI. En ligne : [<https://eji.org/projects/community-remembrance-project/>]

¹⁸⁰ GIRAUD, François. « Orphée ou la mémoire, c'est fait pour oublier », *L'Autre*, vol. 8, no. 1, 2007, p.46.

¹⁸¹ PESCHANSKI, Denis, « Témoigner pour transmettre » *op. cit.*
Il effectue un travail de long terme sur la mémoire des attentats du 13 novembre 2015. Ayant pour objectif de récolter les paroles de mille témoins, à différentes dates clés (6 mois + 2 ans + 5ans + 10ans), il cherche à comprendre comment se construit la mémoire individuelle d'un événement traumatique, à la fois pour l'individu, mais aussi pour la société.

¹⁸² STEVENSON, Bryan, *op. cit.*

d'années.¹⁸³ Pour les Juifs, commémorer en propre le génocide juif, en le singularisant de la déportation des résistants, des opposants politiques, des communistes, leur a permis de se faire une place dans un grand récit national, qui souffrait de malaise sur ce sujet. Dire l'histoire des Juifs, s'assurer de sa réception au sein de la société française, constitue un enjeu politique dont s'est emparé dès sa création le *Mémorial de la Shoah* en 2005.

Grâce à l'exposition *Homosexuels et lesbiennes dans l'Europe nazie*¹⁸⁴, le *Mémorial de la Shoah* a pu rendre visible l'histoire des homosexuels déportés, les « triangles roses » dont le destin demeurait méconnu. Grâce aux actions entreprises par les sites de conscience donc, les minorités peuvent être intégrées lors de la réécriture du récit national, venant au soutien du besoin d'identité collective.

B - Atteindre un dialogue intercommunautaire : la mémoire partagée apaisée

La rencontre de groupes religieux. Les musées permettent aux différents groupes représentés d'entamer une discussion. Que l'on songe par exemple à l'exposition *A la grâce de Dieu : les églises et la Shoah*¹⁸⁵, interrogeant sur l'entraide, le silence et les protestations, exposition qui a pu voir le jour à la faveur des récentes ouvertures des archives du Vatican et à l'historiographie renouvelée en découlant. Cette façon d'aborder l'histoire permet de parler d'un sujet sous tous ses aspects et fournit un **espace de rencontre et de partage, de réflexion et d'introspection des communautés juive et chrétienne.**

La rencontre de groupes sociaux. On pense encore aux journées de rencontres et de formations dispensées au *Mémorial de la Shoah* et adaptées à différents corps de métier. Ces formations sur mesure, à destination de la police, de la gendarmerie, ou encore de la magistrature sensibilisent à des problématiques actuelles, à l'instar des délits et crimes de haine.¹⁸⁶

¹⁸³ Une vingtaine d'années si l'on se base sur la création du *Mémorial* en 2005, voire une trentaine d'années si l'on choisit la création en 1993 de la journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites comme point de départ à l'intégration des Juifs au roman national

¹⁸⁴ Exposition qui s'est tenue du 17 juin 2021 au 22 mai 2022 « Homosexuels et lesbiennes dans l'Europe nazie ». En ligne : [<https://www.memorialdelashoah.org/evenements-expositions/expositions/exposition-homosexuels-et-lesbiennes-dans-leurope-nazie.html>]

¹⁸⁵ Exposition qui s'est tenue du 17 juin 2022 au 26 février 2023 « A la grâce de Dieu : les églises et la Shoah ». En ligne : [<https://expo-eglises-et-shoah.memorialdelashoah.org/?ga=2.2596336.1318034998.1692260075-581349847.1692260075>]

¹⁸⁶ Mémorial de la Shoah, rubrique « Actualités ». En ligne : [<https://www.memorialdelashoah.org/journee-de-formation-les-delits-et-crimes-de-haine.html>]

Cette démarche dialogique possède des effets de réconciliation entre membres d'une même société reconstruite.

Les manuels scolaires : fruits d'un dialogue interculturel. Figurent parmi les outils pédagogiques, les manuels scolaires¹⁸⁷, pour l'élaboration desquels les sites de conscience viennent fournir un appui : les ressources et contenus du centre d'archives, reflets de l'évolution de l'historiographie, offrent une aide précieuse en ce sens. Les conservateurs et historiens apportent également leurs expertises : les premiers s'agissant des méthodes pédagogiques interactives, les seconds quant à la validation du contenu. Soumis à révision, les manuels permettent de contribuer à « **briser les cycles transgénérationnels de traumatismes** et les cultures de la violence, tout en contribuant à une paix durable et à la cohésion sociale »¹⁸⁸ grâce à la déconstruction de récits hostiles.

L'Institut Georg Eckert en Allemagne¹⁸⁹ a pour mission de promouvoir la recherche quant aux contenus des manuels scolaires et de sensibiliser à l'importance de leur qualité. Il mène par ailleurs une étude sur l'impact qu'ils ont sur l'éducation et la formation des élèves. En effet, ceux - ci étant à la fois **supports d'enseignement et vecteurs d'idéologie**, ils s'inscrivent pleinement dans un mouvement mémoriel en formant la mentalité de la jeunesse. Plus précisément, les manuels d'histoire, « traduction des programmes officiels »¹⁹⁰ présentent une perspective historique qui peut être biaisée selon la partie qui en est à l'origine. Des initiatives ont été lancées pour **l'écriture d'une histoire collective**¹⁹¹, une production de **manuels conjoints** diffusés dans les écoles des pays en cause. A l'instar du manuel franco-allemand, *Histoire / Geschichte*, du manuel

¹⁸⁷ *Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'enseignement de l'histoire en Europe au XXIe siècle, op. cit.*, p. 6 : « le renforcement des activités d'assistance dans la préparation des nouveaux programmes scolaires et des normes dans l'enseignement de l'histoire, y compris l'élaboration de nouveaux manuels scolaires »

¹⁸⁸ *Justice transitionnelle et réformes des programmes d'enseignement*, initiative mondiale pour la justice et la réconciliation (GIJTR). En ligne : [<https://gijtr.org/wp-content/uploads/2022/03/Curriculum-Reform-and-TJ-FR-final.pdf>]

¹⁸⁹ Institut Georg Eckert, rubrique « knowledge transfer ». En ligne : [<https://www.gei.de/en/knowledge-transfer/instructional-materials>]

¹⁹⁰ DOURNEL, Jean-Pierre, « De Gaulle et la Résistance dans les manuels scolaires » , *De Gaulle, Vendroux, la Résistance dans le Nord de la France*, Artois Presses Université, 2019, p.39-51.

¹⁹¹ *Les processus de mémorialisation dans le contexte des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, op. cit.*, p. 12. « §63. L'écriture de l'histoire collective ayant également des enjeux présents et futurs, les manuels d'histoire revêtent une importance particulière pour les nouvelles générations. Parfois, des historiens dont les pays se sont opposés sont parvenus à produire un récit unique, alors que, dans d'autres cas, ils ont rendu compte d'une pluralité de points de vue irréconciliables. Charge ensuite au lecteur, qui a pu accéder à une pluralité de sources éclairées, d'interpréter les faits comme il l'entend. [...] »

israélo-palestinien, *Histoire de l'autre*, ou encore du projet allemand - polonais, *The Europe - Our History*, les initiatives se multiplient, promeuvent la **tolérance**, ouvrent au dialogue interculturel, consolident la paix. Ces initiatives oeuvrent au processus de réconciliation de par leurs existences propres : **heureux résultat d'un échange intercommunautaire**, ils aident à la construction d'une **identité commune** en soulignant les éléments historiques et culturels partagés.¹⁹²

§2. Engager la responsabilité

Etudier et comprendre la genèse des violations graves et massives aide à l'établissement des responsabilités. Définie comme l'origine du dommage à laquelle correspond une **obligation de répondre**, la responsabilité sert de fondement à la création d'une société plus juste. Grâce à la reconnaissance du rôle de l'Etat, une véritable conversation peut émerger : la pratique de la mémoire vient confirmer cela.

Deux mouvements se côtoient ici : d'un côté, les sites de conscience, au travers de leur oeuvre mémorialisatrice, peuvent venir susciter la reconnaissance publique en fournissant un espace pour que la vérité soit confrontée. De l'autre côté, que les autorités publiques assurent et assument la création d'un musée-mémorial procèdent d'une volonté de reconnaissance publique, d'une reconnaissance officielle de leur implication (**A**). La responsabilité ne doit pas uniquement porter sur l'Etat : dans un second temps, nous nous attacherons à définir la responsabilité collective sans faute qui pèse sur la société dans son ensemble (**B**). Enfin, cette reconnaissance de responsabilité conduit à un rétablissement de la confiance entre citoyens et gouvernement (**C**).

A - La reconnaissance officielle de la responsabilité de l'Etat grâce à l'impulsion de la société civile

a) La contribution à la création du musée-mémorial

Dans le cadre de la reconnaissance de la responsabilité de Vichy dans le génocide des Juifs, l'oeuvre du CDJC couplée à la visibilité du Mémorial du Martyr Juif inconnu, institutions privées, a sans doute **participé à une réaction au niveau national**, venue s'incarner dans le discours de Jacques Chirac du 16 juillet 1995, à l'occasion du 53ème anniversaire du Vel d'Hiv.

¹⁹² SHAHEED, Farida, « Post-conflict societies : learning history from different points of view », 2013 : « ensuring access to a wide selection of accredited history textbooks for teachers and allowing them to use supplementary materials; discouraging the use of history textbooks that do not provide a multi-perspective approach; and providing professional training for history teachers. »

Au fond, « **la société civile a mis une épée dans les reins des pouvoirs publics** »¹⁹³ qui se sont alors saisis du malaise pointé du doigt par l'action conjointe du centre de documentation et de l'association.

Parallèlement à cela, le fait que le *Mémorial de la Shoah* ait pu naître grâce au soutien de l'État, de la Ville de Paris et de la Région Île-de-France atteste de **l'entrée des autorités publiques dans un processus de réparations**, symbolique puis économique. Reconnaisant ses torts, l'Etat vient, dans un second temps, s'appuyer sur le site de conscience pour y déployer ses politiques mémorielles.

Le *Centre de la Paix à Verdun*, quant à lui, prend vie en 1990 suite à la volonté politique exprimée par Javier Pérez, alors Secrétaire Général de l'**ONU**. Verdun souhaitait offrir « un autre visage que celui de la discorde et des conflits : celui de la réconciliation, du progrès et de l'espérance ». ¹⁹⁴ Ici encore, les efforts conjoints de quatre partenaires institutionnels publics ont généré l'avènement du site de conscience : l'Etat, le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Général de la Meuse et la Ville de Verdun.

b) La participation à la vie du musée-mémorial

Quand la création du site de conscience procède purement de la société civile, et de fonds privés, comme c'est le cas à Montgomery, la reconnaissance du rôle de l'Etat dans les violences intervient de manière indirecte : en soutenant l'oeuvre de mémorialisation proposée par le *National Memorial for Peace and Justice*. C'est ainsi que le retrait des stèles d'acier par les comités responsables de violations (voir Partie 1 Chapitre 2) illustre visuellement la reconnaissance de la responsabilité des autorités publiques jusque dans l'espace public.

B - La responsabilité collective sans faute et le devoir de connaissance

Découlant d'une certaine conception de la société, une responsabilité assumée par la collectivité toute entière opère : une responsabilité sans faute, au nom de **l'égalité**. L'oeuvre de mémorialisation à cette fin, permet de réparer ce tissu social endommagé au nom de la **solidarité nationale**. Ce serait donc une responsabilité morale, incarnant un idéal sociétal.

¹⁹³ ROUSSO, Henri, podcast « La mémoire un combat », *op. cit.*

¹⁹⁴ Centre Mondial de la Paix à Verdun, rubrique « Qui sommes nous ». En ligne : [<http://cmpaix.eu/fr/la-structure/>]

De même et à titre d'exemple, pèse une obligation sur chaque corps de métier venant jouir d'une formation au *Mémorial de la Shoah* : celle de connaître le passé de l'institution dont les membres prennent part. A plus grande échelle, la responsabilité qui pèse sur la collectivité vise à la connaissance de **son histoire**, afin de ne pas reproduire les violations du passé. Celle de **transformer l'histoire en changements sociaux positifs, grâce à la mémoire**. Pensés comme plate-forme pour intégrer ces perspectives, les musées-mémoriaux s'engagent à **donner une signification à la conscience**. Nous élaborerons autour de ce thème au sein d'un troisième et dernier paragraphe.

C - Le rétablissement de la confiance placée dans les institutions comme conséquence de cette approche transparente

La reconnaissance de la responsabilité permet de restaurer le lien de confiance entre les citoyens et le gouvernement. Lorsque l'Etat reconnaît les abus passés de son fait, il envoie le message fort que personne, n'y même lui et ses institutions associées, ne peut impunément se passer des lois. La **légitimité de l'Etat** s'en voit renforcée. De cet engagement envers le respect des droits de l'homme, découle une **participation citoyenne accrue** doublée d'un **renouveau démocratique** : les institutions peuvent être repensées pour être plus transparentes, responsables et réceptives aux besoins des individus qui vont s'engager à devenir des citoyens actifs, prenant les actions nécessaires pour défendre les droits de l'homme. En ce sens, l'engagement de la responsabilité oeuvre à la restauration ainsi qu'à la consolidation de l'Etat de droit.¹⁹⁵

§3. Connaître le passé : la capacité à affronter l'avenir. Ou voir le musée comme le trait d'union entre passé et futur

Entamons ce paragraphe par une citation de Wolfgang Thierse, dont les mots referment et contiennent l'essence même de la pensée que nous allons étayer.

¹⁹⁵ NADEAU, Christian, et SAADA Julie, « Chapitre 9. La justice transitionnelle », *Ethique des relations internationales. Problématiques contemporaines*. Presses Universitaires de France, 2013, pp. 245-268.

« Le monument dont nous décidons aujourd'hui s'adresse aux générations futures. Son message est le suivant : la honte est une dimension de notre dignité humaine ; la commémoration politique et pratique de notre histoire marquée par une injustice incommensurable est la source de notre responsabilité morale dans le présent et de notre capacité d'affronter l'avenir. Tout l'enjeu est là. »¹⁹⁶

L'ambition portée par la muséologie est au fond **celle de créer des espaces qui peuvent changer le futur**. En étudiant les symptômes des violences, le site de conscience s'inscrit dans une stratégie de prévention des atrocités. Montrer les mécanismes qui conduisent aux violations, allant des phases de propagande, jusqu'à la mise au pas de la société, conduit le visiteur à être capable **d'identifier de tels signes** pour éviter qu'ils ne s'installent pernicieusement.

Pour cela, le musée-mémorial opère des comparaisons historiques **(A)**, pour traiter du présent **(B)**, et être porteur d'espoir pour l'avenir **(C)**.

A - Etudier les symétries historiques

Les sites de conscience étudiés possèdent certes un objet d'étude précis et déterminé, qu'il s'agisse de la Shoah, de la haine raciale et de ses implications sociales, ou encore des guerres européennes, mais au fond, **le travail de mémoire dont ils sont investis répond à la même logique** : étudier les **conséquences du racisme dans l'histoire**, les conséquences de **la haine de l'autre, de la xénophobie**.

Ainsi, au *Mémorial de la Shoah*, divers colloques, rencontres et cycles de conférence prennent place, et au travers du génocide des Juifs, c'est l'histoire des génocides qui s'en trouve dépeint. Finalement, le visiteur réfléchit sur ce qu'est un génocide, sur ses signes précurseurs, ses causes, ses conséquences, et ses implications. Les atrocités de masse liées au processus génocidaire sont mis en perspective : les persécutions des Soudanais du Darfour, les Ouïghours en Chine, les Rohingyas en Birmanie, et les Yézidis en Irak.¹⁹⁷ Par ailleurs, les dates incontournables de génocides passés font l'objet d'événement mémoriel : génocides Arménien et Tutsi donnent lieu chaque année à de nouvelles expositions, rencontres... Donc, le génocide juif sert de **point d'entrée à l'étude d'autres violations systémiques** et en permettre le croisement.

¹⁹⁶ THIERSE, Wolfgang, discours du 9 juillet 1999, à propos du Mémorial aux Juifs assassinés d'Europe à Berlin.

¹⁹⁷ Cycle de rencontres autour des Atrocités de masse du XXIème siècle tenu du 14 mai 2023 au 21 mai 2023. En ligne : [<https://www.memorialdelashoah.org/nouveau-cycle-atrocites-de-masse.html>]

B - Comprendre les implications contemporaines

Aborder les mécanismes historiques permet **d'éveiller les consciences sur le plan politique**. En effet, « l'immersion dans les pratiques du passé [cherche à] éveiller aux problèmes du présent. »¹⁹⁸

A Montgomery, rien que le nom du Musée exprime parfaitement ce lien au présent ! *Legacy Museum : From Enslavement to Mass Incarceration*. Ce signe fort dresse l'héritage de la traite transatlantique à l'heure actuelle. Le musée cherche précisément à tisser un lien conséquentialiste entre les siècles d'exploitation coloniale et les problèmes sociaux - économiques du présent visant prioritairement les Noirs.



Raise Up, Sculpture de Hank Willis Thomas, au National Memorial

Le thème de l'incarcération de masse lié à la violence du système pénal à l'égard des Noirs est exploité, ainsi que celui des violences policières, dont la sculpture de Hank Willis Thomas, *Raise Up*, fait écho au sein du *National Memorial*. Inspirée d'une photographie d'Ernest Cole où treize mineurs Sud Africains subissent nus un examen médical humiliant, la

sculpture évoque un face à face avec les forces de l'ordre et sensibilise au ciblage disproportionné de Noirs. Cette problématique de brutalités policières a malheureusement trouvé un écho récent avec le meurtre de George Floyd du 25 mai 2020, qui avait l'allure d'un lynchage racial. Donc, le Mémorial utilise cette sculpture pour sensibiliser aux problèmes encore actuels, démontrant ainsi que la lutte pour la justice n'est pas achevée : il appelle ainsi à la réforme, au changement.



Photographie de mineurs Sud Africains nus par Ernest Cole, premier photographe de l'apartheid, 1960

¹⁹⁸ POULOT, Dominique, « Le temps des musées et le temps du patrimoine », *Hermès, La Revue*, vol. 61, no. 3, 2011, p 26.

Les vagues d'attentats qui ont touché la France ces dernières années, allant de l'attaque de l'école Ozar Hatorah à Toulouse le 19 mars 2012 à l'attentat de l'Hyper Cacher à Paris le 9 janvier 2015, ont entraîné une véritable consternation couplée à un sentiment d'urgence.

Ces tristes actualités illustrent le défi persistant en matière de lutte contre l'antisémitisme et l'extrémisme en France. Elles rappellent que le travail du *Mémorial* n'est pas révolu.

Au fond, il **s'agit de sortir du pré-carré de l'histoire pour fournir des réponses explicites**. Pour que l'Histoire fasse écho aux questions actuelles sensibles, le *Mémorial de la Shoah* s'évertue à les pointer, à ouvrir le langage, à désamorcer et à contextualiser.

A côté de cela, les théories complotistes, définies comme étant des thèses « qui récusent la version communément admise d'un événement et cherche à démontrer que celui-ci résulte d'un complot fomenté par une minorité active »¹⁹⁹ jouissent d'une certaine popularité depuis quelques années. Pourtant vieilles comme le monde, ces théories appliquées à l'histoire de la Shoah, constituent un exemple révélateur de la manipulation de l'opinion publique, en démontre le célèbre faux des « Protocoles des Sages de Sion »²⁰⁰. Le *Mémorial* propose en ce sens un **atelier sur la fabrique du complot**, qui vise à donner des outils pour mieux analyser les images et les discours qui circulent sur Internet et les réseaux sociaux. En effet, à l'ère du numérique, ces détournements et suspicions de l'histoire trouvent une caisse de résonance. Conscient de l'enjeu derrière le flux continu d'informations auquel le citoyen est soumis, le *Mémorial* propose, en plus de cela, des usages et bonnes pratiques des média pour démêler le vrai du faux, en apprenant à identifier et vérifier les sources.²⁰¹

¹⁹⁹ Complotiste, Larousse. En ligne : [<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/complotiste/188079>]

²⁰⁰ Document antisémite qui prétendait être le compte rendu d'une réunion secrète d'une organisation juive visant à prendre le contrôle du monde. Créé par la police secrète russe dans les années 1900, le but de l'ouvrage était de faire passer les Juifs pour des conspirateurs contre l'Etat. v. l'article du *United States Holocaust Memorial Museum*, « Les Protocoles des Sages de Sion ». En ligne : [<https://encyclopedia.ushmm.org/content/fr/article/protocols-of-the-elders-of-zion>]

²⁰¹ Mémorial de la Shoah, rubrique « ateliers pédagogiques ». En ligne : [<https://www.memorialdelashoah.org/pedagogie-et-formation/activites-pour-le-secondaire/ateliers-pedagogiques.html>]

En conclusion, le visiteur découvre les divers héritages contemporains liés aux rôles historiques de certains individus ou groupes. **Plus largement, il questionne le présent par le truchement du passé.** En se penchant sur les causes présumées des événements, il **fustige la perpétuation de celles - ci**, déguisées sous des formes contemporaines.

C - Etre vecteur d'espoir²⁰²

« Il a bien mal commencé ce XXIème siècle, avec ses crimes de masse [...] Mais ici dans cette enceinte des Nations Unies consacrée aux plus belles des activités humaines, l'éducation, la science et la culture, permettez-moi d'espérer. D'espérer en la vérité, la justice et l'altruisme par l'éducation, la science et la culture. Ce sont nos missions essentielles au Mémorial de la Shoah. C'est notre engagement sans faille depuis notre création au cœur même de l'Hiver nazi à Grenoble en 1943. » ²⁰³

Le site de conscience cherche à faire opérer des changements désirables dans le présent et envers le futur : **il veut contribuer à bâtir une société plus tolérante**, qui tire les leçons du passé. En effet, selon la formule consacrée : « *Those who do not learn from the past are destined to repeat it* »²⁰⁴, l'oubli signifie la répétition des catastrophes. « Le souvenir aurait alors valeur de barrière de sécurité contre le racisme, perçu sur le mode d'un retour du passé. Ce serait d'avoir oublié qu'on assisterait au développement actuel du racisme. »²⁰⁵ Au travers la fonction de mémorialisation des sites de conscience, la protection contre la répétition est assurée.²⁰⁶

²⁰² v. vidéo du Sommet sur la Paix et la Justice organisé par l'EJI, « Faith », 2018.

²⁰³ HEILBRONN, François, discours du 22 janvier 2020, prononcé lors de la cérémonie organisée par l'UNESCO à l'occasion du 75ème anniversaire de la découverte des camps. En ligne : [\[https://www.memorialdelashoah.org/integralite-discours-francois-heilbronn-prononce-ceremonie-organisee-par-unesco-occasion-du-75-eme-anniversaire-decouverte-camps.html\]](https://www.memorialdelashoah.org/integralite-discours-francois-heilbronn-prononce-ceremonie-organisee-par-unesco-occasion-du-75-eme-anniversaire-decouverte-camps.html)

²⁰⁴ SANTAYANA, George, *The life of Reason*, Livre 1, 1905.

Traduction proposée par l'auteur : « Ceux qui ne tirent pas les leçons du passé sont destinés à le répéter ! »

²⁰⁵ GIRAUD, François, « Orphée ou la mémoire, c'est fait pour oublier », *L'Autre*, vol. 8, no. 1, 2007, p. 46.

²⁰⁶ CHAUMONT, Jean-Michel. « Des usages de la mémoire ou comment articuler passé et présent ? », *Le Monde Juif*, vol. 149, no. 4, 1993, pp. 6-10.

Les sites de conscience se doivent de **véhiculer le désir de voir un jour une société guérie collectivement**. C'est ainsi qu'au *Legacy Museum*, la visite conclut par un message d'espoir : celui de « créer un monde où les enfants de nos enfants ne seront plus accablés par l'héritage de l'esclavage », ne seront plus confrontés à des présomptions de dangerosité et de culpabilité.

Les sites de conscience, en faisant mémoire, concourent humblement à l'oeuvre de paix si chère à la justice transitionnelle. **L'espoir en constitue à la fois le moteur et le message !**

Conclusion

La muséologie fournit une aide précieuse à la conception des musées, alors érigés en de véritables facilitateurs de mémoire. Questionnant le présent avec des connaissances sur le passé, préservant et transmutant l'avenir, les musées conjurent l'oubli. La temporalité apaisée nécessaire à leur genèse permet d'**ancrer dans le temps long** les processus de justice transitionnelle, et de transcender les générations. Par le biais d'un **dialogue social participatif**, les musées apportent leur pierre à l'édifice réconciliateur, objectif ultime de la justice transitionnelle décrit par Pablo de Greiff. Il s'agit au fond, grâce aux musées, de **dépasser le poids de l'Histoire**, et d'instaurer une nouvelle ère, précisément en transformant l'héritage des violences.

Trois remarques conclusives méritent d'être formulées, qui sont d'autant de défis pouvant se présenter aux sites de consciences.

En premier lieu, notons que **l'existence même de ces lieux peut se voir menacée**. Résultant de cela, la fermeture de la mémoire. La principale raison à l'oeuvre consisterait en un changement de volonté politique engendrant divers blocages, comme cela a pu être le cas s'agissant du *Centre de la Paix à Verdun*, ou lors du changement de bord politique à la Mairie d'Orléans concernant le *CERCIL*. Liée à cette dimension, la **problématique du financement** intervient. Faiblement subventionnés par les pouvoirs publics, les musées se doivent de rester attractifs, d'autant plus s'ils ont fait le choix de la gratuité. Un **intérêt de reconnaissance médiatique** se fait ressentir : il s'agit à la fois de se faire connaître et de convaincre, pour atteindre des élargissements de partenariats, allant au delà du territoire. Donc, pour gagner en visibilité locale, nationale et internationale. Cet effort compte d'autant plus s'agissant de la polarisation de la conversation nationale qui peut s'opérer.

Ensuite, mentionnons le **risque d'utilisation politique de la mémoire**. Selon les objectifs soutenant l'initiative de mémorialisation, les musées-mémoriaux peuvent se voir vecteurs de promotion de récits historiques révisés, instruments de célébration de la justice des vainqueurs en légitimant le pouvoir en place, ferments d'inégalités. Exploités à des fins de manipulation de l'histoire, les sites de conscience, par contre coup, contribuent au **renforcement des tensions** au sein de la société. Raison pour laquelle, intégrité et transparence doivent rester les maîtres mots au soutien de leurs actions.

Enfin, les visiteurs étant au coeur de la démarche muséale, il faut s'assurer de la **réception de l'oeuvre mémorielle**. En effet, la muséologie utilisée à bon escient s'attache à ne pas raconter l'histoire que pour quelques uns, mais pour tous. Destiné et à portée du public, le lieu de mémoire n'existe pas sans celui - ci : il se doit de toucher pour pérenniser. La question qui se pose alors est celle de la **mesure de l'impact** des sites de conscience sur les visiteurs, et à plus large échelle au niveau local, voire national. Cette question reste délicate et soulève des enjeux importants tant le musée reste lié aux autres instruments de justice transitionnelle, au niveau de sa réception même. La question de la temporalité premièrement, celle des critères à prendre en compte ensuite. S'agissant de la mesure, il reste difficile d'isoler l'action des musées-mémoriaux à la pérennisation de l'oeuvre pacificatrice que cherche à effectuer la justice transitionnelle. Des outils concrets et pratiques restent donc à être pensés pour que les sites de conscience puissent s'en emparer.

Bibliographie

I - Ouvrages généraux

A - Justice transitionnelle

ANDRIEU, Kora, *La justice transitionnelle : de l'Afrique du Sud au Rwanda*, Folio, coll. Essais, 2012.

LEFRANC, Sandrine, *Politiques du pardon*, Presses Universitaires de France, 2002.

B - Mémoire

ASSMANN, Jan, *La mémoire culturelle : écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques*, Aubier, 2010.

BLUSTEIN, Jeffrey M, *Forgiveness and Remembrance: Remembering Wrongdoing in Personal and Public Life*, Oxford University Press, 2014.

EL KENZ, David, et NÉRARD, François - Xavier, *Commémorer les victimes en Europe, XVIe-XXIe siècles*. Seyssel : Champ-Vallon, 2011.

HALBWACHS, Maurice, *La mémoire collective*, Presses Universitaires de France, 1950.

KLARSFELD, Béate et Serge, *Mémoires*, Fayard/Flammarion, 2015.

LORAU Nicole, *La Cité divisée, l'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Éditions Payot, 1997.

LOWENTHAL, David, *The Past is a Foreign Country*, Cambridge University Press, 1985.

NORA, Pierre, *Les lieux de mémoire*, t. 1, Gallimard, coll. Quarto, 1997.

PESCHANSKI, Denis, et SION, Brigitte *La Vérité du témoin. Mémoire et mémorialisation*, vol. 2, Hermann/Ina., coll. Mémoire(s), 2018.

C - Muséologie et ses composantes

BARTHES, Roland, *La chambre claire. Note sur la photographie*, Editions de l'Etoile, Gallimard, le Seuil, 1980.

MUXEL, Anne, *Individu et mémoire familiale*, Nathan, 1996.

D - Réparation des victimes

ANGELOU, Maya, *I know why the caged bird sings*, Random House, 1969.

CYRULNIK, Boris, *Le Murmure des fantômes*, Odile Jacob, 2005.

FRANKL, Viktor Emil, *Découvrir un sens à sa vie grâce à la logothérapie*, Les Editions de l'Homme, 1988. Spécifiquement la première partie sur son expérience dans les camps de la mort.

II - Ouvrages spécifiques

A - Thèse

TOBBIA, Mariangela, *La mémoire collective aux temps de la justice transitionnelle*, Université de Montréal, 2016.

B - Etudes et guides

a) ICTJ

Sur des bases solides, bâtir une paix et un développement durables après des violations massives des droits humains, Groupe de travail sur la justice transitionnelle et sur l'ODD 16+, ICTJ, 2019.

b) UNESCO

Etude sur les sites associés aux mémoires de conflits récents et à d'autres mémoires négatives et controversées, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2020.

c) ICSC et GIJTR

De la mémoire aux actes : un outil de Travail sur le Devoir de Mémoire dans les Sociétés Post- Conflit, ICSC.

Justice transitionnelle et réformes des programmes d'enseignement, GIJTR.

Les voies de l'innovation : La société civile au service de la justice transitionnelle, GIJTR, 2020.

L'interprétation des sites de mémoire, ICSC, Centre du patrimoine mondial, 2018.

d) ICOM

Sur la durabilité de la mise en oeuvre de l'Agenda 2030, Transformer notre monde, Résolution de l'ICOM, 2019.

e) United States Institute of Peace, Stabilization and Reconstruction

The Urge to Remember, The Role of Memorials in Social Reconstruction and Transitional Justice, United States Institute of Peace, Stabilization and Reconstruction, Series no.5, 2007.

f) ICA

Les archives des ONG : Une mémoire à partager, ICA, 2004.

g) Autre

BRAIBANT, Guy, *Les archives en France : rapport au Premier ministre*, La Documentation française, 1996.

C - Colloques et conférences

Muséographie des violences en Europe centrale et ex-URSS, Université Paris-Sorbonne et EHESS, Paris, 23 et 24 mai 2014. En particulier l'intervention de BECKER, Annette, « Une réflexion générale sur les musées des catastrophes ».

Actes de conférence la justice transitionnelle : une voie vers la réconciliation et la construction d'une paix durable, Yaoundé, 17 au 19 novembre 2009. En particulier les interventions de CARNAVAGGIO, Perrine, « Archives et violation des droits de l'homme : le point de vue de l'archiviste » et de MOTTET, Carol. « Traitement du passé : quels défis et quelles opportunités pour une paix durable ? »

D - Séminaires

Patrimoine spolié pendant la période du nazisme (1933-1945). Les musées face à l'histoire. Comment montrer la spoliation et la restitution ?, Institut national d'histoire de l'art, 5 octobre 2020.

III - Sources juridiques

A - Rapports

a) Nations Unies

Question de l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme civils et politiques, Louis Joinet, Rapport final en application de la décision 1996/119 de la sous-commission, 2 octobre 1997, (E/CN.4/Sub.2/1997/20/Rev.1)

Rétablissement de l'état de droit et administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, Secrétaire général de l'ONU, Conseil de Sécurité des Nations Unies, 23 août 2004. (S/2004/616)

Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international, des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire, Résolution, Assemblée Générale des Nations Unies, 16 décembre 2005, (A/RES/60/147).

Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, Pablo de Greiff, Conseil des droits de l'homme, 9 août 2012 (A/HRC/21/46).

Rapport sur l'écriture et l'enseignement de l'histoire, Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, Farida Shaheed, Conseil des droits de l'homme, 9 août 2013, (A/68/296).

Les processus mémoriels, Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, Farida Shaheed, Conseil des droits de l'homme, 23 janvier 2014, (A/HRC/25/49).

Résumé de la table ronde sur l'enseignement de l'histoire et les processus mémoriels, Rapport du Haut - Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, 22 décembre 2014, (A/HRC/28/36).

Les instruments de l'Etat de droit dans les sociétés sortant d'un conflit, Les archives, Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, 2015, (HR/PUB/14/4).

Les processus de mémorialisation dans le contexte des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire : le cinquième pilier de la justice transitionnelle, Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation, des garanties de non-répétition, Fabián Salvioli, Conseil des droits de l'homme, 9 juillet 2020, (A/HRC/45/45).

b) Conseil de l'Europe

Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'enseignement de l'histoire en Europe au XXI^e siècle, Conseil de l'Europe, (Rec (2001)15.), 31 octobre 2001.

Transmission de la mémoire de l'Holocauste et prévention des crimes contre l'humanité : une approche transversale, Conseil de l'Europe, 9 février 2011.

c) CVR

Witness to Truth: The Final Report of the Truth and Reconciliation Commission of Sierra Leone, vol. 2, chap. 3, 2000.

Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir, Commission de vérité et de réconciliation du Canada, 2015.

B - Arrêt

Cour interaméricaine des droits de l'homme, *Bámaca Velásquez c. Guatemala*, 25 novembre 2000. En particulier l'opinion séparée du juge Antonio Augusto Cançado Trindade.

IV - Articles de doctrine

A - Justice transitionnelle

Transitional justice, culture and society. Beyond Outreach. Advancing Transitional Justice Series, no. 6, Social Science Research Council, 2014.

- BICKFORD, Louis, « Memoryworks/ Memory Works »
- GONZALEZ - CUEVA, Eduardo, et LIBRIZZI, Florencia, « Photography and Transitional Justice : Evidence, Postcard, Placard, Token of Absence »
- GREIFF (de) Pablo, « Preface : On Making the Invisible Visible : The Role of Cultural Interventions in Transitional Justice Processes »
- LADISCH, Virginie et RAMIREZ- BARAT, Clara, « Between Protection and Participation : Involving Children and Youth in Transitional Justice Processes »

ARNAUD, André-Jean, PHILIPPE, Xavier, et VIEIRA Rafael B., « À propos du thème Justice, Vérité, Mémoire », *Droit et société*, vol. 86, no. 1, 2014.

BRISSET - FOUCAULT, Florence, « Vérité, justice, réconciliation ou comment concilier l'inconciliable », *Mouvements*, vol. 53, no. 1, 2008.

HOURQUEBIE, Fabrice, « Les processus de justice transitionnelle dans l'espace francophone : entre principes généraux et singularités », *Les Cahiers de la Justice*, vol. 3, no. 3, 2015.

JOINET, Louis. « Face aux dilemmes de l'instauration des processus de justice transitionnelle », *Mouvements*, vol. 53, no. 1, 2008.

LIPIETZ, Alain. « La Paix contre la Justice ? Un bilan personnel », *Mouvements*, vol. 53, no. 1, 2008.

NADEAU, Christian, et SAADA Julie, « Chapitre 9. La justice transitionnelle », *Ethique des relations internationales. Problématiques contemporaines*. Presses Universitaires de France, 2013, pp. 245-268.

PHILIPPE, Xavier, « La mémoire et l'oubli : la place de la justice transitionnelle », *Les Cahiers Portalis*, vol. 3, no. 1, 2016.

SIEFFERT, Denis, TUBIANA, Michel, et SEMO, Marc, « Les jalons d'un colloque. Amnésie... amnistie... impunité... justice transitionnelle », *Mouvements*, vol. 53, no. 1, 2008.

B - Mémoire

Renforcer la mémoire, la justice et les droits de l'homme au Brésil et dans l'hémisphère Sud, Brasilia : Commission brésilienne d'amnistie, ministère de la justice ; New York : Coalition Internationale des Sites de Conscience, 2015.

- ABRÃO, Paulo, et DIÈNE, Doudou, « Avant - propos »
- CECEN, Maja, FERNANDEZ, Silvia, « Les Sites de conscience européens : engager le public par la narration »
- GABRIEL, Bix et MCKIERNAN, Zachary, « Sites de conscience : mémoire et droits de l'homme »
- NAIDU, Ereshnee, « Mémorialisation dans les sociétés post-conflit en Afrique : possibilités et défis »
- MCKIERNAN, Zachary, « Créatin et explication d'un site historique : activation du TSSL en musée de la Paix »

AMBROSELLI, Claire, et BENSOUSSAN, Georges, « 1945-1995 Mémoires savantes, mémoire vivante. Questions à poser », *Le Monde Juif*, vol. 156, no. 1, 1996.

BRICE, Catherine, « Monuments : pacificateurs ou agitateurs de mémoire », *Les guerres de mémoires. La France et son histoire*, La Découverte, 2008.

CHAUMONT, Jean-Michel, « Des usages de la mémoire ou comment articuler passé et présent ? », *Le Monde Juif*, vol. 149, no. 4, 1993.

FELMAN, Shoshana, « À l'âge du témoignage. *Shoah* de Claude Lanzmann », *Au sujet de « Shoah » : le film de Claude Lanzmann*, DEGUY Michel et CUAU Bernard (dir.), Belin, 1990.

GIRAUD, François, « Orphée ou la mémoire, c'est fait pour oublier », *L'Autre*, vol. 8, no. 1, 2007.

GRYNBERG, Anne, « Une mémoire saturée ? », *Les Cahiers de la Shoah*, vol. no 6, no. 1, 2002.

KASPI, André, « Avant-propos », *Les Cahiers de la Shoah*, vol. no 8, no. 1, 2005.

MAMÈRE, Noël, « L'impunité et le devoir de mémoire », *Mouvements*, vol. 53, no. 1, 2008.

MELLET, Paul-Alexis, et FOA, Jérémie, « Une « politique de l'oubliance » ? Mémoire et oubli pendant les guerres de Religion (1550-1600) », *Après la guerre*, FOURNEL Jean-Louis et BIET Christian, Astéris (dir.), no 15, ENS éditions, 2016.

PEREGO, Simon, « Du CDJC au Centre de documentation du Mémorial de la Shoah, 1943-2013 : documenter le génocide des Juifs d'Europe », *Histoire@Politique*, vol. 22, no. 1, 2014.

ROUSSO, Henry, « Chapitre X. Une mondialisation de la mémoire », *Face au passé. Essai sur la mémoire contemporaine*, Belin, 2016.

RIOUX, Jean-Pierre, « À propos du « devoir de mémoire » », *Inflexions*, vol. 13, no. 1, 2010.

WAYSBOARD, Hélène, « Transmettre la Shoah : un défi », *Inflexions*, vol. 13, no. 1, 2010.

WAINTRATER, Régine, *Sortir du génocide ; témoignage et survivance*, Payot, coll. Petite Bibliothèque, 2011.

WIEVIORKA, Annette, « La construction de la mémoire du génocide en France », *Le Monde Juif*, vol. 149, no. 4, 1993.

C - Muséologie

BECKER, Annette, « Dans les musées des catastrophes », *La Lettre du séminaire*, no. 109.

CHIVA, Isac, « Georges Henri Rivière : un demi - siècle d'ethnologie de la France » *Identité culturelle et appartenance régionale*, no. 5, 1985.

GOB, André, et DROUGUET, Noémie, « Chapitre 2. Définition et diversité des musées », *La muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels*, Armand Colin, 2021.

GOB, André, et DROUGUET Noémie, « Chapitre 3. Des musées pour quoi ? Rôles et fonctions du musée », *La muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels*; Armand Colin, 2021.

GOB, André, et DROUGUET Noémie, « Chapitre 6. L'exposition », *La muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels*. Armand Colin, 2021.

GOB, André, et DROUGUET, Noémie, « Chapitre 8. La recherche au musée : la fonction scientifique », *La muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels*, Armand Colin, 2021.

GOURIÉVIDIS, Laurence, « Musée », *Mémoires en jeu, revue critique interdisciplinaire et multiculturelle sur les enjeux de mémoire*, 2022.

GRANET - ABISSET, Anne - Marie, « Le musée, façonneur de mémoire », *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, 2005, pp. 161- 168.

GRYNBERG, Anne, « Du mémorial au musée, comment tenter de représenter la Shoah ? », *Les Cahiers de la Shoah*, vol. no 7, no. 1, 2003.

GRYNBERG, Anne, « La pédagogie des lieux », *Les Cahiers de la Shoah*, vol. no 8, no. 1, 2005.

GUGLIELMUCCI, Ana, « Musées et mémoriaux comme mécanismes de réparation symbolique. Débats sur l'institutionnalisation de la mémoire en Colombie », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 104, no. 1, 2017.

KRUSE, Irène, « Le mémorial de l'holocauste de Berlin », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°67, juillet-septembre 2000.

POULOT, Dominique, « L'avenir du passé. Les musées en mouvement », *Le Débat*, vol. 12, no. 5, 1981.

POULOT, Dominique, « Gloires et opprobres politiques au musée », *Sociétés & Représentations*, vol. 26, no. 2, 2008.

POULOT, Dominique, « Le temps des musées et le temps du patrimoine », *Hermès, La Revue*, vol. 61, no. 3, 2011.

POULOT, Dominique, « Histoire de l'histoire des musées : configurations et enjeux », *La muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels*. Armand Colin, 2021.

SCHIELE, Bernard, « Le présent en héritage », *Musées, mutations*, LEMAREC Joëlle, SCHIELE Bernard et LUCKERHOFF Jason (dir.), OCIM, 2019.

TRUC, Gêrôme, « Ground Zero entre chantier et charnier. Sur les rapports entre pulvérisation de corps humains, mémoire et lieux », *Raisons politiques*, vol. 41, no. 1, 2011.

D - Reconstruction

a) Victime et survivant

BARIL, Micheline, « L'envers du crime, étude victimologique ». *Les cahiers de recherches criminologiques*, cahier no 2, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal, 1984.

BROSSAT, Alain, « La place du survivant. Une approche arendtienne », *Revue d'Histoire de la Shoah*, CDJC, 1998.

b) L'art

KERR, Rachet, « Art, Aesthetics, Justice and Reconciliation : What can art do ? », *American Journal of International Law*, vol. 114, 2020.

c) Les photographies

SONTAG, Susan, « Regarding the pain of others. Un commentaire », *Diogène*, vol. 201, no. 1, 2003.

d) L'architecture

TEXIER, Simon, « Deux mémoriaux modernes : le symbole mis en espace », *AMC architecture*, 2014.

e) L'éducation

CHOPPIN, Alain, « Le manuel scolaire, une fausse évidence historique », *Histoire de l'éducation*, no. 117, 2008.

DOURNEL, Jean-Pierre, « De Gaulle et la Résistance dans les manuels scolaires » , *De Gaulle, Vendroux, la Résistance dans le Nord de la France*, Artois Presses Université, 2019.

SCHNEIDER, Floriane, « À l'école de la Shoah. De l'enseignement de l'histoire à la pédagogie de la mémoire », *Les Cahiers de la Shoah*, vol. no 8, no. 1, 2005.

SHAHEED, Farida, « Post-conflict societies : learning history from different points of view », 2013.

« Les activités du mémorial », *Le Monde Juif*, vol. 17(84), no. 2, 1959.

V - Sources journalistiques

ANDERSON, Darran, « Dark tourism : questioning how we memorialize tragedy », *The Architectural Review*, 2020.

CYRULNIK, Boris, « Auschwitz : le cri de la mémoire », par Stéphane Mazzorato et Guillaume Pélissier-Combescure, *Le Monde*, 2005.

CYRULNIK, Boris, « Comment j'ai trouvé la force de ne pas céder à la souffrance », par Catherine Barry, *Le Point*, 2012.

DELMAS, Olympe, « Une exposition en hommage aux Justes et Actes de sauvetage dans le Loiret », *République du Centre*, 2018.

HAZAN, Pierre, « L'ennemi de la réconciliation n'est plus la mémoire mais l'occultation du passé », par Marc Semo, *Le Monde*, 2023.

LE BARS, Stéphanie, « En Alabama, un mémorial rappelle les heures sombres du lynchage des Noirs », *Le Monde*, 2018.

NATES, Tali, « Se souvenir du génocide contre les Tutsis au Rwanda 27 ans après. Nous devons tirer de l'histoire des enseignements pertinents pour nos sociétés actuelles », *AfriqueRenouveau*, 2021.

SERGENT, François, « La semaine de la justice transitionnelle : écrire l'histoire », *justiceinfo.net*, 2017.

STEVENSON, Bryan, « Entretien : les espaces culturels aident à lutter contre l'héritage néfaste de l'esclavage », par Gabrielle Vardeleon, *ONU Info*, 2023.

VEIL, Simone, par Agathe Logeart, *Le nouvel observateur*, no. 2097, 2005.

WIESEL, Elie, « Qui écoute un témoin le devient à son tour », par Guillaume Debaene, *La Source*, vol.13, éd.5, 2012.

VI - Discours et allocutions

CHIRAC, Jacques, allocution du 16 juillet 1995, lors de la commémoration du 53^{ème} anniversaire de la Rafle du Vel d'Hiv.

HEILBRONN, François, discours du 22 janvier 2020, lors de la cérémonie organisée par l'UNESCO à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la découverte des camps.

HUGO, Victor, discours du 22 mai 1876 tenu devant le Sénat revendiquant l'amnistie pour les communards.

ROTSCHILD (de), Eric, discours du 27 janvier 2005, à l'inauguration du Mur des Noms.

ROTSCHILD (de), Eric, discours du 17 juillet 2002, à l'inauguration de la gare de Pithiviers.

THIERSE, Wolfgang, discours du 9 juillet 1999, à propos du Mémorial aux Juifs assassinés d'Europe à Berlin.

TUTU, Desmond, discours du 21 octobre 2003 à l'occasion de la 38^{ème} Conférence internationale de la Table Ronde des Archives au Cap.

TUTU, Desmond, discours du 30 novembre 1995, suite à sa nomination à la Commission Vérité et Réconciliation.

VEIL, Simone, discours du 19 octobre 2002 au Conseil de l'Europe de Strasbourg.

VEIL, Simone, discours du 23 janvier 2005 à l'inauguration du Mur des Noms.

VEIL, Simone, discours de 2010, en soutien à l'initiative des ambassadeurs de la mémoire.

WALLACE, George, discours du 14 janvier 1963 pour son investiture en tant que Gouverneur de l'Alabama.

VII - Sources électroniques

A - Podcasts

Par intervenants :

BOCHURBERG, Claude, « Mémoire et vigilance », Radio Shalom.

BOLTANSKI, Christian, « L'art et la mémoire », France Culture.

FREDJ, Jacques, « Transmettre l'héritage », Mémorial de la Shoah.

PESCHANSKI, Denis, « Témoigner pour transmettre », Mémorial de la Shoah.

ROUSSO, Henry, « La mémoire, un combat », Mémorial de la Shoah.

WIEVIORKA, Anette, « Témoigner d'un monde englouti », Mémorial de la Shoah.

Par noms :

« Aux origines de la mémoire », Mémorial de la Shoah.

« Le récit inédit du sauvetage des archives de la Shoah » en trois épisodes, Mémorial de la Shoah.

« Les rendez - vous de l'auditorium du Mémorial de la Shoah », Mémorial de la Shoah.

- Saison 3, épisode 3, La traversée du XX^e siècle de Pierre Nora
- Saison 3, épisode 6, Les archives judiciaires, sources d'histoire
- Saison 5, épisode 6, Des photos assassines

« Hélène Mouchard-Zay, du sens de la justice au sens de l'Histoire », France Culture.

- Episode 1 : Grandir dans le monde après
- Episode 2 : Les archives, du murmure aux hurlements
- Episode 3 : Vivre sa vie
- Episode 4 : Les camps d'internement du Loiret, une page d'histoire à écrire
- Épisode 5 : Entrer dans l'éternité : tombes de cendres, tombes de marbre

B - Sitographie

Centre Mondial de la Paix à Verdun

CERCIL

ICSC

Dictionnaires en ligne : Larousse, Robert, Académie française, CNRTL.

Equal Justice Initiative

Home Grown Initiative

ICJT

ICOM

Institute for Holocaust, Genocide and Memory Studies

Réseau des lieux de mémoire de la Shoah

Ministère de la Culture

Mémorial de la Shoah

C - Sources audiovisuelles

a) Vidéos

KEITA, Baba Fallo, « Le rôle des musées dans les sociétés d'aujourd'hui », UNESCO.

ELLARD, Colin, « The Psychology of Architectural and Urban Design », Academy of Neuroscience for Architecture.

STEVENSON, Bryan, « The power of Proximity », Unyte.Life.

STEVENSON Bryan, « Confronting history, to heal a nation », CBS Sunday Morning.

STEVENSON Bryan, « We can't recover from this history until we deal with it », Harvard Law School.

STEVENSON Bryan, « On America's racial terrorism, our silence has condemned us », PBS NewsHour.

b) Webinaires

ICSC, « Strengthening Museums to foster social resilience », 17 février 2022.

EJI, Sommet sur la Paix et la Justice, en particulier la partie intitulée « Faith », 2018.

c) TEDTalk

FILIPPI, Clara, « Le travail de mémoire : arme de réconciliation massive », TEDxNouméa.

GADANHO, Pedro, « Museum as activator, museum as activist, museum as agitator ».

JACKSON, Ricky, « Finding freedom in ant art museum », TEDxMet.

KAMPSCHULTE, Lorenz, « The Role of Museums in Lifelong Learning », TEDxMPIStuttgart.

LETH, Collen, « Seeing the Past as Present : Why Museums Matter », TEDxOxbridge

MURPHY, Michael, « Une architecture faite pour guérir », TedTalk.

STEVENSON, Bryan, « Nous devons parler d'une injustice », TEDTalk.

d) Documentaire

True Justice, HBO. Documentaire retraçant le parcours de Bryan Stevenson et son oeuvre au sein de l'EJI.

D - Expositions virtuelles

« After September 11 - Images from Ground Zero », Centre Mondial de la Paix.

« Georges Henri Rivière. Voir, c'est comprendre », Muceum.

Mémorial de la Shoah :

- « La musique dans les camps nazis »,
- « Homosexuels et lesbiennes dans l'Europe nazie »,
- « A la grâce de Dieu : les églises et la Shoah »,
- « Portraits par C215 ».

Table des matières

Sommaire.....	p.3
Liste des principales abréviations.....	p.4
Introduction.....	p.5
1. Définition générale de la justice transitionnelle : qu'est - ce ?.....	p.6
1.1 Les visées de la justice transitionnelle : pourquoi ?	
1.2 Les processus et mécanismes et la justice transitionnelle : comment ?	
2. Justice transitionnelle et mémorialisation du passé.....	p.9
2.1 Mémorialisation et vérité	
2.2 Mémorialisation et justice	
2.3 Mémorialisation et réparation : <i>healing through remembering</i>	
2.4 Mémorialisation et garanties de non-répétition	
3. Mémorialisation du passé et musées : un instrument des politiques de mémorialisation à étudier.....	p.13
4. Muséologie : définition et objets.....	p.15
4.1 Lieu de mémoire : terme générique	
4.2 Musée	
4.3 Mémorial	
4.4 Musée- mémorial	
4.5 Le centre d'interprétation	
4.6 Le site de conscience	
5. Enjeu des musées : prolonger les effets de la justice transitionnelle.....	p.18
6. La question controversée de la mémoire : un aspect essentiel du processus de transition.....	p.19
6.1 <i>Forgive and Forget</i>	
6.2 <i>Revealing is healing</i>	
7. Devoir de mémoire et travail de mémoire.....	p.21
8. Méthodologie et justification des objets d'études	p.22
9. Problématique posée par le sujet.....	p.24
10. Réponse à la problématique.....	p.24

Partie 1. Mettre le musée au service de la valorisation de la connaissance du passé.....p.26

Chapitre 1. La préservation et la conservation de la connaissance : le rôle du centre d'archives, support de la mémoire.....p.27

Section 1. Les archives, gardiennes de la mémoire collectivep.28

§1. Sur la fonction de recherche au muséep.28

A - La contribution du centre d'archives quant à l'objet du musée-mémorial

- a) la recherche oeuvrant à l'écriture de l'Histoire
- b) la recherche au service des enquêtes et des poursuites pénales
- c) la recherche au service des réparations
- d) la recherche visant à l'organisation de la mémoire : atteindre un vaste public

B - La recherche sur la mémorialisation : l'oeuvre pédagogique menant à la prise de conscience

§2. Un musée-mémorial évolutif : l'avancée perpétuelle permise grâce au centre de recherche.....p.33

A - Forger la capacité à se renouveler

- a) agir face à l'éloignement de l'événement historique
- b) le recours aux avancées technologiques
- c) l'intégration des défis actuels

B - La place faite au vide : la muséalisation de l'histoire en cours d'écriture

Section 2. Les archives : « rempart puissant contre les violations des droits de l'homme ».....p.36

§1. Les archives dans la lutte contre l'oublip.37

A - Le danger de l'effacement du passé : le poids du silence

B - Le droit de savoir à l'origine de cette volonté de préserver les archives

§2. *La fonction de conservation du musée- mémorial : se prémunir contre le révisionnisme et la réécriture de l'histoire***p.39**

A - Préserver

B - L'ouverture et l'accès aux archives

Chapitre 2. La communication de la connaissance : le rôle de la muséologie dans la fonction réflexive du site de conscience
Ou comment relier les petites histoires à la grande Histoire pour impliquer et faire réfléchir le visiteur.....**p.42**

Section 1. L'implication émotionnelle du visiteur grâce au parcours muséologique.....p.42

§1. *La fonction d'exposition et le devoir de vulgarisation du musée narratif***p.42**

A - Les expositions permanentes

a) l'immersion : créer un voyage

b) l'interaction : développer l'empathie grâce à la proximité

B - Les expositions temporaires

a) éclairer les événements selon une actualité mémorielle

b) susciter le visitorat : fidéliser et interroger le public

1. Diversifier le public

2. Fournir un autre support : l'exemple de la musique

c) faire circuler l'information et renouveler les connaissances

d) laboratoire à muséologie : le caractère expérimental de l'exposition temporaire

e) faire écho au présent

§2. *Les photographies : « arrêts sur image »* **p.50**

§3. *Les objets : « des passeurs de la mémoire »* **p.52**

§4. *Les paroles de témoins : puissance émotionnelle* **p.53**

Section 2. Continuer l'oeuvre de mémorialisation hors les murs.....p.57

§1. *Sortir le musée des musées*p.57

A - Les expositions itinérantes : le lien communautaire

B - Investir l'histoire locale

§2. *L'architecture comme muséalisation de l'espace public : une expérience physique du musée -mémorial*p.59

A - L'évocation de l'horreur ou comment parler d'actes innommables

B - Redonner espoir et guérir grâce à l'architecture

Partie 2. L'ancrage du musée aux effets de réconciliationp.65

Chapitre 1. La réparation des victimes grâce à la muséalisation des violences du passé : la fonction ré-intégratrice du site de conscience.....p.66

Section 1. Remémoration et commémoration au sein du musée-mémorial.....p.67

§1. *Commémorer sans cadavre : un désir de transcendance de l'humain.....p.67*

A - Honorer les morts

- Souder la communauté

- Restituer l'identité

B - Instaurer un cadre propice à la réflexion et la guérison émotionnelle

§2. *« Healing begins where the wound was made »*p.70

Section 2. L'implication des victimes dans la promotion de la paix : l'intégration des vivants au processus de justice transitionnellep.71

§1. La mise en musée : moment cathartique. Ou comment faire intérioriser la violence?p.72

- L'exemple du *collecting soil* : un projet thérapeutique
- L'art de la collecte du sol : acte de justice réparatrice
- Décharge de douleur et guérison spirituelle
- Lutter pour la paix
- La mise en exposition : confronter visuellement l'indéniable et l'indicible.

§2. Créer de la résiliencep.76

- Création d'un réseau de confiance
- De victime à survivant
- La célébration de la force humaine

Chapitre 2. La reconstruction du tissu social : transformer le site de conscience en moteur interactif socialp.78

Section 1. Fonder un dialogue inter-générationnel : éduquer une génération d'après-guerre à un futur de paixp.79

§1. Les actions éducativesp.80

- A - Le musée : environnement d'apprentissage informel et actif
- B - Fournir des clés d'enseignement

§2. Les actions culturellesp.83

- A - L'organisation de voyages de mémoire
- B - La création de partenariat

Section 2. Fonder un dialogue social : atteindre la transformation de la société.....p.85

§1. (Ré)écrire le roman national.....p.86

A - L'intégration des minorités au roman historique : la singularisation des groupes de victimes

B - Atteindre un dialogue intercommunautaire : la mémoire partagée apaisée

§2. *Engager la responsabilité*p.90

A - La reconnaissance officielle de la responsabilité de l'Etat grâce à l'impulsion de la société civile

a) La contribution à la création du musée-mémorial

b) La participation à la vie du musée-mémorial

B - La responsabilité collective sans faute et le devoir de connaissance

C - Le rétablissement de la confiance placée dans les institutions comme conséquence de cette approche transparente

§3. *Connaitre le passé : la capacité à affronter l'avenir. Ou voir le musée comme le trait d'union entre passé et futur*.....p.92

A - Etudier les symétries historiques

B - Comprendre les implications contemporaines

C - Etre vecteur d'espoir

Conclusion.....p.98

Bibliographie.....p.100

I - Ouvrages générauxp.100

A - Justice transitionnelle

B - Mémoire

C - Muséologie et ses composantes

D - Réparation des victimes

II - Ouvrages spécifiques.....p.101

A - Thèse

B - Etudes et guides

C - Colloques et conférences

D - Séminaires

III - Sources juridiques	p.103
A - Rapports	
B - Arrêt	
IV - Articles de doctrine.....	p.105
A - Justice transitionnelle	
B - Mémoire	
C - Muséologie	
D - Reconstruction	
V - Sources journalistiques	p.110
VI - Discours et allocutions.....	p. 111
VII - Sources électroniques	p.112
A - Podcasts	
B - Sitographie	
C - Sources audiovisuelles	
D - Expositions virtuelles	